

2015

ENSEMBLE, CRÉATEURS DE PROSPÉRITÉ

RAPPORT ANNUEL
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



NOS PARTIES PRENANTES

ENSEMBLE, CRÉATEURS DE PROSPÉRITÉ

Le Fonds de solidarité FTQ travaille de concert avec ses parties prenantes pour accélérer la création d'emplois et le développement socioéconomique de toutes les régions du Québec.



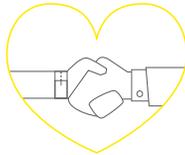
LES ACTIONNAIRES

La majorité de nos actionnaires sont des épargnants de la classe moyenne. Essentiels au fonctionnement du Fonds, ils nous confient leur épargne-retraite dans la perspective d'obtenir un rendement stable. Ils attendent aussi du Fonds qu'il investisse dans des entreprises créatrices d'emplois pour favoriser ainsi le développement économique de toutes les régions du Québec.



LES ENTREPRISES PARTENAIRES

C'est en investissant dans des entreprises du Québec que le Fonds concrétise sa mission de création, de maintien et de sauvegarde d'emplois et de développement économique. Le Fonds est un investisseur patient qui procure à ses entreprises partenaires du capital risqué non garanti. Il leur offre aussi divers services complémentaires pour les soutenir dans leurs projets, notamment la formation économique en entreprise.



LES RL ET LE MILIEU SYNDICAL

L'âme du Fonds, telle qu'exprimée dans sa mission, est indissociablement liée aux valeurs syndicales de solidarité, de partage de la richesse et de développement économique au service de l'humain. Le milieu syndical attend du Fonds qu'il se comporte en investisseur socialement responsable, créateur d'emplois et de prospérité. Grâce aux quelque 2 000 responsables locaux (RL) bénévoles, nous bénéficions d'un contact direct et constant avec nos actionnaires dans leur milieu de travail.



LES EMPLOYÉS DU FONDS

Le Fonds agit aussi grâce à ses employés. Ils proviennent de milieux variés : institutions financières, entreprises, syndicats, cabinets professionnels, et se rassemblent autour des grandes valeurs du Fonds : le respect de la personne, la compétence, l'intégrité, le travail d'équipe et la créativité.



LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le Fonds répond à deux grands objectifs de politiques publiques : favoriser l'épargne pour la retraite et combler les besoins des entreprises en matière de capital risqué non garanti. Le Fonds poursuit ces objectifs en cherchant à compenser les carences du marché de l'investissement dans toutes les régions du Québec et, ainsi, à créer davantage de richesse pour ses actionnaires et de prospérité pour la collectivité.

FAITS SAILLANTS¹

VALEUR NETTE PAR ACTION (TELLE QUE PUBLIÉE)

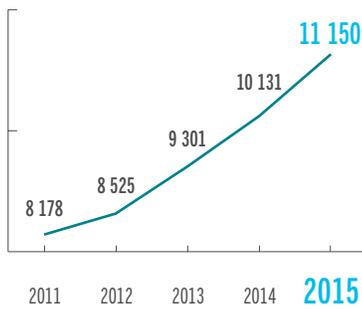
Aux 31 mai (en dollars)



33,26 \$
AU 31 MAI 2015

ACTIF NET

Aux 31 mai (en millions \$)



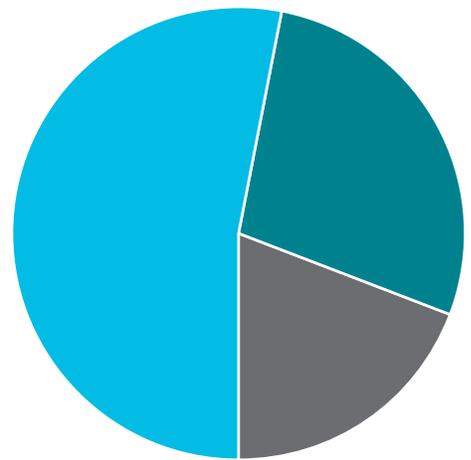
176 040

EMPLOIS CRÉÉS, MAINTENUS
OU SAUVEGARDÉS AU QUÉBEC
GRÂCE AUX INVESTISSEMENTS
DU FONDS ET DE SON RÉSEAU

EMPLOIS DIRECTS	93 571
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	58 089
FONDS RÉGIONAUX ET LOCAUX	28 597
FONDS SPÉCIALISÉS	6 885

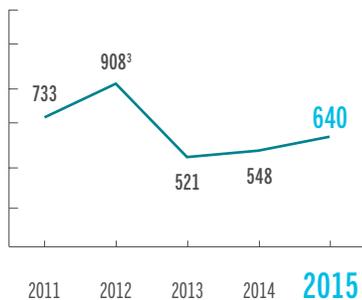
EMPLOIS INDIRECTS 49 149

EMPLOIS INDUITS 33 320



INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT²

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



NOMBRE D'ENTREPRISES PARTENAIRES

Aux 31 mai (Fonds et réseau)



RÉPARTITION DES RACHATS PAR CRITÈRE

Exercice terminé le 31 mai 2015

RACHATS PRÉVUS À LA LOI DU FONDS ET À LA POLITIQUE D'ACHAT DE GRÉ À GRÉ	NOMBRE	VALEUR (M\$)	% DU TOTAL
RETRAITE ET PRÉRETRAITE	34 828	548	85
ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	3 880	36	6
DÉCÈS, INVALIDITÉ, RACHAT 60 JOURS	1 819	31	5
SITUATIONS EXCEPTIONNELLES (perte d'emploi et autres)	4 009	20	3
RETOUR AUX ÉTUDES	351	2	-
AUTRES CRITÈRES (injection de capitaux dans une entreprise, émigration, rachat de crédits de rente et inadmissibilité aux crédits d'impôt)	342	6	1
TOTAL	45 229	643	100

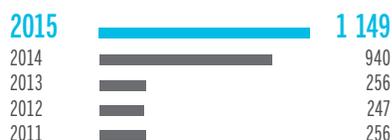
1. Le Fonds a adopté les Normes internationales d'information financières (IFRS) le 1^{er} juin 2014. Les données financières de l'exercice terminé le 31 mai 2014 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme aux IFRS. Les données financières antérieures n'ont pas été ajustées à la suite de l'adoption des normes IFRS et sont présentées selon les anciens PCGR de la Partie V.

2. Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

3. Ce montant tient compte des 300 millions de dollars investis dans SSQ Groupe financier.

PRODUITS

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



PROFITS

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



RATIO DES CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

Exercices terminés les 31 mai (en pourcentage)



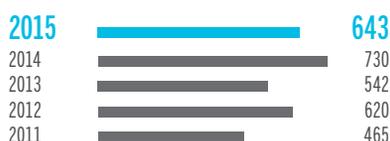
JUSTE VALEUR DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT²

Aux 31 mai (en millions \$)



RACHATS D'ACTIONNAIRES

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



ÉMISSIONS D'ACTIONNAIRES

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS, MAINTENUS OU SAUVEGARDÉS AU QUÉBEC

Aux 31 mai (par le Fonds et son réseau)



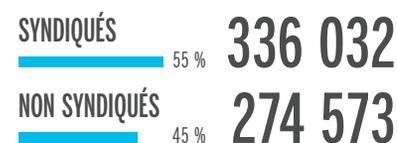
NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Aux 31 mai



PROFIL DES ACTIONNAIRES

Au 31 mai 2015



ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (AU COÛT)⁵

Exercice terminé le 31 mai 2015

RÉGIONS ⁷	SOLDE AU 31 MAI 2014 ⁶			INVESTISSEMENTS			DÉSINVESTISSEMENTS			SOLDE AU 31 MAI 2015		
	NBRE	M\$	%	NBRE	M\$	%	NBRE	M\$	%	NBRE	M\$	%
QUEST DU QUÉBEC	22	109	2	8	45	7	7	15	6	26	139	3
RÉGION DE MONTRÉAL	124	2 521	46	34	360	56	34	135	51	139	2 746	47
CENTRE DU QUÉBEC	13	121	2	2	7	1	7	9	3	13	119	2
RÉGION DE QUÉBEC	29	598	11	6	32	5	9	25	10	28	605	10
EST DU QUÉBEC	18	177	3	6	13	2	7	16	6	18	174	3
ENSEMBLE DU QUÉBEC	50	1 622	30	4	136	21	15	53	20	53	1 705	29
HORS QUÉBEC	35	331	6	5	47	8	11	10	4	40	368	6
TOTAL	291	5 479	100	65	640	100	90	263	100	317	5 856	100
SECTEURS												
IMMOBILIER	4	433	8	1	19	3	1	23	9	5	429	7
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ⁸	7	439	8	-	-	-	1	1	-	7	438	8
INDUSTRIES, SERVICES, RESSOURCES NATURELLES												
ET CONSOMMATION	198	3 386	62	48	538	84	64	171	65	212	3 753	64
NOUVELLE ÉCONOMIE	82	1 221	22	16	83	13	24	68	26	93	1 236	21
TOTAL	291	5 479	100	65	640	100	90	263	100	317	5 856	100

4. Le Fonds a émis des actions donnant droit aux crédits d'impôt pour un montant de 650 millions de dollars, soit la limite permise par le gouvernement du Québec pour l'exercice. Des actions ne donnant pas droit aux crédits d'impôt, pour un montant de 17 millions de dollars, ont aussi été émises. Celles-ci n'étaient pas visées par la limite imposée par le gouvernement puisqu'elles ont été émises afin de remplacer des actions rachetées par le Fonds dans le cadre de régimes d'accès à la propriété et d'encouragement à l'éducation permanente.

5. Ces investissements excluent les titres du portefeuille Entreprises québécoises publiques et incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

6. La distribution par région a été modifiée en fonction des réorganisations survenues dans les entreprises en portefeuille. De plus, le nombre d'entreprises partenaires a été réduit de 15 à la suite du regroupement des Fonds régionaux.

7. Regroupements régionaux : **Ouest du Québec** : Abitibi-Témiscamingue/Outaouais. **Région de Montréal** : Montréal/Laval/Laurentides/Montérégie/Lanaudière. **Centre du Québec** : Estrie/Mauricie/Centre-du-Québec. **Région de Québec** : Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches. **Est du Québec** : Bas-Saint-Laurent/Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord/Nord-du-Québec.

Ensemble du Québec : investissements qui ont des impacts dans plus d'une région. **Hors Québec** : investissements dans des entreprises dont le siège social est à l'extérieur du Québec.

8. Fonds régionaux, fonds locaux et sociétés régionales d'investissement.

RENDEMENT À L'ACTIONNAIRE

Exercices terminés les 31 mai

9,8 %

2015

2014 8,3 %

2013 5,2 %

2012 2,6 %

2011 8,7 %



RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

(en pourcentage)

1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS
9,8	7,7	6,9	4,0

TABLE DES MATIÈRES

2 Messages de la direction	34 Impact environnemental du Fonds
6 Comprendre le modèle du Fonds en quatre étapes	35 Les paramètres de la Global Reporting Initiative (GRI)*
8 Développement durable et investissement responsable	36 Rapport de gestion
10 Le Fonds et ses actionnaires	66 États financiers
16 Le Fonds et ses entreprises partenaires	110 Le comité de direction
24 Les RL et le milieu syndical	111 Le conseil d'administration
26 Le Fonds et ses employés	112 Les membres indépendants du Fonds et de la FTQ siégeant à nos conseils et comités
30 Le Fonds et la société québécoise	113 Les instances du Fonds de solidarité FTQ et le syndicat
32 Impact économique du Fonds	

* L'index des indicateurs de la GRI est disponible sur le site Web du Fonds dans la section Développement durable.

MESSAGE DE ROBERT PARIZEAU

Président du conseil d'administration



AMÉLIORATIONS APPORTÉES À LA GOUVERNANCE DU FONDS

- Reconfiguration du conseil d'administration afin qu'une majorité d'administrateurs, soit 11 sur 19, soient élus par les actionnaires. Quatre d'entre eux sont issus d'un appel public de candidatures;
- Présidence du conseil d'administration et présidence des comités du conseil (y compris ceux qui autorisent les investissements des Fonds régionaux et du Fonds immobilier) réservées à une personne indépendante tant du Fonds que de la FTQ et de ses syndicats affiliés;
- Approbation ou recommandation favorable de tous les investissements du Fonds par un comité formé majoritairement de membres indépendants du Fonds et de la FTQ et ses syndicats affiliés;
- Création d'un comité de gouvernance et d'éthique et d'un comité de ressources humaines formés d'une majorité de membres du conseil d'administration indépendants du Fonds et de la FTQ et ses syndicats affiliés;
- Mise à jour du code d'éthique et de déontologie des personnels cadre et syndiqué et formation obligatoire dispensée à tous les employés;
- Durée du mandat des administrateurs limitée à 12 ans;
- Ligne téléphonique externe permettant aux employés de signaler, en toute confidentialité et à l'abri de représailles, tout manquement à l'éthique, aux politiques du Fonds ou aux lois en vigueur.

À la fin de 2013, à la demande du conseil d'administration, un comité spécial s'était penché sur la gouvernance du Fonds de solidarité FTQ. Le comité avait ensuite formulé un ensemble de recommandations inspirées des meilleures pratiques des sociétés cotées en bourse, adaptées à la réalité du Fonds. Peu de temps après, le Fonds m'a demandé d'assurer la présidence du conseil d'administration, me donnant pour mandat de mettre en œuvre ces recommandations.

Aujourd'hui, je suis heureux de confirmer que le conseil d'administration a procédé avec diligence et que la quasi-totalité des propositions ont été implantées. D'abord, nous avons pleinement déployé les travaux du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines créés l'an dernier. Pour compléter la structure de gouvernance, le nouveau comité de gestion intégrée des risques sera également mis sur pied sous peu. Ensuite, un groupe de travail a revu en profondeur le mandat des comités d'investissements du Fonds. Ces travaux ont permis de procéder aux changements requis afin d'optimiser le rôle et les responsabilités des comités d'investissement, et d'accroître l'agilité du Fonds.

Le Fonds a aussi participé aux consultations visant à modifier sa loi constitutive. Les changements proposés étant inspirés des recommandations du comité spécial sur la gouvernance du Fonds, c'est avec satisfaction que nous avons accueilli, en avril 2015, l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des amendements proposés. Cette étape franchie, le Fonds a pu mettre en place la dernière pierre d'assise de sa gouvernance, soit la reconfiguration du conseil d'administration, afin de permettre aux actionnaires d'élire la majorité des administrateurs. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire du Fonds, il revient maintenant aux actionnaires d'élire, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, 11 des 19 administrateurs qui formeront le conseil. Quatre d'entre eux sont issus d'un appel public de candidatures diffusé dans tout le Québec, et sept sont des candidats recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique du Fonds.

Les changements apportés à la gouvernance du Fonds ont été réalisés dans le respect du rôle de la FTQ, qui a créé le Fonds et dont le rôle s'apparente aujourd'hui à celui d'un actionnaire de référence au sein d'une société cotée en bourse. Pour bien reconnaître le rôle de la FTQ, il est d'ailleurs prévu que les postes de premier et de troisième vice-président du conseil d'administration soient respectivement réservés au président et au secrétaire général de la FTQ. Il est aussi prévu que le vice-président de chaque comité d'investissement soit nommé par la FTQ. De plus, la charte de chacun des comités d'investissement précise qu'un représentant nommé par la FTQ doit être présent pour établir le quorum. Par ailleurs, tel que cela se fait depuis 2009, les décisions d'investissement continuent d'être prises par une majorité de membres indépendants du Fonds et de la FTQ.

Par cette présence structurée de la FTQ, tant au sein du conseil d'administration que des comités, et par la remarquable contribution des responsables locaux, la FTQ continue de participer de façon significative aux activités du Fonds et peut s'assurer que celui-ci maintienne le cap sur sa mission de création d'emplois, de sensibilisation à l'épargne et de formation économique des travailleurs.

Je ne pourrais conclure sans souligner le travail de l'ensemble des dirigeants et des employés du Fonds et les excellents résultats obtenus cette année. Encore une fois, leur professionnalisme et leur extraordinaire passion pour la mission du Fonds ont permis non seulement de stimuler l'économie du Québec, mais également de contribuer à offrir une meilleure retraite à des centaines de milliers d'épargnants québécois. Au nom du conseil d'administration, je les en remercie chaleureusement.

MESSAGE DE GAÉTAN MORIN

Président et chef de la direction

Après un an à la barre du Fonds, je ne pourrais être plus fier du travail que nous avons accompli et, d'emblée, je souhaite remercier les employés du Fonds pour leurs efforts et leur engagement constants.

Sur le plan des résultats financiers, nous avons atteint ensemble de nouveaux sommets : grâce à des profits records de 992 millions de dollars, le Fonds a généré un rendement à l'actionnaire de 9,8 % pour l'année, ce qui porte notre actif à 11,1 milliards de dollars. La valeur de l'action a atteint 33,26 \$, une hausse de 2,97 \$ par rapport à l'an dernier.

Nos représentants locaux (les RL), appuyés par nos équipes internes, ont eux aussi accompli un travail remarquable pour promouvoir l'épargne-retraite et les actions du Fonds dans leur milieu de travail. Résultat : le Fonds a récolté 650 millions de dollars auprès des épargnants, soit le maximum qu'il nous était possible de recueillir en raison du plafond d'émission d'actions admissibles au crédit d'impôt qui nous avait été imposé pour l'année par le gouvernement.

Le Fonds canalise l'épargne de ses actionnaires vers les entreprises pour les aider à croître et à faire prospérer le Québec. Cette année, nos équipes d'investissement ont déployé 640 millions de dollars pour aider des entreprises à réaliser leurs projets et créer des emplois dans toutes les régions de la province. Nous sommes donc en excellente position pour atteindre notre objectif d'investir 1,6 milliard de dollars d'ici la fin de l'année 2017 afin de soutenir les entreprises et le développement économique du Québec.

Parallèlement à nos efforts constants visant à produire des résultats à la hauteur des attentes de nos actionnaires, nous avons également réalisé un important travail de communication avec nos parties prenantes, et de réflexion sur l'avenir.

Sur le plan de la communication, j'ai notamment eu l'occasion de participer à de nombreuses rencontres avec des entrepreneurs dans le cadre d'une tournée régionale. Cet exercice a été des plus fructueux, tant pour expliquer le rôle que nous jouons dans l'écosystème de financement des PME au Québec que pour cerner les besoins et les attentes des entrepreneurs.

L'année a également été riche en échanges avec les représentants du gouvernement et je suis heureux de constater que nos efforts ont porté fruit. En effet, le gouvernement du Québec a éliminé le plafonnement des souscriptions et, reconnaissant notre expertise et notre solidité financière, il a choisi le Fonds pour compter parmi ses partenaires clés dans la réalisation de sa Stratégie maritime.

Pour ce qui est du gouvernement du Canada, nous travaillons sans relâche pour infléchir sa décision d'abolir graduellement le crédit d'impôt qu'il consent aux épargnants des fonds de travailleurs.



Sur ce point, nous avons l'appui de tous les partis d'opposition reconnus à la Chambre des communes. En effet, tant le parti Libéral que le NPD ont reconnu l'importance du Fonds pour l'économie du Québec, et ont promis de réinstaurer le crédit d'impôt fédéral s'ils étaient élus.

Si les grandes priorités du Fonds demeurent inchangées, force est d'admettre que le contexte socioéconomique du Québec évolue, et que nous devons nous ajuster si nous voulons contribuer le plus efficacement possible à son développement. Voilà pourquoi nous avons réalisé cette année un exercice de réflexion stratégique auquel tous les employés du Fonds ont été appelés à contribuer. Ensemble, sur la base d'un examen sans complaisance de nos forces et de nos faiblesses, nous avons entrepris de préciser notre vision à long terme, de réfléchir sur notre culture d'entreprise et sur notre image globale, et de définir de nouvelles avenues qui nous permettraient de mettre en valeur nos formidables atouts.

À cet égard, il importe de rappeler que le Fonds est une institution d'investissement responsable, qui agit dans une perspective de développement durable. Cette approche a d'ailleurs été enchâssée dans une nouvelle politique cadre de développement durable, adoptée cette année par le conseil d'administration. En réalité, le Fonds avait déjà intégré depuis longtemps dans ses pratiques plusieurs mesures favorables à un développement économique au service de l'humain. Le Fonds entend continuer à évoluer dans cette direction de manière plus affirmée afin de contribuer, avec nos actionnaires, nos entreprises partenaires, nos employés, le milieu syndical et les gouvernements, à créer une prospérité durable pour le Québec.

MESSAGE DE DANIEL BOYER

Président de la FTQ et premier vice-président
du conseil d'administration du Fonds



DANIEL BOYER

La FTQ a créé le Fonds de solidarité. Elle en est, et elle en sera toujours, l'une des principales parties prenantes, son inspiration, la gardienne de ses valeurs.

Preuve de sa grande maturité comme institution, le Fonds a su évoluer tout en préservant sa culture et ses valeurs d'inspiration syndicale.

La gouvernance améliorée du Fonds repose sur cette réalité : le Fonds appartient à ses actionnaires. Ce sont eux qui ont le pouvoir d'élire la majorité au conseil d'administration. Or, 55 % des actions du Fonds sont détenues par des actionnaires syndiqués, une proportion qui demeure stable dans le temps.

Il en va du Fonds comme des syndicats, des municipalités et des gouvernements : pour que ces institutions nous servent bien, il faut assumer nos responsabilités d'actionnaire, de syndicaliste et de citoyen. Le monde syndical l'a bien compris : aujourd'hui comme hier, c'est notre engagement, notre travail collectif ainsi que notre détermination à améliorer notre sort qui assure le succès de nos projets.

Le Fonds de solidarité FTQ est un exemple tangible des grandes choses que nous pouvons accomplir ensemble et nous pouvons être fiers du chemin parcouru. C'est avec autant de fierté que la FTQ continuera d'accompagner le Fonds dans la poursuite de sa mission de création d'emplois, de développement économique et de formation économique des travailleurs.

HOMMAGE À UN DES GRANDS BÂTISSEURS DU QUÉBEC

En 1983, la création du Fonds de solidarité FTQ était un pari extrêmement audacieux à maints égards. L'idée qu'une centrale syndicale puisse créer une institution financière suscitait une réprobation générale dans les milieux financiers et d'affaires et même dans une partie du monde syndical.

Pourtant, la situation économique était telle que des mesures sans précédent devaient être prises pour remettre le Québec sur la voie de la prospérité.

Jacques Parizeau a fait partie
des gens qui ont fait preuve
d'audace en donnant le
feu vert à la création du Fonds
de solidarité FTQ.



JACQUES PARIZEAU (1930-2015)

Grâce à la vision de bâtisseurs économiques comme M. Parizeau, qui ont cru dans le Fonds, des centaines de milliers de Québécois ont pu accéder à une meilleure retraite ou à un meilleur emploi.

Merci, M. Parizeau.

3,3 G\$

LA SOMME QUE NOUS AVONS INVESTIE
DANS DES ENTREPRISES DE TOUTES
LES RÉGIONS DU QUÉBEC POUR LES AIDER
À RÉALISER LEURS PROJETS

(AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES)

559 057

LE NOMBRE D'EMPLOIS
QUE NOS INVESTISSEMENTS ONT
CONTRIBUÉ À CRÉER, À MAINTENIR
OU À SAUVEGARDER

(HISTORIQUE)

2,8 G\$

LE MONTANT QUE NOUS AVONS VERSÉ
À NOS ACTIONNAIRES POUR RACHETER LEURS
ACTIONS ET LEUR PERMETTRE DE RÉALISER
DES PROJETS DE VIE OU DE RETRAITE

(AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES)

32 152

LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS
QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION
ÉCONOMIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

(HISTORIQUE)



COMPRENDRE LE MODÈLE DU FONDS EN QUATRE ÉTAPES

Le Fonds de solidarité FTQ est un bel exemple du sens de l'innovation des Québécois. Centré sur la création d'emplois et le développement économique grâce à des investissements dans les entreprises du Québec, il vise à offrir un rendement raisonnable à ses actionnaires. Voici comment, depuis plus de 30 ans, le Fonds répond à deux grands enjeux socioéconomiques du Québec : l'épargne et l'investissement.



Le Fonds recueille l'épargne de ses actionnaires, notamment par l'intermédiaire de son formidable réseau de responsables locaux et de ses points de service partout au Québec. Les sommes recueillies sont accumulées dans un grand réservoir de capital : le Fonds de solidarité FTQ! Le Fonds appartient à ses actionnaires. Ce sont en majorité des épargnants de la classe moyenne qui, en investissant dans le Fonds, bénéficient de précieux crédits d'impôt qui les aident à épargner.

53%
des actionnaires du Fonds ont un revenu inférieur à 60 000 \$



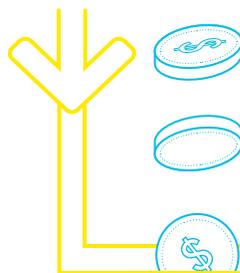
Le Fonds investit la plus grande partie du capital du réservoir dans les entreprises québécoises, sous forme de capital risqué non garanti. Objectifs : soutenir les entreprises d'ici dans leur croissance et contribuer à créer, maintenir ou sauvegarder des emplois dans toutes les régions du Québec. Pour diversifier son portefeuille, le Fonds investit aussi sur les marchés financiers.

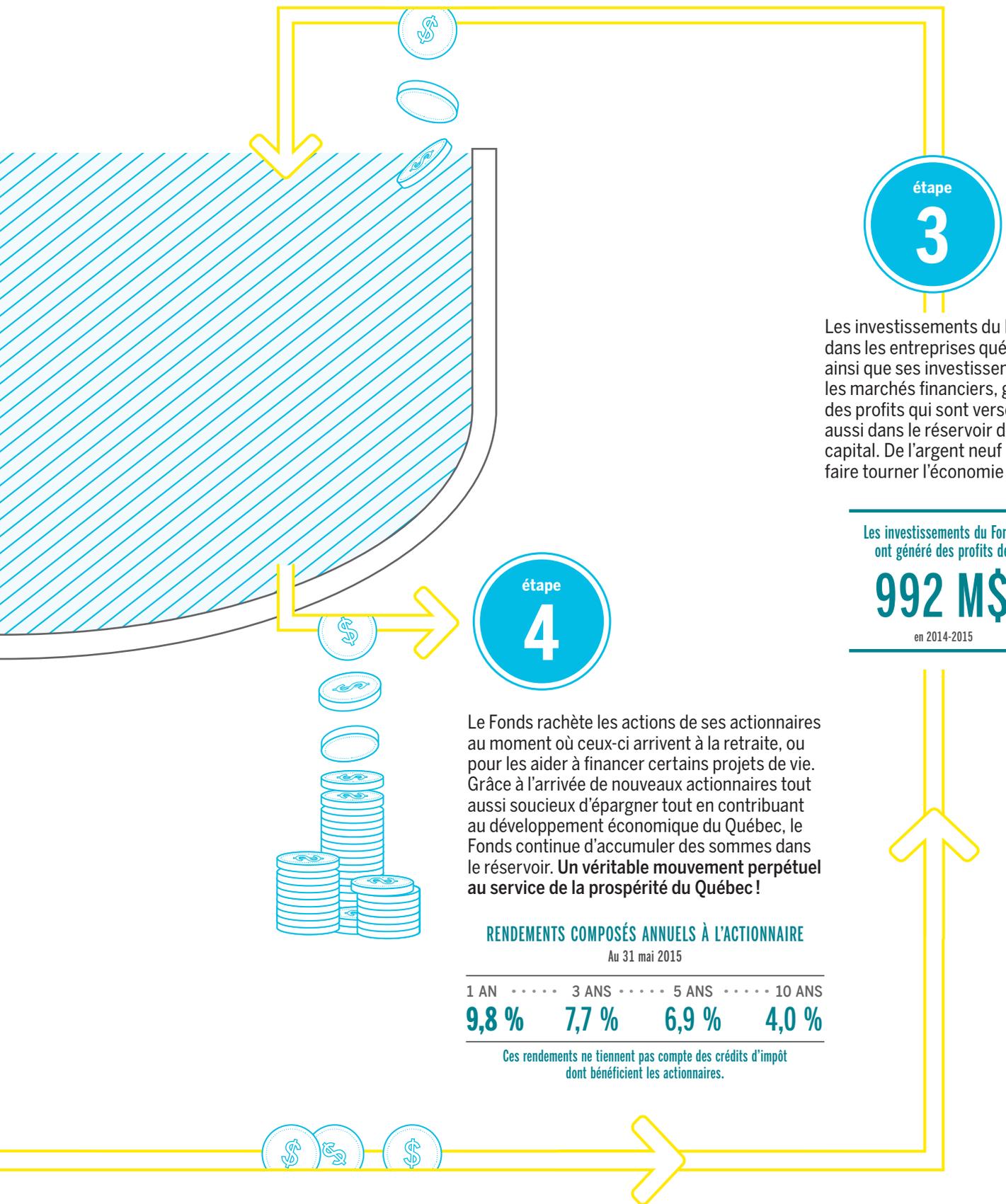
ACTIF NET : 11,1 G\$
Au 31 mai 2015

65,1%

de l'actif du Fonds est investi sous forme de capital risqué non garanti dans des entreprises à impact économique québécois.

Au 31 mai 2015





étape
3

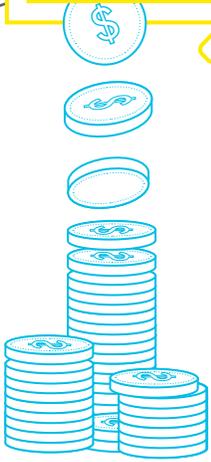
Les investissements du Fonds dans les entreprises québécoises, ainsi que ses investissements sur les marchés financiers, génèrent des profits qui sont versés eux aussi dans le réservoir de capital. De l'argent neuf pour faire tourner l'économie d'ici!

Les investissements du Fonds ont généré des profits de

992 M\$

en 2014-2015

étape
4



Le Fonds rachète les actions de ses actionnaires au moment où ceux-ci arrivent à la retraite, ou pour les aider à financer certains projets de vie. Grâce à l'arrivée de nouveaux actionnaires tout aussi soucieux d'épargner tout en contribuant au développement économique du Québec, le Fonds continue d'accumuler des sommes dans le réservoir. **Un véritable mouvement perpétuel au service de la prospérité du Québec!**

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

Au 31 mai 2015

1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS
9,8 %	7,7 %	6,9 %	4,0 %

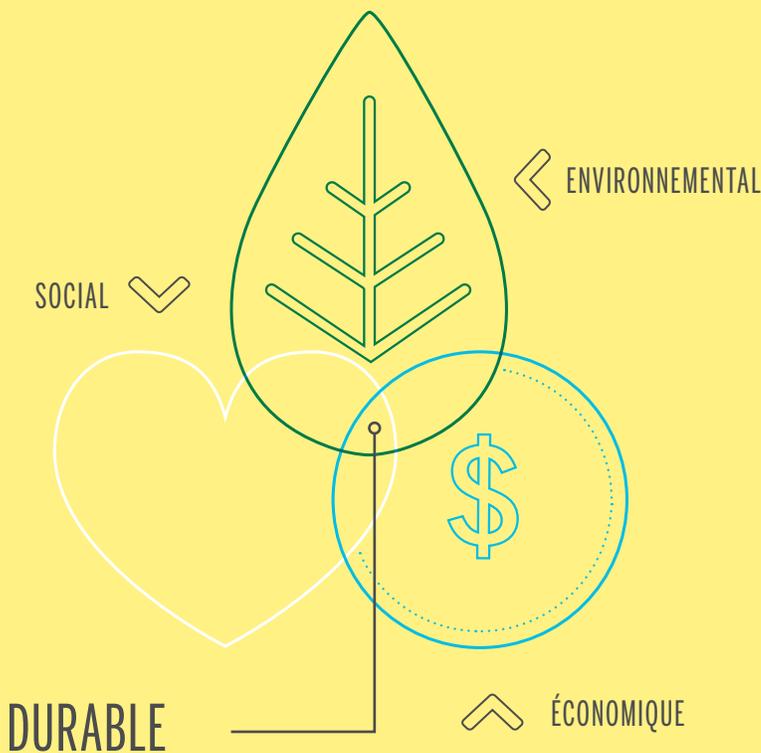
Ces rendements ne tiennent pas compte des crédits d'impôt dont bénéficient les actionnaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE FONT PARTIE DE L'ADN DU FONDS

EN AOÛT 2014, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A ADOPTÉ UNE POLITIQUE CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Cette politique s'inscrit dans l'approche de gestion intégrée des risques grâce à laquelle le Fonds évalue les risques inhérents à tout investissement en tenant compte des facteurs environnementaux et sociaux et de la gouvernance, au même titre que des facteurs financiers. Elle s'adresse à l'ensemble des administrateurs, gestionnaires et employés du Fonds. Elle couvre toutes ses activités. Les différentes entités qui composent le réseau du Fonds doivent également s'en inspirer, dans toute la mesure du possible.



Pour être durable, le développement doit intégrer ces trois volets : social, économique et environnemental.

ENTREPRISES PARTENAIRES

Avant d'y investir, le Fonds :

- mène une vérification diligente et réalise un bilan social ;
- mesure la performance comme acteur économique, employeur et citoyen corporatif ;
- évalue une multitude de facteurs, tels la qualité de la direction, du climat de travail et de la communication interne, le potentiel de croissance, l'état des finances et des équipements, le positionnement de l'entreprise dans son secteur d'activité, de même que le respect des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, et le rôle que l'entreprise joue dans sa collectivité.

Trois conditions doivent notamment être réunies pour que soit justifié un investissement du Fonds :

- ratio risque/rendement acceptable ;
- création, sauvegarde ou maintien d'emplois à la suite de l'investissement ;
- bilan social satisfaisant de l'entreprise.

Avant de désinvestir d'une entreprise partenaire, le Fonds y mène un nouveau bilan social afin d'évaluer le résultat de son investissement et l'impact du désinvestissement sur l'entreprise, ses employés et la communauté.

DANS SES ENTREPRISES PARTENAIRES COMME DANS SES INVESTISSEMENTS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS, LE FONDS :

- exerce systématiquement ses droits de vote soit directement, pour les entreprises partenaires, soit par l'entremise du Groupe Investissement Responsable (GIR) qu'il mandate pour exercer les droits de vote rattachés à ses investissements sur les marchés financiers;
- se préoccupe du respect par les entreprises des normes du travail et de la législation en matière de droits humains et d'environnement;
- exclut les investissements dans l'industrie du tabac et dans les entreprises dont 10 % ou plus du chiffre d'affaires est dans l'industrie de l'armement;
- là où cela est pertinent, vérifie que le comportement de l'entreprise à l'international est conforme au Code de conduite à l'international qu'il s'est donné;
- adhère aux Principes pour l'investissement responsable, une initiative des Nations Unies.

ENTREPRISES
PARTENAIRES
(DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC)

7,1 G\$

AU 31 MAI 2015

INVESTISSEMENTS SUR
LES MARCHÉS FINANCIERS
(DIVERSIFICATION)

4,0 G\$

AU 31 MAI 2015

DANS SES OPÉRATIONS INTERNES, LE FONDS :

- facilite l'intégration du développement durable partout dans l'organisation :
 - politique d'approvisionnement local et responsable
 - transport durable pour les employés du Fonds
 - achat d'équipements moins énergivores et pratiques d'utilisation durable des ressources et de l'énergie
 - améliorations apportées aux immeubles détenus ou loués par le Fonds afin de réduire leur empreinte environnementale;
- se soucie des impacts de ses opérations sur ses employés et sur la société; ces impacts sont traités aux sections du présent rapport consacrées aux employés et à la société québécoise;
- adhère à la Global Reporting Initiative (GRI).

PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Outre l'exercice général des droits de vote délégué au GIR, le Fonds mandate l'organisation sans but lucratif SHARE (Shareholder Association for Research and Education) pour agir en son nom en matière de dialogue actionnarial. En 2014-2015, le Fonds a mandaté SHARE pour intervenir auprès de plusieurs entreprises. Voici quelques exemples.

BP et Royal Dutch Shell

Le Fonds a cosigné une proposition d'actionnaires qui réclame que ces deux compagnies pétrolières incluent dans leur rapport annuel des informations ayant trait aux changements climatiques. Les actionnaires de BP ont voté en faveur de cette proposition dans une proportion de 98 % et ceux de Royal Dutch Shell, de 98,9 % et les directions se sont engagées à respecter ces demandes.

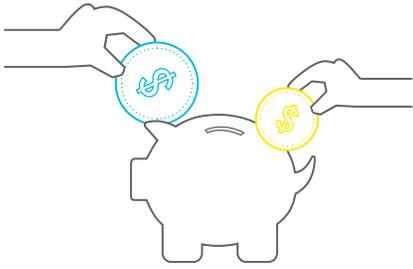
Ralph Lauren

Le Fonds a fait alliance avec d'autres investisseurs pour demander à cette compagnie de joindre l'Accord pour la sécurité et la prévention des incendies au Bangladesh. Les discussions avec la direction de la compagnie ont été amorcées et se poursuivent.

Bank of America

Le Fonds s'est joint à un groupe d'investisseurs pour obtenir une meilleure divulgation des dépenses consacrées au lobbying. Bien que la direction n'ait pas accepté la demande telle que formulée, elle s'est dite favorable à l'amélioration de ses pratiques de divulgation.

NOTE: Le texte complet de la politique intégrée d'investissement responsable et de développement durable du Fonds peut être consulté à la section du site Web du Fonds qui traite du développement durable.



ENSEMBLE POUR L'ÉPARGNE

610 605

NOMBRE TOTAL D'ACTIONNAIRES

92 %

ESTIMENT QUE LE FONDS EST
UNE INSTITUTION SOLIDE
FINANCIÈREMENT

90 % DES ACTIONNAIRES
SONT SATISFAITS DU RENDEMENT
DU FONDS

En 2014-2015, plus de 51 %
des nouveaux
actionnaires étaient âgés
de moins de 40 ans

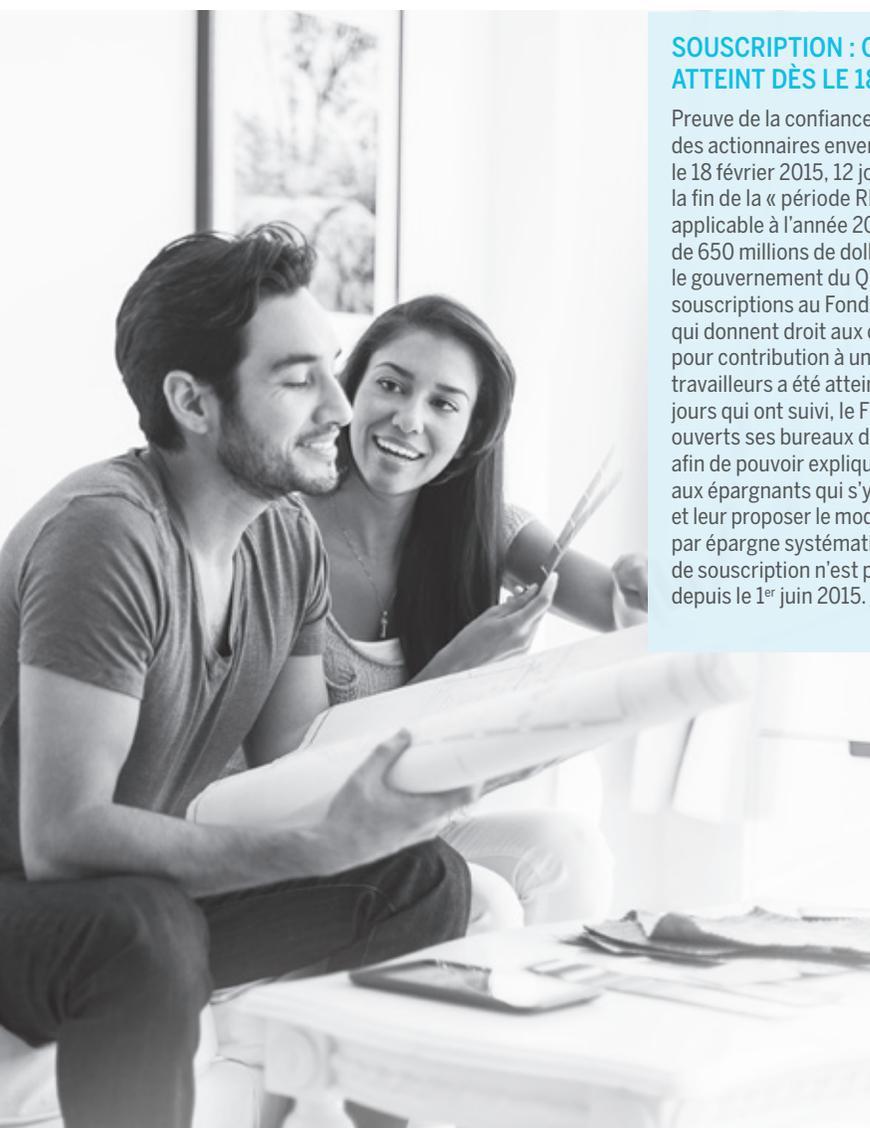
Le Fonds de solidarité FTQ travaille sans relâche à mieux connaître ses actionnaires et à leur offrir un service toujours plus personnalisé. Il modernise constamment ses outils de communication et l'ensemble de ses systèmes pour mieux répondre à leurs besoins, ainsi qu'à ceux des employeurs qui choisissent d'offrir à leurs employés la possibilité de souscrire aux actions du Fonds par la retenue sur le salaire.

CONNAÎTRE ET ACCOMPAGNER NOS ACTIONNAIRES

« Nous sommes constamment à l'écoute de nos actionnaires. Un sondage nous a révélé que pour 93 % d'entre eux, le Fonds est incontournable en matière de développement économique du Québec ; 92 % estiment que le Fonds est une institution solide financièrement, et 84 % affirment que le Fonds est une organisation socialement responsable. Ces caractéristiques correspondent aux attentes de nos actionnaires, et nous travaillons donc à les maintenir et même à les renforcer », affirme **Denis Leclerc**, premier vice-président à l'actionnariat du Fonds.

Le Fonds accompagne ses actionnaires à des moments importants de leur vie sur le plan financier, bien avant la retraite. Les jeunes actionnaires actuels et futurs du Fonds doivent déjà apprendre la planification financière et l'importance de l'épargne. Ils auront à prendre des décisions importantes qui impliquent une bonne maîtrise de leur situation financière. Le Fonds les soutient dans leurs projets de vie en leur fournissant un véhicule d'épargne accessible et en leur offrant la possibilité d'utiliser cette épargne pour acheter une maison, se lancer en affaires ou retourner aux études.

En 2014-2015, 1 819 actionnaires du Fonds ont ainsi pu retirer leur épargne dans le cadre du Régime d'accès à la propriété (RAP) alors que 351 actionnaires choisissaient de retourner aux études et environ 300 d'investir dans le démarrage de leur propre entreprise.



SOUSCRIPTION : OBJECTIF ATTEINT DÈS LE 18 FÉVRIER

Preuve de la confiance soutenue des actionnaires envers le Fonds, le 18 février 2015, 12 jours avant la fin de la « période REER » applicable à l'année 2014, la limite de 650 millions de dollars qu'avait fixée le gouvernement du Québec aux souscriptions au Fonds de solidarité FTQ qui donnent droit aux crédits d'impôt pour contribution à un fonds de travailleurs a été atteinte. Dans les jours qui ont suivi, le Fonds a maintenu ouverts ses bureaux de souscription afin de pouvoir expliquer la situation aux épargnants qui s'y présentaient et leur proposer le mode de souscription par épargne systématique. La limite de souscription n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015.

L'ÉPARGNE SYSTÉMATIQUE : UNE BONNE HABITUDE À PROMOUVOIR

Tout au long de l'exercice, les responsables locaux (RL) et les employés du Fonds ont déployé de remarquables efforts pour encourager les actionnaires du Fonds et les personnes qui souhaitent le devenir à souscrire par le truchement de la retenue sur le salaire ou par prélèvement bancaire. Le mode de souscription par retenue sur le salaire est particulièrement populaire puisqu'il permet d'épargner en bénéficiant à chaque paie des crédits d'impôt et de la déduction pour REER. Les actionnaires qui y ont recours atteignent ainsi leurs objectifs d'épargne plus facilement.

Nombre total de nouveaux actionnaires durant l'exercice :

18 727

Nombre d'actionnaires ayant commencé à souscrire par l'épargne systématique durant l'exercice :

31 138

Nombre total d'actionnaires cotisant par l'épargne systématique :

213 486

Volume annuel des souscriptions par l'épargne systématique :

427,8 M\$

LA COMMUNICATION ET LES TRANSACTIONS NUMÉRIQUES

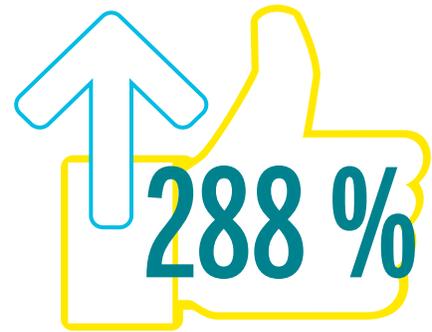
Le Fonds déploie des moyens numériques toujours plus personnalisés et diversifiés. « Nous y travaillons depuis plusieurs années mais, récemment, nous avons intensifié notre effort de développement numérique, aussi bien pour améliorer notre efficacité que pour attirer une clientèle plus jeune et mieux accompagner nos actionnaires », explique Denis Leclerc.

Les actionnaires souhaitent de plus en plus trouver eux-mêmes leur information et faire leurs transactions en ligne. L'accessibilité à toutes les plateformes a été grandement améliorée, de même que la capacité de faire des transactions grâce aux outils Internet. La sécurité du site Web est une préoccupation constante et, sur ce plan, le Fonds ne ménage aucun effort.

De plus en plus, les mêmes systèmes sont utilisés par les employés du Fonds, par les RL et par les actionnaires. « La stratégie numérique correspond à un virage en profondeur ; c'est toute l'organisation qui devient plus agile et plus efficace dans le soutien des actionnaires », conclut Denis Leclerc.

CONCOURS SUR FACEBOOK

Au cours de l'hiver 2014, le Fonds a organisé sur sa page Facebook un concours dans le cadre duquel il invitait les internautes à utiliser la calculatrice du Fonds pour connaître les économies qu'ils pourraient faire en adhérant au Fonds. Ils devaient aussi partager leurs projets de vie et ils étaient invités à « aimer » la page du Fonds et à cotiser à leur REER. Trois prix d'une valeur de 1 000 \$ étaient offerts. Le nombre d'amis du Fonds a augmenté de 288 %, un gain important qui permet au Fonds de maintenir une proximité avec ses actionnaires et l'ensemble des Québécois.



LES JEUNES

Le Fonds a entrepris depuis quelques années de s'adresser davantage aux épargnants de moins de 40 ans et il a déployé pour cela un ensemble de moyens : une campagne publicitaire dynamique, un projet vidéo innovateur, un microsite adapté aux appareils mobiles, des placements publicitaires personnalisés sur le Web, des envois postaux et des courriels ciblés, une stratégie active sur les médias sociaux et, bien sûr, des blitz en milieu de travail.

Le résultat atteste de l'efficacité de cette campagne. Plus de 51 % des nouveaux actionnaires recrutés en 2014-2015 étaient âgés de moins de 40 ans, et l'âge moyen des nouveaux actionnaires est passé de 42 à 40 ans.

Outre l'avantage à long terme que confère l'épargne pour la retraite, un REER au Fonds peut aussi aider les jeunes à acheter une première maison en utilisant leur épargne-retraite grâce au Régime d'accès à la propriété (RAP). Cette année, le Fonds a déboursé plus de 36 millions de dollars dans le cadre du RAP.

RVER ET SERVICES EN LIGNE POUR LES EMPLOYEURS

Depuis juillet 2014, toutes les entreprises comptant cinq employés ou plus doivent se conformer à la loi sur le régime volontaire d'épargne retraite (RVER) et offrir à leurs employés une façon d'épargner en vue de leur retraite. Le Fonds a mené une campagne auprès des entreprises pour les informer que, lorsqu'ils choisissent d'offrir à leurs employés la possibilité de souscrire au Fonds par la retenue sur le salaire (RSS), la mise en place d'un RVER n'est pas nécessaire. La RSS du Fonds est une solution qui est déjà implantée dans plus de 6 500 entreprises, et constitue une façon simple et efficace de se conformer à la nouvelle loi tout en offrant aux employés un véhicule d'épargne avantageux.

Pour mieux épauler les employeurs qui choisissent d'offrir la RSS à leurs employés, le Fonds a lancé à l'automne 2014 un extranet plus convivial qui leur permet de remplir leurs relevés, d'effectuer leurs versements et même d'ajuster au besoin la cotisation des employés.

L'extranet est aussi un outil d'information grâce auquel le Fonds peut renseigner les entreprises sur des dossiers d'intérêt ; un sondage a démontré que plus de 80 % des entreprises qui l'utilisent en sont satisfaites.

6 500
ENTREPRISES

offrent à leurs employés la possibilité de souscrire au Fonds par la retenue sur le salaire

UN PRIX BRONZE AUX CASSIES 2015

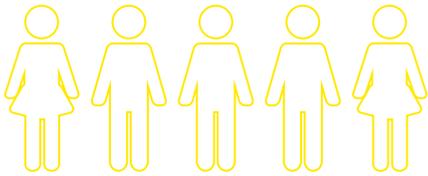
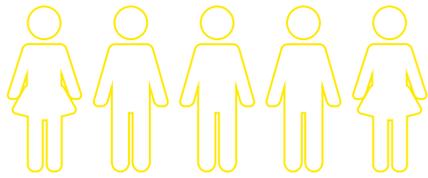
Les campagnes publicitaires conçues pour le Fonds par l'agence Marketel ont remporté un prix Bronze dans la catégorie *Succès prolongé* décerné par Canadian Advertising Success Stories (CASSIES). Cette catégorie regroupe les meilleures campagnes publicitaires qui se déroulent sur plusieurs années et qui produisent des résultats exceptionnels. L'objectif premier des campagnes du Fonds qui ont été récompensées était d'attirer l'attention des jeunes.

3



OUVERTURE D'UN BUREAU PERMANENT À POINTE-CLAIRE

Afin de mieux servir la population de l'ouest de l'île de Montréal, le Fonds a inauguré le 30 janvier dernier un nouveau bureau permanent à Pointe-Claire, au 755, boulevard Saint-Jean, bureau 110. On y trouve toute l'information disponible sur le Fonds, et les gens peuvent y acheter des actions et les placer dans un REER. Le bureau est aussi utilisé par les Fonds régionaux de solidarité FTQ de Montréal et de la Montérégie qui peuvent y accueillir les entrepreneurs à la recherche de financement.



DIALOGUER AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Fonds se donne la capacité de dialoguer en direct avec ses actionnaires. Il dispose pour cela d'un « outil » exceptionnel, à savoir la présence en première ligne, directement dans les milieux de travail, de quelque 2 000 responsables locaux qui sont formés pour fournir des renseignements sur le Fonds, expliquer les caractéristiques de ses actions, et recueillir les souscriptions des actionnaires.

Outre le réseau des RL, le Fonds est à l'écoute de ses actionnaires par le truchement de son centre d'appel, des médias sociaux, de son site Internet, de sondages et de groupes de discussion.

Cette année, le Fonds a réalisé un sondage d'une ampleur exceptionnelle, le plus important de son histoire. Plus de 4 000 actionnaires ont été interrogés sur leurs attentes face au Fonds et leur satisfaction en ce qui a trait à ses services.

Outre les résultats mentionnés plus haut liés à la mission du Fonds, ce sondage a révélé que 90 % des actionnaires sont satisfaits du rendement du Fonds.

Le dialogue avec les actionnaires confirme l'importance non seulement du rendement, mais aussi de la mission elle-même du Fonds. Les actionnaires veulent que le Fonds investisse dans leur région et partout au Québec pour y créer des emplois.

SÉCURIFONDS

SÉCURIFONDS inc. offre aux actionnaires du Fonds des services de planification de la retraite et propose un éventail de services financiers aux personnes qui souhaitent transférer les sommes accumulées dans un REER au Fonds, dans un autre véhicule de placement.

Les services offerts permettent aux actionnaires du Fonds d'obtenir, gratuitement et sans engagement, un portrait complet et personnalisé de leur profil financier afin de déterminer la meilleure stratégie d'investissement en fonction de leurs besoins. Selon le profil d'investisseur, le capital peut être investi dans différents types de placements : fonds distinct, compte d'intérêt garanti, compte d'intérêt quotidien ou conversion en rente.

SÉCURIFONDS inc. offre des régimes qui permettent aux actionnaires du Fonds d'assurer leur avenir financier à la retraite comme entre autres le FERR, le CELI, le CRI ou le FRV. Il n'y a aucuns frais d'adhésion et les frais de gestion sont abordables et compétitifs. Au 31 mai 2015, **SÉCURIFONDS inc.** avait un actif sous gestion de 102,4 millions de dollars pour le bénéfice de plus de 4 000 épargnants.

548 M\$

VERSÉS AUX ACTIONNAIRES AYANT ATTEINT L'ÂGE DE LA RETRAITE

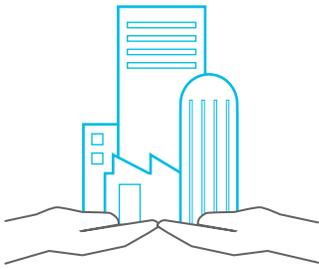
Offrir aux épargnants de la classe moyenne un véhicule d'épargne-retraite abordable est au cœur de la mission du Fonds. Au cours de l'exercice, le Fonds a reçu près de 35 000 demandes de rachat d'actions de la part d'actionnaires ayant atteint l'âge de la retraite ou de la pré-retraite. Au cours de l'exercice, le Fonds a racheté les actions de ces actionnaires pour un total de 548 millions de dollars.

POUR MIEUX PLANIFIER : QUESTION RETRAITE

Le Fonds est un partenaire actif de Question Retraite, un organisme mis sur pied par la Régie des rentes du Québec pour sensibiliser les québécois à l'importance de planifier et d'épargner en vue de la retraite.

Le Fonds a notamment participé à la rédaction du *Guide de la planification financière de la retraite*. Mis à jour chaque année, ce guide est gratuitement mis à la disposition des actionnaires sur le site Web de Question Retraite et dans les points de service du Fonds à travers le Québec, ainsi que par l'entremise des 2 000 responsables locaux du Fonds.





ENSEMBLE POUR DES ENTREPRISES PROSPÈRES ET CRÉATRICES D'EMPLOI

2 571

ENTREPRISES PARTENAIRES

= 1,6 G\$ =

Montant qu'entend investir le Fonds de solidarité FTQ dans les entreprises en capital risqué non garanti, en trois ans, du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2017.

176 040

EMPLOIS QUI SONT CRÉÉS,
MAINTENUS OU SAUVEGARDÉS
AU QUÉBEC PAR LE FONDS ET
SON RÉSEAU

Les préoccupations des entrepreneurs évoluent constamment. La situation économique, la concurrence internationale, la mondialisation, ainsi que le recrutement et la rétention de main-d'œuvre qualifiée sont autant d'enjeux avec lesquels ils doivent composer. Le Fonds est à l'écoute et cherche constamment à pressentir leurs attentes et à repérer les carences et les besoins non comblés en matière de financement. Le Fonds investit stratégiquement dans des entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs de l'économie, dans toutes les régions du Québec.

FAVORISER LA CROISSANCE DES MEILLEURES ENTREPRISES

Le Fonds travaille toujours dans une perspective à long terme, et c'est ce qui l'a amené à établir un partenariat avec la Banque Nationale, Fasken Martineau, Proaction International, Raymond Chabot Grant Thornton et Ascendis pour lancer le programme Adrenalys, une initiative sans précédent grâce à laquelle 25 PME québécoises ayant un fort potentiel de croissance bénéficieront d'un accompagnement en services professionnels et en expertise d'une valeur de 3,5 millions de dollars en même temps que d'investissements qui pourront atteindre au total 150 millions de dollars qui leur donneront les moyens de se dépasser.

La très grande majorité des entreprises partenaires du Fonds sont des PME. Il arrive toutefois que le Fonds participe à des investissements beaucoup plus importants dans de grandes entreprises qui jouent un rôle majeur dans l'économie du Québec. C'est ainsi qu'il a fourni 75 des 470 millions de dollars investis par un consortium dans Agropur, la plus grande coopérative laitière du Canada,



afin de permettre à l'entreprise de continuer son expansion. « Agropur soutient 3 473 producteurs laitiers qui sont autant de PME ; cet investissement s'inscrit donc parfaitement dans notre stratégie de soutien aux entreprises agroalimentaires québécoises de toutes tailles », explique **Normand Chouinard, premier vice-président aux investissements du Fonds.**

Le Fonds a également investi dans l'acquisition de **Fontaine santé** par Les Placements Mecyva inc., une société de portefeuille détenue par une famille d'entrepreneurs québécois qui entendent favoriser l'expansion de cette entreprise reconnue pour la qualité de ses produits à l'extérieur du Québec.

MAINTENIR AU QUÉBEC LES CENTRES DE DÉCISION

Le Fonds contribue à maintenir, voire à rapatrier au Québec les centres de décision d'entreprises créatrices de richesse. Ainsi, il s'est porté acquéreur, avec des partenaires, du **Groupe ATIS**, une entreprise qui fabrique des portes et fenêtres sous diverses marques de commerce. « Avec des revenus annuels de l'ordre de 200 millions de dollars, ATIS est un bel exemple de vitalité d'une entreprise du secteur manufacturier. Nous avons sauté sur l'occasion de ramener au Québec la propriété de cette entreprise dynamique », dit Normand Chouinard.

SOUTENIR LA NOUVELLE ÉCONOMIE

Le Fonds est associé à l'émergence des entreprises de biotechnologies au Québec. Depuis 15 ans, le Fonds a investi environ 750 millions de dollars aussi bien dans des entreprises que dans des fonds spécialisés du secteur des biotechnologies. Par ses investissements constants et par son implication auprès de la communauté d'affaires de ce secteur, le Fonds est un acteur majeur et crucial pour l'industrie des biotechnologies, et ce en dépit des risques inhérents à ce domaine : au final c'est tout le Québec qui en bénéficie. « Les entreprises de biotechnologies constituent aujourd'hui le principal pipeline d'innovations pour le secteur pharmaceutique, et il n'a jamais été aussi crucial de les appuyer que maintenant. Le Fonds investit dans les démarrages d'entreprises de biotechnologies et dans les étapes précliniques de leurs travaux ; lorsqu'elles atteignent le stade des essais cliniques, les entreprises pharmaceutiques prennent le relais et les soutiennent dans la poursuite de leur croissance », explique **Alain Denis, vice-président principal, nouvelle économie, du Fonds.**

Durant l'année, le Fonds a aussi investi directement dans plusieurs entreprises, dont **Esperas Pharma, Gladius Pharmaceuticals, Innovation Thrasos, Milestone Pharmaceutiques** et **Zymeworks**. Le Fonds a également investi dans **COLO-D**, qui exploite à Drummondville un centre de colocation de serveurs de nouvelle génération voué à l'hébergement des services et des infrastructures de cloud privé, hybride et public. « COLO-D est au cœur de la stratégie numérique québécoise », dit Alain Denis.



JEU VIDÉO : INVESTIR DANS UN CRÉNEAU D'AVENIR

Le Fonds est aussi présent dans le secteur du jeu vidéo, où le Québec est reconnu comme l'un des centres mondiaux de production. Il a investi cette année 4,9 millions de dollars dans **FRIMA**, un leader du secteur du jeu et du divertissement. « Nous soutenons ainsi plus de 300 emplois de qualité dans une des plus grandes maisons de production de la région de Québec », affirme Normand Chouinard.

APPUYER LE SECTEUR QUÉBÉCOIS DE L'AÉRONAUTIQUE

En janvier 2015, le Fonds a investi 15 millions de dollars (américains) dans **A J Walter Aviation**, un chef de file mondial de la vente, de la réparation et de la location de pièces de rechange pour les avions commerciaux. En 2013, le Fonds avait déjà investi 12 millions de dollars dans **AJW Technique**, une compagnie sœur de A J Walter Aviation, dans le cadre de la relance de l'ancienne usine d'Aveos.

« Le Fonds de solidarité FTQ est devenu avec le temps un partenaire parfait. Sa connaissance du secteur de l'aviation fait en sorte que le Fonds comprend les défis et les occasions qui se présentent à nous », a déclaré Ian Malin, président et chef de la direction de AJW Capital Partners Limited.

CRÉER DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT

Les entreprises québécoises ont besoin de sources de financement diversifiées et d'un meilleur accès aux marchés internationaux. Travaillant de concert avec les milieux économiques et gouvernementaux, le Fonds a mis sur pied il y a plusieurs années une stratégie visant à favoriser la croissance des fonds d'investissement québécois et à attirer ici des fonds d'investissement du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Cette stratégie a livré des résultats spectaculaires. Depuis 2005, le Fonds a contribué à hauteur de 1,2 milliard de dollars au financement de 55 fonds externes, dont plusieurs fonds étrangers qui, pour la plupart, ont ouvert un bureau au Québec et investissent désormais ici.

La stratégie a été particulièrement efficace dans les secteurs de la nouvelle économie. « Uniquement cette année, des investissements totalisant 29 millions de dollars ont été annoncés dans les fonds Anges Québec Capital et Forbion Capital Fund III », explique Alain Denis.

DEPUIS 2005

1,2 G\$

DE FINANCEMENT PAR LE FONDS DANS

55 FONDS
EXTERNES

DES RÉSULTATS
SPECTACULAIRES!

MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES EN RÉGION

Les réseaux des Fonds régionaux de solidarité FTQ (FRS) et des Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS) ont connu un excellent exercice en matière d'investissements. Dans le but de mieux servir les entreprises en région ainsi que certains créneaux du marché, le plafond d'investissement des FRS a été relevé et la collaboration entre les FRS et les FLS a été accentuée.

FONDS RÉGIONAUX DE SOLIDARITÉ FTQ

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

84 INVESTISSEMENTS

48,1 M\$

D'INVESTISSEMENTS EN
CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

58

NOUVELLES ENTREPRISES
PARTENAIRES COMPTANT
2 387 EMPLOIS

FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ

Pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2015

268 INVESTISSEMENTS

7,2 M\$

D'INVESTISSEMENTS EN
CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

229

NOUVELLES ENTREPRISES
PARTENAIRES COMPTANT
2 176 EMPLOIS

CRÉNEAU ÉLARGI POUR LES FRS

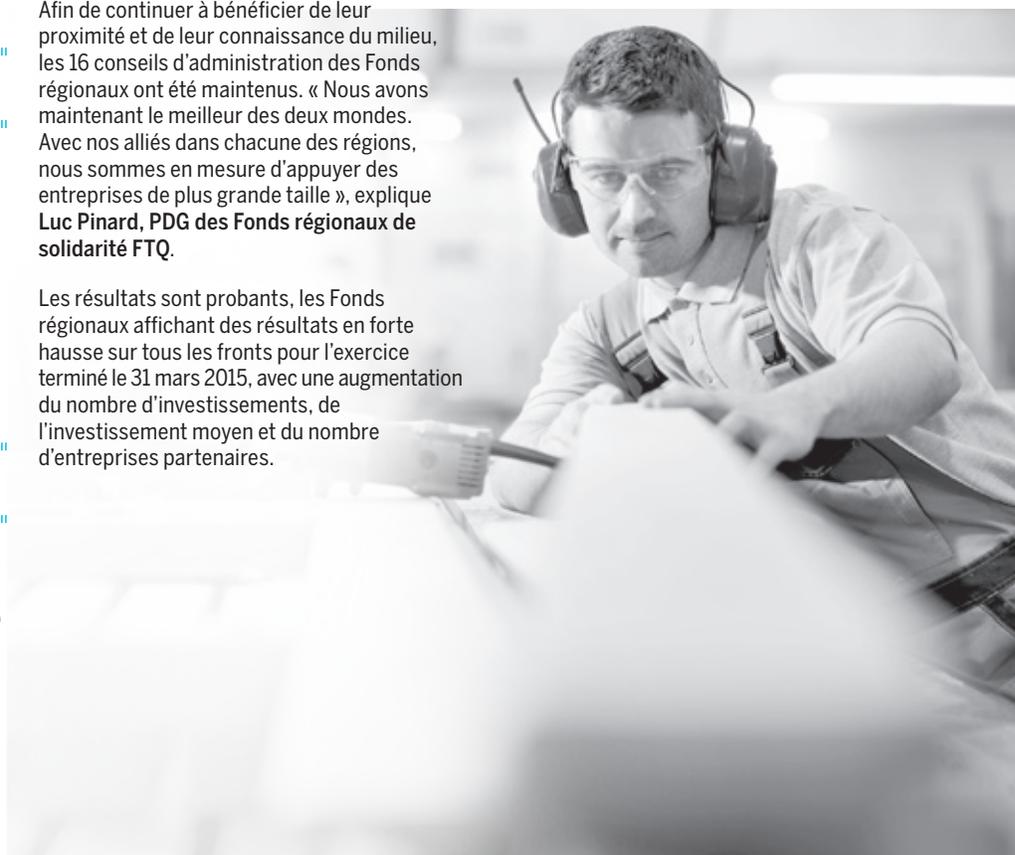
Pour mieux répondre aux besoins de financement des PME régionales, les FRS peuvent maintenant investir jusqu'à 3 millions de dollars par entreprise. Un investissement de cette importance créant un niveau de concentration du risque relativement élevé pour un fonds régional, les 16 sociétés en commandite qui formaient auparavant les différents Fonds régionaux ont été regroupées en une seule, créant ainsi un actif total beaucoup plus important permettant de mieux gérer le risque lié à chaque investissement.

Afin de continuer à bénéficier de leur proximité et de leur connaissance du milieu, les 16 conseils d'administration des Fonds régionaux ont été maintenus. « Nous avons maintenant le meilleur des deux mondes. Avec nos alliés dans chacune des régions, nous sommes en mesure d'appuyer des entreprises de plus grande taille », explique Luc Pinard, PDG des Fonds régionaux de solidarité FTQ.

Les résultats sont probants, les Fonds régionaux affichant des résultats en forte hausse sur tous les fronts pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, avec une augmentation du nombre d'investissements, de l'investissement moyen et du nombre d'entreprises partenaires.

MACHINES ROGER INTERNATIONAL

Cette entreprise qui emploie 200 personnes est reconnue pour la fabrication d'une tête de foreuse unique, la V-30. L'apport financier de 1,5 million de dollars du FRS Abitibi-Témiscamingue lui permettra de poursuivre sa croissance.



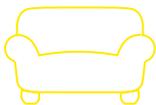
DU SOUTIEN POUR LA RELÈVE ENTREPRENEURIALE

Environ 30 % des propriétaires d'entreprise envisagent de prendre leur retraite d'ici 10 ans, mais les jeunes entrepreneurs préfèrent souvent lancer leur propre entreprise plutôt que de reprendre une entreprise existante. Le Fonds s'est allié avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans la campagne RDV Relève inc.^{MC} Une plateforme Web a été conçue et les nombreuses activités organisées dans diverses régions ont culminé dans le Forum stratégique du RDV Relève qui a réuni près de 350 personnes à Montréal. Les Fonds régionaux de solidarité FTQ ont été particulièrement actifs dans les dossiers de relève cette année, ceux-ci ayant compté pour 30 % des investissements réalisés par les FRS.



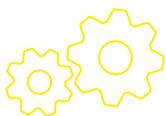
Pêcheries Yan Bourdages

Un investissement de 700 000 \$ du FRS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine permet à la relève de cette petite entreprise familiale d'en assurer la pérennité.



Meubles Jaymar

Les quelque 120 employés de Meubles Jaymar fabriquent des meubles haut de gamme depuis bientôt 60 ans. Grâce à un investissement de 500 000 \$ du FRS Lanaudière, des membres de la direction de l'entreprise pourront assurer la relève.



Estampage J.P.L.

Cette entreprise familiale créée il y a 30 ans est spécialisée dans la fabrication et l'assemblage de pièces métalliques utilisées principalement par des alumineries, et elle compte des clients partout dans le monde. Un investissement de 2 millions de dollars du FRS Mauricie a permis à de nouveaux acquéreurs d'en assurer la relève, préservant ainsi 21 emplois.

ENCOURAGER LES DÉMARRAGES D'ENTREPRISES

En octobre 2014, les Fonds régionaux de solidarité FTQ ont conclu un partenariat avec Anges Québec, un réseau d'investisseurs privés qui accompagne et finance des entreprises innovantes à fort potentiel. Cette entente favorisera le référencement des dossiers entre les FRS et Anges Québec, et les entreprises en démarrage qui en bénéficieront auront ainsi accès aux sources de financement et aux réseaux des deux organisations. Le partenariat a aussi donné lieu à une participation de 15 millions de dollars du Fonds de solidarité FTQ dans la recapitalisation du Fonds Anges Québec en février 2015.



FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ : UNE NOUVELLE ANNÉE RECORD

Les FLS sont issus d'un partenariat conclu en 1991 entre le Fonds de solidarité FTQ et la Fédération québécoise des municipalités. Le réseau des FLS a connu une quatrième année record de suite pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2015.

« Nos résultats démontrent la très grande pertinence de notre action au soutien des entrepreneurs locaux partout au Québec », affirme **Éric Desaulniers**, directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ.

RAPPROCHEMENT ET SYNERGIE FLS–FRS

Pour accroître la synergie entre les réseaux d'investissement régionaux du Fonds, la présidence des FLS a été confiée à M. Luc Pinard, déjà président-directeur général des FRS. Les deux réseaux demeurent distincts, mais ils travaillent en complémentarité accrue afin de répondre de manière optimale aux besoins des entreprises de toutes les régions du Québec.

C'est ainsi, par exemple, que le FLS MRC de Lotbinière collabore avec le FRS Chaudière-Appalaches au soutien de l'entreprise **Produits RLC inc.**, active dans le commerce de gros de rebuts et de matériaux de récupération. Le FLS a réalisé en mars 2015 un deuxième investissement dans cette entreprise depuis 2010 : il s'agit d'un montant de 25 000 \$ qui facilitera l'acquisition de l'entreprise par trois de ses employés.

Le FLS MRC des Pays-d'en-Haut accompagne pour sa part l'entreprise **Concept Gourmet du Village inc.** depuis 1999. Celle-ci a obtenu, en novembre 2014, un troisième investissement, au montant de 27 500 \$, qui facilitera l'achat d'équipements et d'outils informatiques, ce qui permettra à l'entreprise de mieux répondre à la demande grandissante de ses produits.

Par ailleurs, le FLS MRC de Charlevoix-Est, a investi 20 000 \$ dans **Fibrotek Matériaux avancés inc.**, un fabricant de pièces composites pour le domaine de l'aviation. Et le FLS MRC d'Argenteuil a investi 20 000 \$ dans **Cristini Amérique du Nord**, un fabricant de câbles passeurs pour les papeteries.

RAPPROCHEMENT FRS–FONDS IMMOBILIER

Les FRS et le Fonds immobilier adoptent de plus en plus une approche conjointe. Les promoteurs des projets financés par les Fonds régionaux sont très souvent les mêmes personnes qui investissent dans des projets immobiliers, d'où l'idée d'une démarche conjointe, même si seul le Fonds immobilier peut investir dans un projet immobilier. C'est ainsi que la participation active du FRS Bas-Saint-Laurent a permis au Fonds immobilier d'investir 2,5 millions de dollars dans un projet d'immeuble commercial et de bureaux à Rimouski.

« Les investissements du Fonds immobilier étaient jusqu'à récemment concentrés surtout dans la région de la Capitale-Nationale et à Montréal, explique **Normand Bélanger**, président-directeur général du Fonds immobilier de solidarité FTQ ; nous avons voulu aller davantage vers les autres régions. Nous avons fait appel aux Fonds régionaux pour nous présenter aux membres de leurs réseaux d'affaires. » La stratégie se révèle payante, car plusieurs investissements immobiliers ont été conclus en région et plusieurs sont en cours de négociation.

RELÈVE AUX FLS

Éric Desaulniers, nouveau directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ

Jean-René Laforest, qui dirigeait les FLS depuis leur création en 1991, a pris sa retraite. Le président et chef de la direction du Fonds, Gaétan Morin, a salué sa grande contribution au développement économique local.

Il a été remplacé par Éric Desaulniers qui assume son nouveau poste fort de plus de 14 années d'expérience dans le réseau des fonds locaux, acquises tour à tour au CLD Côte-de-Beaupré et chez Fonds locaux de solidarité FTQ où il travaille depuis 2003 comme conseiller en capital de développement pour les territoires du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de l'Est de la Capitale-Nationale.



FONDS IMMOBILIER : RENDEMENT SOCIAL AUSSI BIEN QUE FINANCIER

Le Fonds immobilier de solidarité FTQ a une triple mission : créer, maintenir ou sauvegarder des emplois, générer du rendement au bénéfice des actionnaires du Fonds en investissant dans des projets immobiliers de tous les secteurs partout au Québec, et favoriser l'atteinte d'objectifs liés au logement social, communautaire ou abordable, pour les ménages à revenu faible ou modeste ou les personnes aux prises avec des situations difficiles.

FONDS IMMOBILIER DE SOLIDARITÉ FTQ

Au cours de son dernier exercice terminé
le 31 décembre 2014

114 M\$

MONTANT QU'A AUTORISÉ
LE FONDS IMMOBILIER POUR
RÉALISER 14 NOUVEAUX
PROJETS OU NOUVELLES
PHASES DE PROJETS

Au 31 décembre 2014,
le Fonds immobilier détenait :

30

IMMEUBLES SOUS GESTION

18 millions de pi²

DE TERRAIN À DÉVELOPPER
POUR DE FUTURS PROJETS

Quelque 30

PROJETS IMMOBILIERS d'une valeur
totale de 1,6 milliard de dollars étaient
en cours de développement.

À terme, ces projets permettront
de créer, maintenir ou sauvegarder
quelque 14 000 emplois.

La création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois et les bénéfices pour les actionnaires résultent d'investissements réalisés dans des projets immobiliers. Le Fonds immobilier intervient typiquement en tout début de projet, lorsqu'un investissement est nécessaire pour acheter un terrain et le décontaminer, obtenir des permis, faire les plans et devis, et ce, avant même que les institutions financières traditionnelles n'aient accordé un premier dollar de financement. Par ailleurs, le Fonds immobilier privilégie les projets LEED®.

« Les promoteurs trouvent très peu d'investisseurs prêts à les épauler en début de projet, affirme Normand Bélanger, président-directeur général du Fonds immobilier de solidarité FTQ. Grâce à nos investissements, ils réalisent un plus grand nombre de projets. »



Laval : TOD et parc d'affaires

À Laval, le Fonds immobilier travaille au développement de deux terrains totalisant 565 000 pieds carrés situés à proximité de la station de métro Montmorency. Il collabore à la mise en valeur de ces terrains selon le concept TOD (*Transit Oriented Development* – développement lié au transport collectif), sur lesquels on prévoit construire des immeubles résidentiels, commerciaux et de bureaux pour permettre de tirer le meilleur parti de la proximité du métro. En 2014, le Fonds immobilier annonçait d'ailleurs le lancement de la phase 2 du projet Urbania qui pourrait comprendre, une fois terminé, environ 1 150 copropriétés réparties dans six bâtiments.

Toujours à Laval, au carrefour des autoroutes 440 et 13, le Fonds immobilier s'est aussi associé avec Cosoltec construction dans le projet de copropriétés industrielles et commerciales INDUSTRIA 440, dont les retombées économiques sont estimées à 200 millions de dollars.

Val-d'Or : le Plateau Sabourin

En réponse à la pénurie de logements à Val-d'Or en Abitibi, et pour dynamiser le parc immobilier résidentiel régional, aucune construction neuve de ce type n'ayant été réalisée depuis plusieurs années, le Fonds immobilier et son partenaire, Groupe Devcore, ont lancé en novembre 2014 la phase 2 du projet Plateau Sabourin, qui comprend deux immeubles de 15 logements.

**Montréal : Centre de données de Montréal**

Le Fonds immobilier a investi, avec son partenaire Urbacon, dans un projet majeur qui dotera Montréal d'un centre de données de classe mondiale. Celui-ci hébergera des serveurs et des bases de données et sera muni des installations les plus sophistiquées dans ce secteur. Stratégiquement situé en périphérie immédiate du centre-ville, le Centre utilisera la fibre optique et offrira les plus hautes normes de sécurité à tous égards. Le projet implique un bâtiment existant, qui sera rénové, et auquel une construction de 10 étages sera annexée.

Rosemont, Saint-Lambert et ailleurs : projets de copropriétés

Le Fonds immobilier s'est aussi associé à de multiples projets de copropriétés résidentielles, notamment :

- Le projet MUV, réalisé en partenariat avec Développement MAP, dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, qui prévoit 343 copropriétés destinées tant à des premiers qu'à des seconds acheteurs ; les unités sont de facture moderne, intégrées dans un quartier « vert » ;
- Vic & Lambert, à Saint-Lambert, un projet réalisé en partenariat avec LSR GesDev, Sotramont et Groupe Maltais, qui prévoit 50 copropriétés offrant une vue imprenable sur le fleuve Saint-Laurent et les gratte-ciel du centre-ville de Montréal.

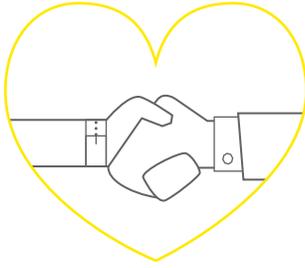
AIDE ACCRUE AU LOGEMENT SOCIAL, COMMUNAUTAIRE ET ABORDABLE

« Le Fonds immobilier de solidarité FTQ investit dans des projets sociaux et communautaires depuis plus de 15 ans, toujours avec le même objectif : contribuer au mieux-être des ménages à revenu faible ou modeste et à la revitalisation des quartiers, tout en créant de l'emploi », explique Normand Bélanger.

Le Fonds immobilier participe à de tels projets grâce à cinq fonds, dont la capitalisation totale était de 54 millions de dollars au 31 mai 2015 ; trois de ces fonds investissent dans des projets de logement social et communautaire, et deux permettent à des organismes sans but lucratif d'acquiescer des terrains ou des immeubles, ce qui facilite la réalisation du projet jusqu'à ce qu'ils obtiennent le financement nécessaire à la réalisation complète du projet.

**TAPAJEURS : SORTIR LES JEUNES DE LA RUE**

Grâce au Fonds d'acquisition québécois, un fonds d'habitation communautaire de 15 millions de dollars financé par le Fonds immobilier de solidarité FTQ, l'organisme sans but lucratif Spectre de rue, qui travaille avec les jeunes de la rue, a pu faire l'acquisition d'un immeuble à l'angle des rues Ontario et Saint-Hubert à Montréal. Celui-ci sera transformé en 22 chambres avec services et espaces communs, destinées à accueillir des jeunes de 18 à 30 ans en démarche de réinsertion d'emploi.



ENSEMBLE POUR LE PROGRÈS SOCIAL

336 032

ACTIONNAIRES DU FONDS
SONT SYNDIQUÉS

CELA REPRÉSENTE

55 %

DES ACTIONNAIRES

289 ACTIVITÉS DE FORMATION
ONT ÉTÉ OFFERTES

La fidélité aux quatre volets de sa mission explique la réussite soutenue du Fonds depuis sa création, entre autres sur le plan social. À ce chapitre, la voix du milieu syndical, telle qu'elle s'exprime au conseil d'administration ou par les responsables locaux (RL), est d'une importance capitale pour le Fonds.

LES RL

Issus des milieux syndicaux, les quelque 2 000 responsables locaux (RL) assurent un lien permanent entre le Fonds et ses actionnaires. Fait à signaler, ce sont tous des bénévoles. « Les RL sont des militants, dans le sens le plus positif du terme. Ils croient en la mission du Fonds : aussi bien à l'importance de l'épargne pour la retraite qu'aux investissements créateurs d'emplois », résume Jean-Pierre Ouellet, vice-président au développement de la souscription.

Afin de permettre aux RL de bien jouer leur rôle auprès des actionnaires du Fonds, une formation de base est dispensée avec un accompagnement de plusieurs mois sur le terrain et, finalement, une activité de consolidation des acquis. Par la suite, ils reçoivent obligatoirement une formation continue pour maintenir leur qualification.

« Nous avons dépassé la formation de base depuis longtemps, explique François L'Heureux, directeur général de la Fondation de la formation économique ; nous avons établi l'ensemble des compétences que doivent posséder les RL et nous avons mis au point un véritable processus de formation et de perfectionnement continu. »

Les RL ne font la promotion d'aucun produit financier autre que l'action du Fonds et de **SÉCURIFONDS**, mais ils peuvent fournir aux actionnaires des sources d'information plus spécialisées.

UN RÉSEAU QUI REJOINT UN IMPORTANT BASSIN DE TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

Afin d'informer et de favoriser l'adhésion des travailleurs syndiqués de tous horizons, le Fonds de solidarité a conclu des ententes avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et plusieurs regroupements de cadres. En plus de son affiliation traditionnelle à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), le Fonds dispose grâce à ces ententes d'un vaste réseau de RL au sein du milieu syndical québécois.



LA FONDATION DE LA FORMATION ÉCONOMIQUE (FFE)

La FFE a été mise sur pied pour réaliser un des volets de la mission du Fonds, soit de former les travailleurs dans le domaine de l'économie pour qu'ils puissent influencer le développement économique du Québec. La FFE développe et soutient plusieurs programmes de formation qui vont au-delà du réseau des RL et des entreprises partenaires du Fonds et de son réseau. Elle s'associe avec ses réseaux pour offrir des formations pour les militants qui œuvrent dans les organismes de développement économique partout au Québec. La FFE soutient également la formation pour les fiduciaires syndicaux qui siègent sur les caisses de retraite. À travers divers programmes, des formations sont aussi offertes pour outiller davantage les syndicats sur la compréhension de leur entreprise, leurs enjeux d'affaires et l'économie en général.

LA FORMATION ÉCONOMIQUE EN ENTREPRISE

La formation économique en entreprise est l'une des grandes initiatives mises en place par le Fonds pour soutenir ses entreprises partenaires.

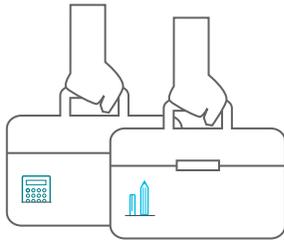
La formation économique déborde du cadre de l'entreprise où elle est offerte pour aborder l'état des marchés et la concurrence aussi bien que la nécessité d'augmenter la productivité et les notions d'économie et de finance nécessaires à une bonne compréhension des réalités du milieu de travail. Cette formation contribue à établir un dialogue constructif au sein des entreprises.

ACTIVITÉS DE FORMATION

Exercice terminé le 31 mai 2015

	PARTICIPANTS	COURS
RESPONSABLES LOCAUX (RL)	3 213	130
FORMATION ÉCONOMIQUE DES TRAVAILLEURS EN ENTREPRISE	1 050	69
MEMBRES DU RÉSEAU	1 679	71
ÉTUDIANTS	355	19
TOTAL	6 297	289





ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE LE FONDS DE DEMAIN

441

EMPLOYÉS PERMANENTS



375

EMPLOYÉS ONT RÉPONDU
AU SONDAGE SUR LA CULTURE
ORGANISATIONNELLE

RECOMMANDATIONS

3 GRANDES THÉMATIQUES

PERFORMANCE ET PROACTIVITÉ
AMÉLIORATION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE
OSER SE RÉINVENTER

L'évolution de la société et de l'économie place le Fonds devant des enjeux complexes et très différents de ceux qui prévalaient à l'époque de sa création. Pour se préparer à faire face à ses nouveaux défis, le Fonds a lancé à l'été 2014 un exercice de planification stratégique visant à adapter son action à ce contexte en évolution rapide.

Le comité de direction a voulu encourager la participation la plus large possible des employés à la démarche de planification stratégique. Ainsi, tous les employés du Fonds et de son réseau ont été invités à répondre à un sondage sur la culture organisationnelle. Leurs réponses ont alimenté la réflexion du chantier de travail sur la culture organisationnelle. Les recommandations qui ont résulté de ce chantier s'articulent autour de trois grandes thématiques : être performants et proactifs ; mieux travailler ensemble dans l'intérêt du Fonds ; et oser se réinventer.

Près d'une centaine d'employés ont aussi participé activement aux chantiers de travail qui se sont penchés sur les investissements du Fonds dans ses entreprises partenaires, les investissements sur les marchés financiers, l'actionnariat et la formation, l'image globale et la culture organisationnelle du Fonds. Parallèlement à la poursuite des travaux, plusieurs des recommandations issues des chantiers ont été présentées et adoptées par le conseil d'administration.



RÉPARTITION DU PERSONNEL PERMANENT

Au 31 mai 2015

ÂGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
MOINS DE 35 ANS	15	11	26	5,9
35 ANS À 44 ANS	42	57	99	22,4
45 ANS À 54 ANS	106	80	186	42,2
55 ANS ET PLUS	64	66	130	29,5
TOTAL	227	214	441	100,0

ÂGE MOYEN	50	49	50
SEXE	51,5 %	48,5 %	100,0

CATÉGORIE D'EMPLOI

GESTIONNAIRES	22	39	61	13,8
PROFESSIONNELS	102	139	241	54,7
PERSONNEL TECHNIQUE ET DE BUREAU	103	36	139	31,5
TOTAL	227	214	441	100,0

ÉVOLUTION DU PERSONNEL PERMANENT

Du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS AU 31 MAI 2014	236	211	447
EMBAUCHES	6	12	18
RETRAITES	(10)	(3)	(13)
DÉPARTS	(5)	(5)	(10)
DÉCÈS		(1)	(1)
NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS AU 31 MAI 2015	227	214	441

LE FONDS ET SES EMPLOYÉS

Le tableau ci-dessous présente la somme totale des absences des employés permanents du Fonds payées par le Fonds (en raison d'un problème de santé, d'un accident ou d'une situation particulière) et des absences payées par le régime d'assurance groupe des employés permanents du Fonds. Ces absences sont exprimées en années-personnes, une année-personne représentant 1 820 heures (52 semaines multipliées par 35 heures par semaine). Le total du temps de travail au cours de la période couverte par ce rapport ne correspond pas exactement au nombre d'employés permanents au 31 mai 2015, car les données sur le temps de travail tiennent compte du moment de l'arrivée ou du départ des employés permanents au cours de l'exercice.

6 550
heures
de formation

15 h / employé

PRÉSENCES AU TRAVAIL ET ABSENCES DES EMPLOYÉS PERMANENTS

Du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 (en années-personnes)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ABSENCES	10,8	5,3	16,1
PRÉSENCES	223,5	211,3	434,8
TAUX D'ABSENTÉISME	4,8 %	2,5 %	3,7 %



FORMATION DU PERSONNEL

Exercice terminé le 31 mai 2015

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PARTICIPÉ À UNE FORMATION	NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION	MOYENNE D'HEURES DE FORMATION PAR EMPLOYÉ
GESTIONNAIRES	56	1 470	26
PROFESSIONNELS	208	3 384	16
PERSONNEL TECHNIQUE ET DE BUREAU	126	1 159	9
PERSONNEL TEMPORAIRE OU ÉTUDIANT	52	537	10
TOTAL	442	6 550	15
FEMMES	237	3 343	14
HOMMES	205	3 207	16
TOTAL	442	6 550	15

La structure salariale du Fonds respecte la législation applicable en matière d'équité salariale. La différence entre le salaire moyen des femmes et le salaire moyen des hommes dans certaines catégories d'emploi s'explique, notamment, par la répartition différente des femmes et des hommes dans les échelons que comporte chacune de ces catégories.

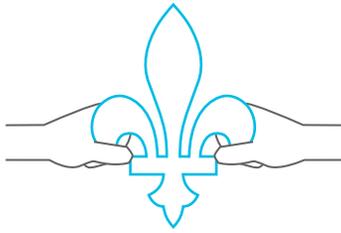
SALAIRE DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES

Au 31 mai 2015

CATÉGORIE D'EMPLOI

GESTIONNAIRES	0,81
PROFESSIONNELS	0,86
PERSONNEL TECHNIQUE ET DE BUREAU	0,98





ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

6,05 \$

EFFET MULTIPLICATEUR

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2010
AU 31 MAI 2015, CHAQUE DOLLAR DE CRÉDITS
D'IMPÔT DU QUÉBEC CONSENTI AUX
ACTIONNAIRES DU FONDS S'EST TRADUIT
PAR 6,05 \$ EN CAPITAL RISQUÉ
NON GARANTI MIS À LA DISPOSITION DES
ENTREPRISES DU QUÉBEC

DEPUIS 20 ANS

LE FONDS REPRÉSENTE À LUI SEUL ENVIRON

1/3

DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL
DE RISQUE RÉALISÉS

AU QUÉBEC

Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec comptent parmi les rares mesures fiscales qui soutiennent directement les deux besoins fondamentaux que sont l'encouragement à l'épargne et l'investissement dans des entreprises.

Le taux d'épargne diminue constamment au Québec depuis 20 ans. En 2013, par exemple, il était nettement inférieur à la moyenne canadienne (2,7 % au Québec et 5,2 % pour le Canada). « La situation est surtout problématique pour certains travailleurs ayant un revenu qui s'établit entre 20 000 \$ et 60 000 \$ », constatait en 2013 le Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois (comité D'Amours). Or, le Fonds répond directement à ce besoin, puisque 53 % de ses actionnaires ont un revenu inférieur à 60 000 \$, et que 90 % gagnent un revenu inférieur à 100 000 \$.

RAPPORT GOUBOUT : UN FONDS STRATÉGIQUE

Dans son rapport final publié en mars 2015, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (commission Goubout) constate « le rôle stratégique joué par les fonds fiscalisés dans l'appui aux investissements des PME ». La commission écrit aussi que ces fonds « constituent un important incitatif à l'épargne pour la retraite ». La commission recommande au gouvernement de maintenir le soutien fiscal accordé aux fonds fiscalisés, incluant le Fonds de solidarité FTQ.

Le Fonds est aussi l'une des sources de capitaux les plus constantes pour les entreprises du Québec. Bon an mal an depuis 20 ans, le Fonds représente à lui seul environ le tiers des investissements en capital de risque réalisés au Québec. De plus, après avoir étudié les causes du manque de financement pour les entreprises, le Fonds, de concert avec le gouvernement du Québec, a mis en place des stratégies destinées à attirer au Québec davantage de capitaux internationaux.

Ces stratégies ont débordé les frontières du Québec, et leur impact a été tellement déterminant que le secteur canadien du capital de risque s'est opposé à la décision du gouvernement fédéral, annoncé en 2013, d'abolir progressivement jusqu'en 2017 le crédit d'impôt pour contribution à un fonds de travailleurs.

UN PARTENARIAT QUI SE POURSUIT AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le budget du Québec 2015 contient quatre mesures qui s'inscrivent dans le partenariat entre le Fonds de solidarité FTQ et le gouvernement :

- Le Fonds investira 100 millions de dollars durant les 5 prochaines années pour soutenir la **stratégie maritime** du gouvernement du Québec. Le Fonds a par ailleurs contribué à hauteur de 60 millions de dollars pour faire l'acquisition, avec un consortium d'investisseurs montréalais, de **Terminaux Montréal Gateway**. « Cette entreprise est au cœur du secteur maritime que le gouvernement souhaite voir se développer. De telles infrastructures stratégiques sont essentielles pour l'économie du Québec, et nous estimons très important d'y investir et de ramener au Québec la propriété de cet important centre de décisions », explique **Jean Wilhelmy, vice-président principal, Aérospatiale, construction et services, du Fonds**.
- Le mandat de **SIDEX**, un fonds pour l'exploration minière créé par le Fonds de solidarité FTQ pour répondre aux besoins spécifiques de ce secteur de l'économie, a été prolongé jusqu'en 2025.
- Le mandat du **Fonds Valorisation Bois** a été élargi et inclut maintenant l'innovation dans le secteur des pâtes et papiers.
- Le seuil d'investissement des Fonds régionaux de solidarité FTQ est augmenté de 2 millions à 3 millions de dollars afin que soit assurée une grande capacité d'intervention régionale.

Le Fonds s'est aussi engagé à investir jusqu'à 10 millions de dollars dans les PME ciblées dans le cadre du **programme PerforME** du gouvernement du Québec visant à soutenir les entreprises offrant un fort potentiel d'innovation et de croissance à l'international.

CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL : LA CAMPAGNE SE POURSUIT

Depuis 2013, le Fonds a maintenu un effort constant de communication avec le gouvernement fédéral afin de le convaincre de modifier sa décision d'abolir le crédit d'impôt fédéral alloué aux actionnaires des fonds de travailleurs.

Les crédits d'impôt sont nécessaires pour compenser le fait que les actionnaires qui investissent au Fonds de solidarité FTQ le font en acceptant certaines conditions particulières : leur investissement doit demeurer au Fonds jusqu'à la retraite (sauf en des circonstances exceptionnelles); le Fonds est tenu de faire la très grande majorité de ses investissements dans des PME, sous forme de capital risqué non garanti; le Fonds est tenu d'investir principalement au Québec.

Qui plus est, un grand nombre d'études réalisées depuis 20 ans ont toutes démontré que les gouvernements récupèrent la valeur de ces crédits d'impôt en trois ans, environ, grâce aux revenus fiscaux qui résultent de l'activité économique générée par les investissements du Fonds et de son réseau. Ces crédits d'impôt sont en réalité un investissement créateur de richesse.

L'abolition du crédit d'impôt fédéral n'influencera pas le modèle du Fonds, mais les études menées par le Fonds indiquent qu'elle pourrait entraîner une diminution des rentrées de fonds, ce qui obligerait le Fonds à réduire ses investissements annuels.

Enfin, l'abolition du crédit d'impôt fédéral se traduit par une hausse d'impôt importante pour les travailleurs-épargnants du Québec : cela représente une augmentation de 402 \$ pour un actionnaire qui, pour l'année d'imposition 2014, aurait investi 2 677 \$ (la moyenne des cotisations des actionnaires).



IMPACT ÉCONOMIQUE DU FONDS

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TANGIBLES

Le tableau ci-dessous présente des données financières qui permettent de constater l'importance des activités du Fonds de solidarité FTQ et de comprendre comment il crée de la richesse pour ses parties prenantes.

Ce tableau présente des données financières sommaires établies comme pertinentes par la GRI, mais il ne se substitue aucunement aux états financiers du Fonds.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DIRECTES DU FONDS

Exercices terminés les 31 mai (en milliers \$)

	2015	2014 ¹
VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE CRÉÉE (REFLÉTÉE DANS LA VALEUR DE L'ACTION)		
PRODUITS D'INTÉRÊTS, DE DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS	324 935	348 333
GAINS RÉALISÉS SUR INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT ET AUTRES INVESTISSEMENTS ET VARIATION DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NON RÉALISÉE	810 078	582 068
VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE DISTRIBUÉE DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE		
COÛTS OPÉRATIONNELS (achats de biens et services aux fournisseurs)	70 422	72 056
RÉMUNÉRATIONS DES SALARIÉS ET AVANTAGES AFFÉRENTS	75 762	80 096
VERSEMENTS AUX ACTIONNAIRES (actions rachetées) ²	644 776	732 337
VERSEMENTS À L'ÉTAT (taxes et impôts)	17 476	19 846
INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTÉ (dons et commandites)	599	755

1. Les chiffres comparatifs de 2014 ont été redressés à la suite de l'adoption des normes IFRS par le Fonds.

2. Le Fonds ne verse pas de dividendes.

COMMENTAIRE DE DANIEL DENIS, ASSOCIÉ ET ÉCONOMISTE, KPMG-SECOR

L'importance de la contribution des entreprises partenaires du Fonds à l'économie québécoise s'est maintenue au cours de l'année 2014-2015. En effet, leurs activités ont généré une valeur ajoutée au Québec estimée à 13,1 milliards de dollars. Le poids des activités des entreprises partenaires du Fonds s'élève à près de 3,5 % de l'ensemble de l'économie québécoise (en proportion d'un PIB nominal québécois de 382,7 milliards de dollars en 2014-2015).

Avec 142 720 emplois directs et indirects soutenus en 2014-2015 par les entreprises partenaires du Fonds, celles-ci ont aussi mieux fait dans ce domaine que l'économie québécoise dans son ensemble. L'emploi direct total soutenu par les entreprises partenaires du Fonds a en effet augmenté de 2,8 % de mai 2014 à mai 2015 selon les données internes du Fonds, alors que l'emploi dans son ensemble n'a progressé que de 1,7 % au Québec pendant la même période.

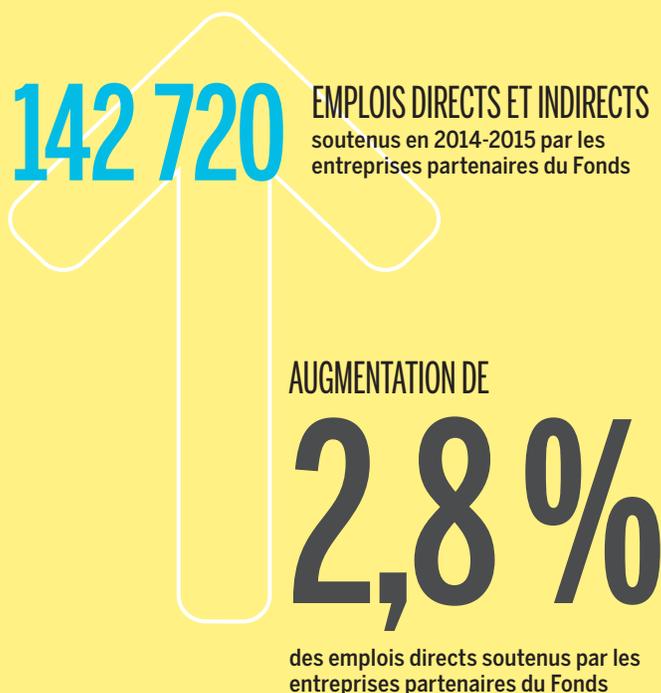
Par ailleurs, la valeur ajoutée par emploi direct des entreprises partenaires du Fonds s'établit à près de 95 500 \$ en 2014-2015, soit un niveau supérieur à celui de l'ensemble du Québec (93 142 \$ en mai 2015). Les entreprises partenaires du Fonds contribuent ainsi à relever le niveau de richesse *per capita* du Québec. L'importance des secteurs stratégiques du Québec dans le portefeuille des investissements du Fonds n'est pas étrangère à ce résultat. L'extraction minière, le secteur manufacturier et les services aux entreprises représentent à eux seuls près de 60 % de tous les emplois directs soutenus.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE QUÉBEC LIÉES À LA PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES DES ENTREPRISES PARTENAIRES DU FONDS

Au 31 mai 2015

	EFFETS DIRECTS	EFFETS INDIRECTS	EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS
VALEUR AJOUTÉE AUX PRIX DE BASE (en M\$)	8 910	4 236	13 146
EMPLOIS (en années-personnes)	93 571	49 149	142 720
VALEUR AJOUTÉE PAR EMPLOI (en \$)	95 439	86 305	92 291

Source : données d'emplois directs et indirects par secteur du Fonds de solidarité FTQ et résultats du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec.



IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU FONDS

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU FONDS

Les gains du Fonds en matière d'environnement ont été modestes depuis un an, car aucun nouveau projet visant l'amélioration de la performance environnementale n'a été lancé. Toutefois, les progrès accomplis depuis 4 ans sont spectaculaires et le Fonds se démarque par le caractère exemplaire de la gestion de l'immeuble qui abrite son siège social et par sa politique d'approvisionnement responsable.

Consommation de matières premières

Le Fonds a enregistré, au cours du dernier exercice, une diminution de 9 % du volume des matières premières qu'il a consommées, puisque celui-ci est passé de 141 tonnes en 2013-2014 à 128 tonnes en 2014-2015. Depuis 4 ans, la diminution a été de 23 % et la proportion de matières consommées constituées de matières recyclées s'est maintenue à 96 % (elle était de 51 % en 2008-2009).

Consommation d'énergie

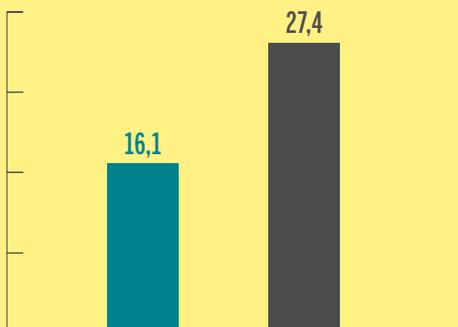
La consommation totale d'énergie a diminué de 6 % en 2014-2015 par rapport à 2013-2014. La consommation de gaz naturel a augmenté en raison des températures très froides enregistrées l'hiver dernier, mais la consommation d'électricité a diminué de 9 % grâce au remplacement de l'éclairage vers la fin de l'exercice précédent.

L'Édifice Louis-Laberge, le siège social du Fonds, fait office de leader en efficacité énergétique par rapport aux bâtiments à vocation similaire au Canada¹.

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE

ekWh/pi²/an

- Édifice Louis-Laberge
- Moyenne des immeubles BOMA BEST

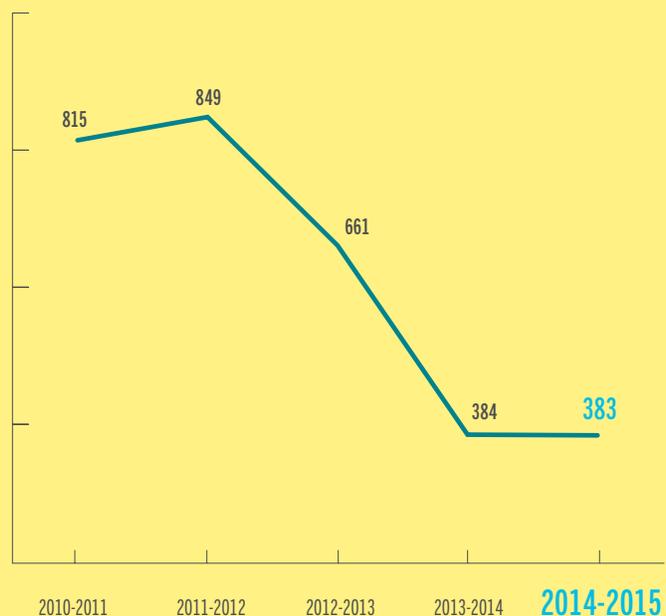


Consommation d'eau

La consommation d'eau (calculée en litres par mètre carré de plancher) est demeurée inchangée durant l'exercice, mais elle a diminué de 53 % depuis 4 ans, comme l'illustre le graphique suivant ; ici encore, l'Édifice Louis-Laberge se démarque par sa grande efficacité.

INTENSITÉ DE CONSOMMATION D'EAU

Litres/m²



En 2014, l'intensité moyenne de consommation d'eau des immeubles certifiés BOMA BEST était de 680 litres/m².

Taux de récupération

Le taux de récupération n'a pas été mesuré cette année. Il est de l'ordre de 65 % selon les mesures effectuées au cours des années précédentes.

1. Les dernières données disponibles dans le Rapport national de l'immobilier écoresponsable BOMA BEST® 2015.

LES PARAMÈTRES DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)



LE FONDS MAINTIENT UN EFFORT CONSTANT POUR AMÉLIORER DE FAÇON CONTINUE SA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Quelques faits saillants :

- Sensibilisation continue afin de convaincre les employés de réduire la génération de matières résiduelles et la consommation de papier et d'adopter des modes de transport consommant moins d'énergie ;
- Optimisation des équipements qui consomment de l'eau ;
- Organisation d'événements carboneutres, notamment l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- Mise en place de compostage pour l'Édifice Louis-Laberge.



PARAMÈTRES DU RAPPORT

L'information présentée dans le présent rapport couvre l'exercice financier qui s'étend du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015. Elle a été validée par les spécialistes du Fonds responsables du rapport et relue par nos auditeurs indépendants.

Le rapport porte principalement sur les activités qui sont sous le contrôle direct du Fonds de solidarité FTQ. Il contient également certaines données financières et informations relatives aux activités d'investissement des composantes de son réseau, à savoir les Fonds régionaux de solidarité FTQ, les Fonds locaux de solidarité FTQ et le Fonds immobilier de solidarité FTQ. Le rapport ne couvre pas les activités des entreprises partenaires du Fonds et de son réseau.

Paramètres de la GRI

L'approche préconisée par la Global Reporting Initiative (GRI) permet au Fonds de rendre compte de sa contribution à la société d'une manière beaucoup plus complète qu'il ne pourrait le faire avec un rapport annuel de facture classique. Voilà pourquoi le Fonds publie annuellement,

depuis 2010, un rapport annuel et de développement durable qui intègre les exigences propres à la GRI et celles qu'il est tenu de respecter en vertu de l'encadrement réglementaire auquel il est assujéti comme institution financière.

Le présent rapport respecte les exigences de la version 3.1 de la GRI ainsi que du supplément sectoriel pour le secteur financier. Le Fonds est d'avis que le rapport est conforme au niveau d'application A.

L'index des indicateurs GRI, ainsi que tous les renseignements additionnels requis par la GRI et qui ne sont pas publiés ailleurs, est disponible sur le site Web du Fonds, dans la section Développement durable.

Enfin, l'environnement et les paramètres généraux du Fonds n'ayant subi aucun changement durant le dernier exercice, le test de pertinence conduit pour l'exercice précédent demeure pertinent.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2015

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2015

Ce rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs d'évaluer, du point de vue de la direction, les résultats et la situation financière du Fonds de solidarité FTQ (le « Fonds ») ainsi que les changements importants survenus à l'égard de ceux-ci pour l'exercice terminé le 31 mai 2015. Le rapport de gestion annuel complète les états financiers et contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Fonds. Pour faciliter leur compréhension des événements et des incertitudes qui y sont présentés, les lecteurs doivent lire ce rapport de gestion en parallèle avec les états financiers et les notes complémentaires qui les accompagnent.

L'information financière présentée dans ce rapport de gestion a été préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le Fonds a adopté ce référentiel comptable pour son exercice ouvert le 1^{er} juin 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du Manuel de CPA Canada - Comptabilité (la « Partie V »).

L'information financière présentée dans ce rapport de gestion a été retraitée pour refléter l'adoption des IFRS à la date de transition du 1^{er} juin 2013, de la même manière que dans les états financiers. L'information financière des périodes antérieures au 1^{er} juin 2013 n'a pas été retraitée et a été préparée conformément à la Partie V. La note 28 des états financiers fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements importants de méthodes comptables par rapport aux méthodes utilisées aux fins de la préparation des états financiers du Fonds conformément à la Partie V, pour l'exercice terminé le 31 mai 2014.

Ce rapport contient certains énoncés prospectifs sur les activités, les résultats et les stratégies du Fonds qui devraient être interprétés avec précaution. Ces prévisions comportent nécessairement des hypothèses, des incertitudes et des risques; il est donc possible, en raison de plusieurs facteurs, qu'elles ne se réalisent pas. Des changements d'ordre législatif ou réglementaire, les conditions économiques et commerciales ainsi que le degré de concurrence ne sont que quelques exemples de facteurs importants qui peuvent influencer, parfois de façon significative, sur la justesse des énoncés prévisionnels contenus dans ce rapport. Le rapport de gestion est daté du 23 juin 2015.

Le Fonds est assujéti au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* (le « Règlement ») et applique donc les exigences de ce Règlement, notamment dans ses états financiers et dans son rapport de gestion. Le Règlement a fait l'objet d'une mise à jour pour refléter la transition aux IFRS.

Vous pouvez obtenir les états financiers annuels en consultant notre site Internet (fondsftq.com) ou le site Internet de SEDAR (sedar.com), ou encore, gratuitement, sur demande, en composant le 514 383-3663 ou, sans frais, le 1 800 567-3663, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Case postale 1000, Succursale Youville, Montréal (Québec) H2P 2Z5. Vous pouvez également obtenir de la même façon l'information intermédiaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers des cinq derniers exercices. Ces renseignements découlent des états financiers audités du Fonds. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2015, les données financières sont conformes aux IFRS. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2014, les données financières ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme aux IFRS aux fins de comparaison avec les données pour le présent exercice. L'incidence de ce retraitement comptable sur la valeur de l'action à des fins de présentation signifie que, si les IFRS avaient alors été en vigueur, leur application aurait eu un effet de 0,02 \$ sur la valeur de l'action du Fonds. De plus, pour l'exercice terminé le 31 mai 2014, certains produits qui étaient antérieurement présentés en diminution des charges ont été reclassés dans les produits. Pour les exercices ouverts avant le 1^{er} juin 2013, les données financières sont conformes à la Partie V. Les résultats du Fonds sont commentés sous la rubrique « Résultats d'exploitation », à la page 41.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 mai

(en millions de dollars, sauf si autrement spécifié)	2015 (IFRS)	2014 (IFRS)	2013 (Partie V)	2012 (Partie V)	2011 (Partie V)
Produits ^a	1 149	940	256	247	256
Résultat net ^b	985	772	458	215	650
Actif net	11 150	10 131	9 301	8 525	8 178
Actions de catégorie A en circulation (nombre, en milliers)	335 197	334 234	332 441	320 629	315 504
Ratio des charges opérationnelles totales ^c (%)	1,36	1,51	1,44	1,46	1,47
Taux de rotation du portefeuille ^d :					
Investissements en capital de développement (%)	6,05	7,14	8,44	12,09	11,38
Autres investissements (%)	119,55	167,36	115,57	158,61	172,57
Ratio des frais d'opérations ^e (%)	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02
Nombre d'actionnaires (nombre)	610 605	613 958	615 664	594 287	583 235
Émissions d'actions	667 ^f	787	855	767	698
Rachats d'actions	643	730	542	620	465
Juste valeur des investissements en capital de développement ^g	7 112	6 415	6 144	5 757	5 207

a Pour les exercices terminés les 31 mai 2015 et 2014, les produits incluent les gains et les pertes réalisés et non réalisés, les distributions, les loyers, honoraires et autres, ce qui n'est pas le cas pour l'exercice terminé le 31 mai 2013 et les exercices antérieurs.

b Le résultat net correspond aux produits des activités ordinaires, desquels on déduit les charges opérationnelles totales et les impôts. Pour obtenir le résultat global, on déduit du résultat net (ou on ajoute à celui-ci) la réévaluation du passif net au titre des prestations définies.

c On obtient le ratio des charges opérationnelles totales de la façon suivante : en divisant les charges opérationnelles totales du résultat net de l'exercice par l'actif net moyen attribuable aux porteurs du Fonds de cet exercice.

d Le taux de rotation du portefeuille reflète le nombre de changements apportés à la composition d'un portefeuille. Un taux de rotation de 100 % du portefeuille signifie, par exemple, que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

e Le ratio des frais d'opérations correspond aux frais de transaction, présentés en pourcentage de l'actif net moyen.

f Selon le budget 2014-2015 du gouvernement du Québec présenté à l'Assemblée nationale le 4 juin 2014, le montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt relatifs à un fonds de travailleurs que le Fonds pouvait effectuer au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2015 était limité à 650 millions \$. Le Fonds a respecté cette limite et a également émis des actions ne donnant pas droit aux crédits d'impôts et non visées par cette limite pour un montant de 17 millions \$; ces actions ont été émises conformément aux dispositions relatives aux acquisitions d'actions de remplacement prévues au régime d'accession à la propriété et au régime d'encouragement à l'éducation permanente.

g Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

VARIATION DE L'ACTIF NET PAR ACTION

Exercices terminés les 31 mai

(en dollars)	2015 (IFRS)	2014 (IFRS)	2013 (Partie V)	2012 (Partie V)	2011 (Partie V)
Actif net par action au début de l'exercice^a	30,31	27,98	26,59	25,92	23,84
Effet de la transition aux IFRS	-	0,02	-	-	-
Actif net par action au début de l'exercice après effet de la transition aux IFRS^a	30,31	28,00	26,59	25,92	23,84
Augmentation provenant de l'exploitation ^b :	2,94	2,31	1,41	0,68	2,10
Intérêts, dividendes et distributions et loyers, honoraires et autres ^c	1,02	1,08	0,79	0,78	0,82
Gains réalisés ^d	0,67	0,53	0,30	0,16	0,26
Gains non réalisés	1,74	1,21	0,77	0,22	1,48
Charges opérationnelles totales ^e	(0,44)	(0,45)	(0,40)	(0,39)	(0,38)
Impôts sur le résultat et taxe sur le capital	(0,05)	(0,06)	(0,05)	(0,09)	(0,08)
Augmentation provenant de l'autre élément du résultat global	0,02	0,01	-	-	-
Écart attribuable aux émissions et aux rachats d'actions	(0,01)	(0,01)	(0,02)	(0,01)	(0,02)
Actif net par action à la fin de l'exercice^a	33,26	30,31	27,98	26,59	25,92

a L'actif net par action est fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré.

b L'augmentation provenant de l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice considéré.

c Pour les exercices terminés les 31 mai 2015 et 2014, ce poste comprend les distributions ainsi que les loyers, honoraires et autres.

d Pour l'exercice terminé le 31 mai 2013 et les exercices antérieurs, les distributions étaient présentées dans les gains réalisés.

e Pour l'exercice terminé le 31 mai 2013 et les exercices antérieurs, les loyers, honoraires et autres étaient présentés en diminution des charges opérationnelles totales.

CONJONCTURE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES**Le monde et les États-Unis**

Au cours des 12 derniers mois, la baisse marquée des prix de l'énergie ainsi que l'évolution de la situation géopolitique en Ukraine, au Moyen-Orient, et plus récemment, en Grèce ont toutes contribué, d'une manière ou d'une autre, à assombrir les perspectives du PIB mondial. C'est dans ce contexte qu'à la mi-janvier le Fonds monétaire international a réduit ses estimations de croissance mondiale pour 2015 et 2016. Les perspectives de croissance moroses de l'économie mondiale pour les prochains trimestres, combinées aux craintes au sujet de l'incidence de la baisse des prix du pétrole sur l'inflation, ont amené plusieurs banques centrales, notamment en Asie et en Europe, à assouplir leur politique monétaire. Cette situation a d'ailleurs poussé plusieurs devises à la baisse par rapport au dollar américain.

En zone euro, la situation n'est guère plus réjouissante. Au cours des 12 derniers mois, la croissance économique est demeurée faible : entre autres, le PIB réel de l'Allemagne a subi une contraction au deuxième trimestre de 2014, ce qui a été un dur coup à encaisser, ce pays ayant toujours été le pilier de l'économie de la zone pendant les trimestres précédents. L'économie allemande a toutefois rebondi au quatrième trimestre de 2014 pour ensuite ralentir au trimestre suivant. Devant la faiblesse persistante de l'économie de la zone euro et d'une inflation qui tourne autour de zéro, la Banque centrale européenne (BCE) a finalement initié sa propre version d'un assouplissement quantitatif à grande échelle. Le programme consiste en des achats mensuels par la BCE de 60 milliards d'euros d'obligations des pays membres, et ce, jusqu'en septembre 2016. Au total, c'est plus de 1 000 milliards d'euros qui seraient donc ainsi injectés dans le système si le programme est mené jusqu'à la date prévue. Grâce à ce programme, la BCE vise avant tout à baisser les taux d'emprunt dans les pays les plus problématiques, à savoir l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Malgré ce programme d'assouplissement quantitatif, les économistes sont d'avis que la hausse du PIB réel restera relativement modérée en zone euro en 2015.

Toute cette incertitude quant aux perspectives économiques mondiales est palpable sur les marchés boursiers : ces derniers ont connu beaucoup de volatilité au cours des 12 derniers mois, et plusieurs indices boursiers ont malgré cela atteint de nouveaux sommets.

Après avoir enregistré une décroissance de son PIB au premier trimestre de 2014, l'économie américaine a connu deux trimestres vigoureux qui s'expliquent, entre autres, par une croissance soutenue de la consommation réelle et une progression plus rapide de l'investissement des entreprises. Cependant, au quatrième trimestre de 2014, l'économie américaine a commencé à montrer des signes de ralentissement, pour ensuite connaître une décroissance au premier trimestre de 2015. Cette situation s'explique notamment par les conditions météorologiques difficiles qui ont sévi pendant l'hiver 2015 ainsi que par le conflit de travail dans les ports de la côte Ouest qui semble avoir chambardé les chaînes d'approvisionnement et les livraisons. Malgré le fait que l'économie américaine ait connu un tel ralentissement et que, par ailleurs, plusieurs indicateurs économiques se soient montrés quelque peu décevants (p. ex., détérioration de la balance commerciale et de l'indice de confiance, ventes au détail sous les attentes), de manière générale, les économistes demeurent optimistes quant à la capacité réelle de l'économie américaine à poursuivre sa remontée au cours des prochains trimestres avec l'aide d'une demande intérieure forte et des dépenses d'investissement vigoureuses.

La création d'emplois aux États-Unis s'est poursuivie de façon soutenue au cours des 12 derniers mois, ce qui a eu pour effet d'abaisser encore davantage le taux de chômage : il s'élevait à 5,5 % en mai 2015, comparativement à 6,3 % en mai 2014. Selon les projections de plusieurs économistes, le taux de chômage devrait continuer de diminuer au cours de l'année 2015. Quant au taux d'épargne, il a été de 5,1 % en moyenne aux États-Unis depuis le 31 mai 2014; il est supérieur au taux d'épargne moyen en vigueur pour la même période l'année précédente. La variation annuelle des prix à la consommation aux États-Unis est passée en territoire négatif en janvier 2015 et pourrait y demeurer jusqu'au milieu de l'été. À partir du moment où l'inflation recommencera à augmenter, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait se décider à entamer le relèvement du taux directeur (qui est demeuré inchangé à 0,25 % depuis décembre 2008). Toutefois, selon plusieurs experts, cette hausse du taux directeur ne devrait pas avoir lieu avant la fin de 2015.

Le Canada et le Québec

Après un début d'année difficile, l'économie canadienne s'est redressée au deuxième trimestre de 2014 et cette croissance s'est poursuivie au troisième trimestre, quoiqu'à un rythme moindre. Cependant, à partir de l'automne 2014, l'économie canadienne a commencé à ressentir les contrecoups de la baisse importante des prix de l'énergie et du recul du commerce extérieur, comme en témoigne la décélération de la croissance du PIB au dernier trimestre de 2014 et la décroissance du PIB au premier trimestre de 2015. Cela a également mené à un inversement de l'asymétrie de la croissance économique des provinces de l'Ouest canadien en faveur de celle de l'Ontario et du Québec. C'est dans ce contexte que la Banque du Canada a surpris les intervenants du marché lors de sa réunion du 21 janvier 2015 en annonçant qu'elle avait décidé de baisser le taux directeur de 25 points de base (de 1,00 % à 0,75 %). La Banque du Canada a notamment cité la baisse marquée des prix du pétrole et des autres produits de base ainsi que les difficultés de l'activité économique au pays, de façon générale, pour justifier sa décision. Les économistes sont d'avis que la croissance de l'économie canadienne devrait continuer de ralentir au cours des prochains mois, les effets négatifs de la baisse marquée des prix du pétrole continuant de se faire sentir. Cela dit, grâce à la remontée graduelle prévue des prix de l'énergie, combinée à un commerce extérieur plus vigoureux, on devrait assister à une amélioration des conditions économiques par la suite.

Globalement, au cours des 12 derniers mois, le taux de chômage au Canada a diminué, passant de 7,0 % en mai 2014 à 6,8 % en mai 2015. Il devrait continuer de diminuer au cours des prochains trimestres dans la mesure où l'économie canadienne continue de croître. De manière générale, l'inflation est demeurée faible au Canada au cours des 12 derniers mois. Les soubresauts des prix du pétrole continueront, au cours des prochains mois, à être déterminants dans l'évolution du niveau d'inflation au pays. Même si les prix de l'essence à la pompe ont recommencé à augmenter à partir du mois de février 2015, le taux annuel d'inflation total devrait rester très faible au cours des prochains mois, selon plusieurs économistes. Il faudra vraisemblablement patienter jusqu'en 2016 avant que l'inflation totale retourne aux alentours de la cible médiane.

Le marché immobilier canadien a montré une bonne résilience pendant une bonne partie de l'année 2014. En effet, après un ralentissement en début d'année, on a pu assister à partir du printemps 2014 à une hausse des mises en chantier et des ventes de maisons. La situation s'est toutefois renversée au quatrième trimestre de 2014, comme en témoigne la baisse des mises en chantier résidentielles tant des maisons individuelles que des logements collectifs. Selon plusieurs experts, le marché immobilier pourrait continuer à ralentir quelque peu au cours des prochains trimestres.

Au cours des 12 derniers mois, les taux d'intérêt à court terme (2 ans) et à long terme (10 ans) des obligations gouvernementales canadiennes ont affiché une baisse. Quant aux écarts de crédit des sociétés de haute qualité, durant la même période, ils ont connu une tendance à la hausse alors que les écarts de crédit des provinces ont connu une tendance à la baisse. Le dollar canadien, pour sa part, se négociait à 0,80 \$ US au 31 mai 2015, comparativement à 0,92 \$ US au 31 mai 2014. Cependant, il est important de préciser que, au cours des 12 derniers mois, celui-ci a fluctué et a atteint son niveau le plus bas (0,78 \$ US en mars 2015) depuis la récession de 2008-2009. Ce mouvement à la baisse et cette volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain s'expliquent notamment par l'effondrement des prix du pétrole, l'appétit accru des investisseurs pour le dollar américain et les attentes divergentes en matière d'orientation des deux banques centrales; la Fed et la Banque du Canada. Compte tenu du contexte actuel, nous considérons que le huard pourrait continuer de fluctuer de façon importante au cours des prochains mois et que les taux d'intérêt des obligations du Canada 10 ans et 30 ans devraient osciller dans un intervalle ne dépassant pas 50 points de base à la hausse ou à la baisse.

Au Québec, malgré une nette amélioration au chapitre des exportations, la croissance économique est demeurée faible au cours des 12 derniers mois, en raison notamment de la faiblesse de la consommation des ménages et des investissements effectués par les entreprises. Quant au taux de chômage, il se situait à 7,6 % en mai 2015, inférieur au taux de 7,9 % qui avait cours en mai 2014; ce taux est supérieur à celui du Canada (6,8 %) ainsi qu'à celui de l'Ontario (6,5 %). Selon plusieurs économistes, malgré les difficultés qu'elle éprouve dans le contexte actuel de compressions budgétaires, l'économie québécoise devrait connaître une légère accélération en 2015 en raison de la faiblesse du prix du pétrole et du dollar canadien. Tout comme en 2014, la croissance de l'économie québécoise en 2015 devrait reposer en bonne partie sur les exportations, qui, malgré une baisse importante au cours du premier trimestre, devraient se rétablir au cours des prochains mois. Le Fonds continuera donc certainement de jouer un rôle important notamment en contribuant à la création et au maintien d'emplois au Québec et en accompagnant les entreprises québécoises ayant le désir et la volonté de prendre de l'expansion à l'étranger tout en générant des retombées économiques pour le Québec.

Malgré certains signes positifs suggérant un redressement économique érigé sur des bases plus fortes qui semblent vouloir se dessiner à l'horizon en Amérique du Nord, plus particulièrement aux États-Unis, les enjeux économiques et financiers sont encore nombreux ailleurs dans le monde, notamment en Europe et dans plusieurs pays émergents. En d'autres mots, la route vers une plus grande stabilité à l'échelle mondiale est encore parsemée d'obstacles de toutes sortes. Cette situation occasionne bien des incertitudes sur le plan économique qui devraient continuer d'avoir des répercussions sur la performance de plusieurs institutions financières, dont le Fonds.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS DU FONDS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2015, le Fonds a réalisé un résultat global de 992 millions \$, comparativement à 773 millions \$ pour l'exercice précédent. Le rendement du Fonds a été de 9,7 % pour l'exercice, comparativement à un rendement de 8,3 % réalisé au cours de l'exercice précédent. La valeur de l'action du Fonds a ainsi augmenté de 2,97 \$ par rapport à celle en vigueur depuis le 4 juillet 2014 et de 1,90 \$ par rapport à janvier 2015, pour se chiffrer à 33,26 \$ au 6 juillet 2015. L'actif net du Fonds, quant à lui, a atteint 11,1 milliards \$ au 31 mai 2015, comparativement à 10,1 milliards \$ au 31 mai 2014. Quant au nombre d'actionnaires, il s'élevait à 610 605 au 31 mai 2015.

En raison de la mission du Fonds, une partie importante de son portefeuille est constituée de titres privés et de fonds spécialisés. En général, la répartition des actifs du Fonds tend à limiter son potentiel de rendement dans un cycle haussier des marchés boursiers tandis que, dans un cycle baissier, c'est le phénomène inverse qui se produit.

RENDEMENT DU FONDS¹

Exercices terminés les 31 mai

	2015 (IFRS)			2014 (IFRS)		
	Actif sous gestion à la fin* M\$	Pondération %	Rendement %	Actif sous gestion à la fin* M\$	Pondération %	Rendement %
Investissements en capital de développement	5 692	50,9	10,1	5 007	49,2	9,8
Autres investissements**	5 487	49,1	12,1	5 168	50,8	9,7
	11 179	100,0	11,1	10 175	100,0	9,8
Loyers, honoraires et autres			0,2			0,2
Charges opérationnelles totales			(1,4)			(1,5)
Impôts			(0,2)			(0,2)
Rendement du Fonds (annuel)			9,7			8,3
Rendement du Fonds (1^{er} semestre)			3,5			4,4
Rendement du Fonds (2^e semestre)			6,0			3,8

* L'actif sous gestion à la fin correspond à la juste valeur, à la fin de l'exercice, de l'actif géré par les secteurs Investissements et Placements et qui a servi à générer les produits présentés aux résultats. Ce montant diffère de celui de l'actif présenté aux états financiers qui, contrairement à l'actif sous gestion, inclut entre autres les billets provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux et locaux ainsi que de certains fonds spécialisés.

** Les autres investissements représentent le solde des actifs non investis dans les entreprises partenaires. Gérés par le secteur Placements, ils sont constitués des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations, d'actions, de fonds internationaux d'infrastructures, de titres à revenu élevé et de stratégies à rendement absolu.

¹ Le rendement annuel du Fonds est calculé en divisant le résultat net par action de l'exercice par l'actif net par action au début de l'exercice. Le rendement non annualisé pour un semestre est calculé en divisant le résultat net par action du semestre par l'actif net par action au début du semestre.

RÉSULTATS PAR SECTEUR

Le secteur Investissements

L'actif géré par le secteur Investissements se compose essentiellement des investissements en capital de développement que fait le Fonds, conformément à sa mission, en actions, en parts ou en prêts, dans des entreprises privées et publiques. Afin de stabiliser son rendement, le Fonds favorise une pondération optimale entre les investissements sous forme de prêts – généralement non garantis, qui procurent un rendement courant grâce aux paiements d'intérêts –, les investissements en actions – au rendement potentiellement plus élevé, qui comportent un niveau de volatilité plus important – et les investissements dans des parts de fonds spécialisés – qui, en plus d'entraîner un afflux de capitaux privés et de capitaux étrangers au Québec, permettent au Fonds de mieux diversifier son portefeuille. Les investissements en capital de développement sont régis par la *Politique d'investissement* du Fonds, une composante importante de sa *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*.

Le secteur Investissements a obtenu un rendement brut de 10,1 % pour l'exercice, comparativement à un rendement brut de 9,8 % enregistré pour l'exercice précédent. En considérant ce rendement, et compte tenu du niveau des investissements liés à la mission du Fonds, l'actif de ce secteur a atteint 5,7 milliards \$ à la fin de l'exercice et correspond à 50,9 % de l'actif sous gestion au 31 mai 2015 (49,2 % au 31 mai 2014).

La performance du secteur Investissements est influencée par différents facteurs, notamment le comportement des marchés financiers et les conditions économiques et commerciales dans lesquelles évoluent nos entreprises partenaires, ainsi que par la gestion dynamique de nos investissements. Le rendement brut de 10,1 % du secteur Investissements pour l'exercice qui vient de se terminer s'explique principalement par :

- le rendement de 11,1 % généré par notre portefeuille de titres privés et fonds spécialisés au cours de l'exercice (comparativement à 7,1 % pour l'exercice précédent). Cette performance s'explique globalement par la solidité générale du portefeuille – qui a produit des revenus d'intérêt, des dividendes et des distributions, et qui en outre a généré une plus-value au cours de l'exercice dans un contexte de faible croissance économique au Québec. La dépréciation du dollar canadien au cours des 12 derniers mois est un facteur qui a contribué favorablement à cette plus-value;
- le rendement de 5,3 % généré au cours de l'exercice par notre portefeuille de titres cotés. Ce rendement a été obtenu dans un contexte où les marchés boursiers canadiens ont été très volatils et ont, de façon générale, connu une moins bonne performance qu'au cours de l'exercice précédent, alors qu'ils évoluaient dans un environnement nettement plus favorable, notamment pour les entreprises à petite capitalisation, ce qui avait permis à notre portefeuille d'obtenir un rendement de 21,5 %.

Le secteur Placements

Le secteur Placements gère les autres investissements du Fonds, c'est-à-dire les actifs non investis dans ses entreprises partenaires. Ces autres investissements sont constitués des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations, d'actions, des portefeuilles de fonds internationaux d'infrastructures, de titres à revenu élevé et de stratégies à rendement absolu². Leur gestion est régie par la *Politique du portefeuille autres investissements* qui fait partie intégrante de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique du portefeuille autres investissements* vise à optimiser le ratio rendement-risque du Fonds, à diversifier le portefeuille d'investissements en capital de développement et à assurer un niveau de liquidité permettant au Fonds de respecter tous ses engagements.

Les modifications aux portefeuilles amorcées au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2014 dans le cadre des travaux de la refonte de la *Politique du portefeuille autres investissements* (notamment la diminution de la répartition cible en obligations au profit d'une augmentation des actions, l'adoption d'une approche de gestion active pour les actions canadiennes et l'ajout des actions à faible volatilité et à haut dividende afin d'optimiser le rapport rendement-risque du Fonds) ont été complétées le 30 juin 2014.

Pour l'exercice, le secteur Placements a obtenu un rendement brut de 12,1 %, supérieur au rendement brut de 9,7 % réalisé au cours de l'exercice précédent. Quant à l'actif de ce secteur, il est de 5,5 milliards \$, ou 49,1 % de l'actif sous gestion du Fonds au 31 mai 2015 (50,8 % au 31 mai 2014).

L'évolution des taux d'intérêt et la performance des marchés boursiers sont les facteurs déterminants quand on analyse la performance du secteur Placements. Ainsi, les résultats obtenus par ce secteur sont influencés par le comportement des marchés et par les conditions touchant l'environnement économique. Le rendement brut de 12,1 % du secteur Placements pour l'exercice s'explique principalement par :

- la bonne performance des marchés boursiers étrangers qui, combinée à la dépréciation du dollar canadien, a contribué à produire un rendement de 16,9 % pour les portefeuilles d'actions et autres titres³. Ces portefeuilles avaient enregistré un rendement de 19,3 % au cours de l'exercice précédent, dans un contexte économique caractérisé par une hausse généralisée des marchés boursiers;
- le rendement de 7,2 % réalisé sur notre portefeuille de titres à revenu fixe au cours de l'exercice, comparativement au rendement de 3,1 % généré au cours de l'exercice précédent. Le rendement obtenu s'explique essentiellement par les revenus d'intérêt générés par le portefeuille et par une baisse des taux d'intérêt des titres émis par le gouvernement du Canada qui a eu un effet à la hausse sur la valeur des titres obligataires en portefeuille.

² Le retrait graduel du portefeuille de stratégies à rendement absolu a été achevé en avril 2015.

³ Les autres titres sont constitués des portefeuilles de fonds internationaux d'infrastructures, de titres à revenu élevé et de stratégies à rendement absolu.

RENDEMENT PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

Exercices terminés les 31 mai

	2015 (IFRS)			2014 (IFRS)		
	Actif sous gestion à la fin M\$	Pondération %	Rendement %	Actif sous gestion à la fin M\$	Pondération %	Rendement %
Investissements en capital de développement						
Titres privés et fonds spécialisés	4 762	42,6	11,1	4 155	40,8	7,1
Titres cotés	930	8,3	5,3	852	8,4	21,5
Autres investissements						
Titres à revenu fixe	2 687	24,0	7,2	2 649	26,0	3,1
Actions et autres titres	2 800	25,1	16,9	2 519	24,8	19,3
	11 179	100,0	11,1	10 175	100,0	9,8

CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

Les charges opérationnelles totales sont constituées principalement des charges liées aux actifs sous gestion, aux services offerts aux actionnaires, aux activités de souscription, à la formation économique, aux systèmes et contrôles ainsi qu'à leur amélioration, au processus d'investissement dans les entreprises, au personnel et à toutes les autres ressources nécessaires pour permettre au Fonds de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs. Bien qu'il soit essentiel pour le Fonds d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission, il est également primordial pour ce dernier d'exercer un contrôle sur ses charges. Bon an, mal an, le Fonds a été en mesure de garder son ratio des charges opérationnelles totales à un niveau inférieur à celui du ratio des frais de gestion de fonds équilibrés canadiens⁴, qui se situe autour de 2,3 % sur une base annuelle.

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2015, le ratio des charges opérationnelles totales sur l'actif net moyen attribuable aux porteurs du Fonds, calculé selon la méthode stipulée au Règlement, est de 1,4 % (comparativement à 1,5 % pour l'exercice précédent). La baisse du ratio s'explique par une hausse de l'actif net moyen, mais aussi par une baisse des charges opérationnelles totales qui, en dollars, se chiffrent à 146,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2015, en diminution de 2,6 millions \$ comparativement à l'exercice précédent.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE, DU BILAN ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN**Flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du Fonds représentent un montant total négatif de 15 millions \$ pour l'exercice, comparé à un montant total négatif de 39 millions \$ pour l'exercice précédent. La variation de ces flux de trésorerie résulte principalement de nos activités courantes.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités de financement du Fonds ont généré un montant total de 23 millions \$ pour l'exercice, comparé à 54 millions \$ pour l'exercice précédent. Ces flux de trésorerie pour les deux exercices résultent du montant des émissions d'actions de 668 millions \$⁵ (787 millions \$ pour l'exercice précédent), duquel on soustrait le montant versé pour les rachats d'actions de 645 millions \$⁶ (733 millions \$ pour l'exercice précédent). Quant aux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Fonds, ceux-ci correspondent à une sortie nette de liquidités d'un montant de 6 millions \$ pour l'exercice, comparé à 8 millions \$ pour l'exercice précédent.

Au 31 mai 2015, le Fonds dispose de marges de crédit d'un montant de 80 millions \$ pour les besoins de son fonds de roulement. Ces marges de crédit n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice et leur solde était nul au 31 mai 2015.

Bilan et éléments hors bilan

Le montant des investissements en capital de développement au bilan est passé de 5,4 milliards \$ au 31 mai 2014 à 6,1 milliards \$ au 31 mai 2015. Cette augmentation de 650 millions \$ s'explique principalement par les investissements nets déboursés de 290 millions \$ (des investissements déboursés de 603 millions \$ moins des désinvestissements de 313 millions \$) et par la plus-value enregistrée au cours de l'exercice sur les investissements en capital de développement.

Au cours de l'exercice, sur une base d'engagements, le Fonds a réalisé des investissements en capital de développement de 640 millions \$, comparativement aux 548 millions \$ enregistrés au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, les fonds engagés mais non déboursés sont passés de 963 millions \$ au 31 mai 2014 à 1,0 milliard \$ au 31 mai 2015.

⁴ Source : Bloomberg (basé sur un échantillon de 149 fonds équilibrés canadiens destinés aux particuliers).

⁵ Ce montant est présenté sur une base de trésorerie et inclut donc la variation nette des souscriptions d'actions entre le 31 mai 2014 et le 31 mai 2015.

⁶ Ce montant est présenté sur une base de trésorerie et inclut donc la variation des sommes à payer entre le 31 mai 2014 et le 31 mai 2015.

De plus, le montant des autres investissements au bilan a augmenté de 309 millions \$ au cours de l'exercice, pour s'établir à 5,4 milliards \$ au 31 mai 2015 (5,1 milliards \$ au 31 mai 2014). Cette augmentation est attribuable principalement aux hausses de valeur des titres du portefeuille en raison de l'appréciation des marchés boursiers.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés notamment afin de faciliter la gestion des portefeuilles, d'augmenter ses revenus, de préserver la valeur de ses actifs et de gérer ses risques de marché.

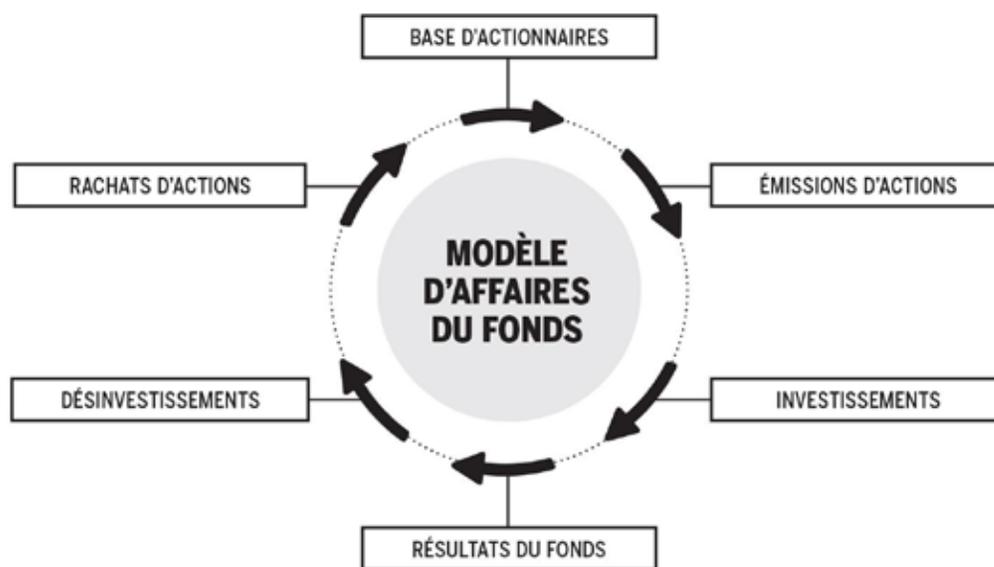
MISSION DU FONDS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES

MISSION ET OBJECTIFS

Le Fonds est un fonds d'investissement en capital de développement d'appartenance syndicale, issu de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Créé en 1983 par la *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)*, il vise à recueillir les épargnes des membres de la FTQ et des résidents du Québec qui veulent, par ce moyen, participer à la création et au maintien d'emplois en vue d'améliorer la situation des travailleurs et de stimuler l'économie du Québec. Le Fonds a également pour mission de sensibiliser et d'encourager les travailleurs à épargner pour leur retraite ainsi que de leur offrir de la formation dans le domaine de l'économie.

La mission du Fonds est appuyée par les deux paliers de gouvernement, puisque les actions du Fonds sont admissibles au REER et donnent droit à des crédits d'impôt du Québec et du fédéral.

Nous pouvons illustrer le modèle d'affaires qu'applique le Fonds pour réaliser sa mission de la façon suivante :



Lorsque les actionnaires achètent des actions du Fonds, tout un processus se déclenche. Une partie des sommes recueillies auprès des actionnaires (et en contrepartie desquelles le Fonds leur émet des actions) est d'abord investie par le Fonds, conformément à sa mission, en actions, en parts ou en prêts dans des entreprises privées et publiques du Québec ou encore dans des entreprises ayant des retombées économiques au Québec. Les investissements effectués par le Fonds conformément à sa mission constituent le portefeuille d'investissements en capital de développement, et les entreprises dans lesquelles le Fonds investit deviennent des entreprises partenaires du Fonds. Selon la loi constitutive du Fonds, cette partie investie auprès des entreprises partenaires doit respecter la norme d'investissement⁷. Afin d'assurer une saine diversification de ses actifs financiers, l'autre partie des sommes recueillies non investie dans les entreprises partenaires du Fonds est placée dans d'autres instruments financiers de façon à permettre au Fonds de répondre à ses besoins de liquidités, et à produire un revenu courant suffisant pour qu'il puisse acquitter ses charges et contribuer à générer un rendement raisonnable pour ses actionnaires. L'ensemble de ces autres investissements financiers constitue le portefeuille des autres investissements. Les participations du Fonds dans les entreprises partenaires sont qualifiées de capital patient du fait que l'on vise à les détenir selon un horizon d'investissement qui varie généralement entre 5 et 7 ans, suivant l'instrument financier utilisé. Les sommes recueillies lorsque le Fonds vend ou se fait racheter une participation (désinvestissement) sont réinvesties dans d'autres entreprises ou encore utilisées pour rembourser l'actionnaire lors de sa demande de rachat d'actions, selon nos critères de retraite ou de préretraite. En moyenne, les actionnaires procèdent au rachat environ 10 ans après leur premier achat d'actions. Pendant cette période moyenne de 10 ans, compte tenu de l'horizon d'investissement du Fonds, l'argent de l'actionnaire serait donc investi plus de 1,5 fois en capital de développement.

⁷ Veuillez vous reporter à la section de ce présent rapport portant sur la norme d'investissement pour plus d'informations.

ÉLIMINATION GRADUELLE DU CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL

Dans le budget fédéral déposé le 21 mars 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'éliminer graduellement, jusqu'en 2017, le crédit d'impôt de 15 % qu'il accorde aux actionnaires des fonds de travailleurs. Or, malgré les représentations et les propositions adressées par les deux fonds de travailleurs québécois (le Fonds et Fondation CSN), le gouvernement du Canada a fait adopter son projet de loi C-4 en décembre 2013 sans apporter de changements aux mesures énoncées dans le budget de mars 2013. Plus précisément, selon ces mesures, le crédit d'impôt fédéral est demeuré inchangé à 15 % jusqu'à l'année d'imposition 2014 du contribuable (y compris donc toute cotisation versée dans les 60 premiers jours de 2015 et appliquée à l'année d'imposition 2014), et sera ensuite réduit graduellement jusqu'en 2017. Le crédit d'impôt du Québec de 15 %, lui, n'est pas touché. Ainsi, pour l'année d'imposition 2014 du contribuable, les crédits totaux de 30 % sont demeurés intacts, tandis que pour l'année d'imposition 2015, les crédits d'impôt totaux auxquels le contribuable a droit seront de 25 % (15 % au provincial et 10 % au fédéral). Autrement dit, pour l'année d'imposition 2015, le crédit d'impôt maximal sera de 1 250 \$, ce qui correspond à une souscription de 5 000 \$. Malgré cette décision du gouvernement du Canada, le Fonds continue de faire des représentations et propositions auprès du gouvernement fédéral afin de convaincre ce dernier de modifier sa décision dans ses prochains budgets.

Il est important de préciser que l'élimination graduelle du crédit d'impôt fédéral pour fonds de travailleurs n'affectera ni la capacité du Fonds de viser un rendement raisonnable, ni sa capacité de respecter la norme d'investissement, ni sa capacité de respecter les demandes admissibles de rachat de ses actionnaires, car une part importante de ses actifs est par ailleurs liquide. De plus, il est à souligner que la valeur de l'action du Fonds ne dépend ni du crédit d'impôt fédéral, ni de la taille du Fonds, ni des souscriptions annuelles ou des demandes de rachat qui lui sont adressées. Elle repose exclusivement sur la valeur des actifs du Fonds, lesquels sont solides.

Selon une analyse effectuée par le cabinet KPMG-SECOR, le modèle d'affaires du Fonds demeurera viable malgré la diminution appréhendée des souscriptions due à cette hausse d'impôt déguisée. Par contre, en cas de diminution des souscriptions, le Fonds devra diminuer ses investissements dans les entreprises québécoises pour garder son modèle en équilibre. Par ailleurs, advenant que les rentrées de fonds diminuent et que les rachats maintiennent leur tendance, l'incidence financière de la mesure serait, pour le Fonds, une éventuelle diminution progressive et lente de son actif. Celui-ci demeurera néanmoins très substantiel et sa diminution n'affectera en rien l'équilibre du modèle d'affaires du Fonds, notamment la capacité du Fonds à racheter les actions de ses actionnaires. Les conclusions de l'analyse de KPMG-SECOR démontrent l'effet perturbateur potentiel de la décision du gouvernement fédéral sur le financement des entreprises québécoises créatrices d'emplois.

En d'autres mots, la décision du gouvernement fédéral, qui représentera à terme une hausse d'impôt importante pour les travailleurs-épargnants du Québec, à savoir une augmentation annuelle de 402 \$ pour l'actionnaire du Fonds qui a versé une cotisation moyenne de 2 677 \$ pour l'année d'imposition 2014, pourrait entraîner une baisse des souscriptions et, conséquemment, des investissements créateurs d'emplois dans l'économie du Québec.

LIMITE IMPOSÉE AUX ÉMISSIONS D' ACTIONS DU FONDS

Dans le cadre du budget 2014-2015 du Québec déposé le 4 juin 2014, le gouvernement du Québec avait décidé d'imposer une limite aux émissions d'actions des fonds fiscalisés pour l'année financière 2014-2015. Pour le Fonds, cette limite, qui s'est établie à 650 millions \$ d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs, n'a eu aucun effet sur le rendement de son action ni sur sa capacité de racheter ses actions. Par contre, elle a réduit la capacité des travailleurs québécois d'épargner en vue de la retraite. Il est à noter que cette limite n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015.

STRATÉGIES

Le Fonds a été créé par la FTQ il y a plus de 30 ans afin de répondre de façon proactive aux besoins de la société québécoise : créer des emplois pour contrer le chômage et offrir des options de financement dans un contexte de taux d'intérêt élevés, en mettant sur pied un modèle d'affaires innovateur et solidaire. C'est ainsi que, en mobilisant l'épargne des Québécois et en la canalisant vers des entreprises québécoises cherchant à prospérer, nous sommes devenus un acteur incontournable du développement économique du Québec.

Évidemment, le contexte dans lequel le Fonds évolue a changé de façon significative depuis sa création et nous avons, au fil du temps, élaboré des stratégies qui nous ont permis de nous adapter à ces changements. Plus récemment, les conditions se sont assombries pour la société et l'économie québécoises :

- le PIB du Québec progresse moins vite que celui des autres provinces canadiennes, notamment à cause d'une démographie moins favorable;
- la marge de manœuvre des gouvernements s'est resserrée, résultant en des réflexions sur le rôle de l'État dans certains secteurs.

Le Fonds a de plus récemment traversé une période tumultueuse avec notamment l'annonce de la perte graduelle du crédit d'impôt fédéral. Dans ce contexte, le récent succès des campagnes de levées de fonds et la hausse de la valeur de l'action ne sont pas suffisants – il est plus important que jamais pour le Fonds de se questionner afin de demeurer essentiel et de rester à l'avant-garde des besoins du Québec de demain.

Le Fonds a donc lancé, au cours de l'exercice financier 2014-2015, une vaste réflexion stratégique pour s'assurer :

- à moyen terme, de continuer à accroître son impact socio-économique et d'optimiser ses activités actuelles et,
- à long terme, de faire évoluer son modèle d'affaires pour tenir compte de la possibilité de la perte permanente du crédit d'impôt fédéral tout en maintenant son rôle proactif et structurant dans le développement économique du Québec et la création de la richesse en mobilisant l'épargne des Québécois.

La réflexion stratégique devrait se finaliser à l'automne 2015.

Le secteur Actionnariat

L'exercice 2014-2015 a été marqué par la limite imposée aux émissions d'actions du Fonds (plafonnement) et la baisse prévue du crédit d'impôt fédéral. Ces deux défis n'ont toutefois pas empêché le Fonds d'amasser un montant de 650 millions \$ donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs (soit la somme maximale permise par gouvernement du Québec) et de tisser une relation encore plus solide avec ses actionnaires, plus particulièrement avec ses jeunes épargnants. Par ailleurs, il est à noter que le Fonds a également émis des actions ne donnant pas droit aux crédits d'impôts et non visées par cette limite pour un montant de 17 millions \$; ces actions ont été émises conformément aux dispositions relatives aux acquisitions d'actions de remplacement prévues au régime d'accession à la propriété et au régime d'encouragement à l'éducation permanente.

Pour se prémunir contre ce plafonnement et s'assurer de pouvoir contribuer au Fonds, les actionnaires qui le désiraient pouvaient choisir de cotiser de façon automatique à leur REER, soit par retenues sur le salaire (RSS) ou par prélèvements bancaires automatiques. Des efforts remarquables ont été déployés par l'ensemble des équipes du Fonds afin de bien informer nos actionnaires de cette situation. Nos RL (responsables locaux), qui sont continuellement formés pour offrir un service exemplaire à nos actionnaires, ont joué un rôle crucial dans la dernière campagne. Ils ont été des centaines à mettre l'épaule à la roue. Le nombre de blitz en milieu de travail a même atteint un sommet. L'approche personnalisée des RL et leur proximité avec les actionnaires ont porté fruit : 18 041 actionnaires ont commencé une RSS en 2014-2015.

À l'automne 2014, nous avons connu le retour de notre phase publicitaire « éducation ». Misant sur les avantages de l'épargne automatique, cette phase était cruciale dans le contexte du plafonnement. Nous avons également intensifié auprès de nos actionnaires nos activités relationnelles, que celles-ci soient postales, électroniques ou téléphoniques. Le Fonds jouit d'un bassin d'actionnaires fidèles et engagés : il était capital de conserver cette solide relation. À l'hiver 2015, nos traditionnelles phases publicitaires « adhésion » et « fidélisation » ont été diffusées dans les médias. Elles nous ont permis de susciter de l'intérêt pour la souscription aux actions du Fonds durant la période des REER et d'offrir une solution de rechange (l'épargne automatique) une fois le plafonnement atteint.

Le nombre total de nouveaux actionnaires pour l'exercice 2014-2015 s'est élevé à 18 727; le Fonds a pu ainsi atteindre, au 31 mai 2015, un nombre total de 610 605 actionnaires. Le volume annuel de souscriptions par épargne systématique, qui continue de représenter la majeure partie des rentrées de fonds, s'est chiffré à 428 millions \$.

Les transactions en ligne n'ont pas non plus été en reste : 6 550 nouveaux actionnaires ont adhéré par l'entremise du site Internet du Fonds, et des souscriptions forfaitaires totalisant plus de 118 millions \$ ont été recueillies par l'intermédiaire des différents canaux virtuels.

Le volume des rachats est en deçà de nos attentes pour l'exercice et s'établit à 643 millions \$ au 31 mai 2015 (730 millions \$ au 31 mai 2014). L'excellent rendement du Fonds et la hausse constante de la valeur de l'action incitent assurément les actionnaires à repousser le moment de leur décaissement.

Le cabinet de services financiers SÉCURIFONDS, une filiale du Fonds, continue de connaître un bon succès. Sa mission consiste entre autres à accompagner nos actionnaires dans la préparation de leur retraite. Ce sont désormais plus de 4 000 épargnants qui comptent sur SÉCURIFONDS, dont l'actif géré s'établit maintenant à 102 millions \$.

Depuis juillet 2014, la RSS du Fonds constitue une solution de rechange au Régime volontaire d'épargne retraite (RVER), dont la mise en application s'échelonne sur quelques années. Toutes les entreprises comptant cinq employés ou plus devront ainsi se conformer à la loi sur les RVER et offrir à leurs employés une façon d'épargner en vue de la retraite. En instaurant la RSS du Fonds dans leurs entreprises, les employeurs n'auront pas à mettre en place un RVER. Nos équipes accompagnent actuellement les entreprises dans cette démarche qui leur permet de se conformer à la loi et d'offrir un service d'épargne intéressant à leurs employés.

Tel que mentionné précédemment, le gouvernement du Québec a annoncé, dans son budget de mars 2015, la levée de la limite imposée aux émissions d'actions du Fonds. Dans ce contexte, nos activités de marketing visant à inciter nos actionnaires à souscrire se poursuivront jusqu'à la fin de février 2016 et permettront certainement à un plus grand nombre d'actionnaires de cotiser à leur REER auprès du Fonds.

Gestion intégrée des actifs du Fonds

Le Fonds a mis en place la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, qui s'applique à l'ensemble des actifs financiers du Fonds. Cette politique vise à gérer les actifs financiers de façon intégrée et globale afin d'assurer une saine diversification et un profil rendement-risque optimal en respectant la mission du Fonds et les attentes de ses parties prenantes. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Les actifs du portefeuille des autres investissements sont répartis de façons complémentaires au portefeuille d'investissements dans les entreprises partenaires réalisés suivant la mission du Fonds afin d'obtenir globalement le rapport rendement-risque désiré.

La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* tient compte des changements constatés et anticipés de l'évolution des affaires du Fonds, notamment l'augmentation prévue des rachats d'actions en raison du vieillissement des actionnaires et l'augmentation de la taille du portefeuille des investissements en capital de développement réalisés conformément à sa mission. En effet, le poids des investissements déboursés du Fonds, qui se situait au 31 mai 2015 à un niveau de 51 %, devrait augmenter graduellement. Pour faire suite à la réflexion stratégique entreprise par le Fonds, des changements pourraient être apportés à la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* au cours des prochaines années afin d'assurer le maintien de l'équilibre recherché entre les différentes composantes du bilan du Fonds, de maintenir le rapport rendement-risque désiré et de continuer de répondre aux attentes des parties prenantes.

Le secteur Investissements

Les stratégies du secteur Investissements, qui soutiennent la réalisation de la mission du Fonds à l'égard des investissements en capital de développement dans l'économie québécoise, s'intègrent dans la perspective d'ensemble définie par la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* – qui inclut la *Politique d'investissement* –, et varient, notamment, selon les fluctuations de la norme d'investissement que doit appliquer le Fonds en vertu de sa loi constitutive (à ce sujet, voir plus loin la section « Norme d'investissement »).

Afin de favoriser une diversification du risque, le Fonds répartit son portefeuille d'investissements entre différents secteurs de l'économie, incluant le secteur immobilier par l'entremise du fonds immobilier de solidarité FTQ. Par ailleurs, afin de concrétiser son engagement régional et local, le Fonds investit dans toutes les régions du Québec par l'entremise des fonds régionaux de solidarité FTQ et des fonds locaux de solidarité FTQ.

De manière générale, le Fonds détient une participation minoritaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Cette orientation, en matière d'investissements, a permis au Fonds de développer, au fil des ans, une connaissance approfondie des divers secteurs dans lesquels il investit, et l'expertise qu'il a ainsi acquise est prisée par nos entreprises partenaires.

Tous les ans, le Fonds fait une analyse qui lui permet de déterminer les secteurs qui se verront accorder la priorité compte tenu notamment du comportement des marchés financiers et des conditions économiques et commerciales des divers secteurs, ainsi qu'en fonction de la gestion dynamique de ses investissements. Cet établissement des priorités se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion de risque, mis en place il y a déjà plusieurs années par le secteur Investissements, et qui a contribué à augmenter la qualité du portefeuille et à stabiliser le rendement.

Des équipes multidisciplinaires appuient nos spécialistes de l'investissement en y apportant leur expertise; il s'agit des services juridiques, de la fiscalité, de l'évaluation d'entreprises, des études de marché, de la vérification diligente, des relations avec les travailleurs et des marchés publics. Un comité de vérification diligente passe en revue tous les dossiers soumis aux instances afin de déterminer les risques associés à ces dossiers, compte tenu de la mission du Fonds. De plus, dans le but de faire face aux situations plus difficiles, la vice-présidence à la vérification diligente et à l'administration suit très étroitement les dossiers qui présentent des risques accrus, et ce, en collaboration avec la vice-présidence aux affaires juridiques.

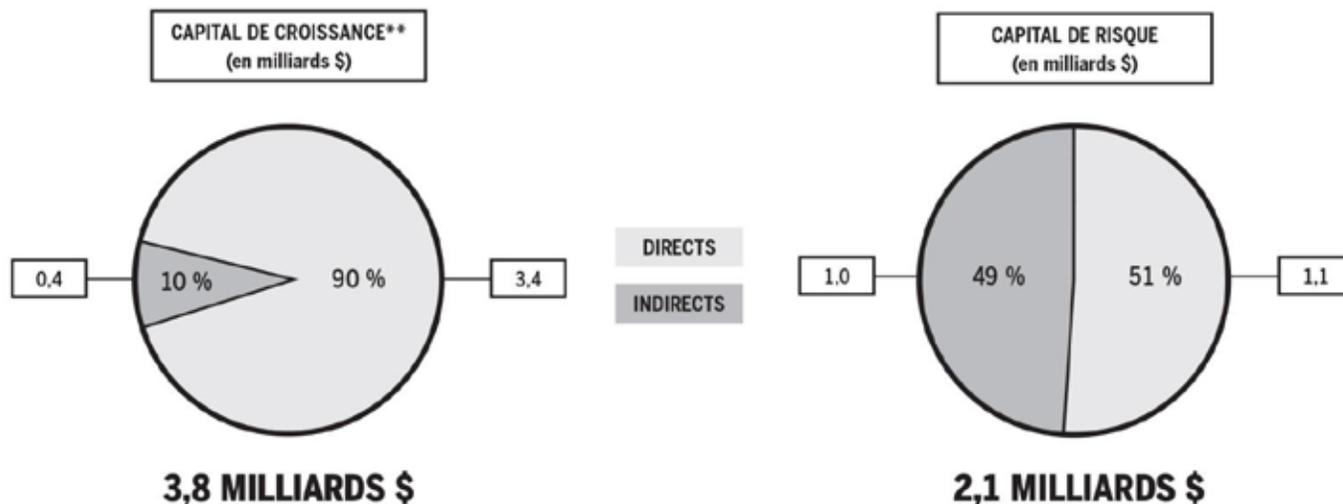
Afin de remplir sa mission de développement économique et de création d'emplois au Québec, le Fonds investit de manière importante sous forme de capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises partenaires. Pour avoir une idée juste des efforts déployés par le Fonds en matière de développement économique du Québec, il ne faut pas s'arrêter au portrait du portefeuille à une date donnée mais regarder plutôt les montants investis sous forme de capital risqué non garanti (capital de développement) sur une certaine période.

Comme le montre le graphique ci-dessous, pour les exercices financiers 2006 à 2015, soit sur une période de 10 ans, le Fonds a engagé 5,9 milliards \$ en capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises partenaires. De cette somme, 2,1 milliards \$ ont été investis dans du capital de risque⁸, soit directement dans des entreprises privées (pour 1,1 milliard \$), soit indirectement dans des fonds privés (1,0 milliard \$), au Québec et au Canada. Les investissements réalisés par le Fonds dans des fonds privés ont eu un effet structurant sur l'industrie du capital de risque au Québec et ont permis à ces fonds privés de recueillir plusieurs milliards de dollars additionnels.

⁸ Le capital de risque regroupe les investissements à haut risque effectués directement ou indirectement par le Fonds dans des entreprises en phase de démarrage ou dans les premiers stades de leur développement, plus particulièrement dans le secteur de la nouvelle économie.

CAPITAL RISQUÉ NON GARANTI

Engagements de 5,9 milliards \$ sur 10 ans (exercices financiers 2006 à 2015)*



*Sur la base des fonds engagés, en excluant les investissements dans des fonds immobiliers et les investissements dans des titres cotés acquis sur le marché secondaire.

**Correspond aux investissements en capital de développement réalisés par le Fonds et qui ne sont pas du capital de risque (inclut des investissements effectués autant sous forme de capitaux propres que de dette subordonnée ne comportant pas de garantie).

Le secteur Placements

Dans sa gestion des actifs non investis auprès des entreprises partenaires (présentés sous la rubrique « Autres investissements » aux états financiers), le secteur Placements est régi par la *Politique du portefeuille autres investissements*, qui fait partie intégrante de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique du portefeuille autres investissements* vise à optimiser le ratio rendement-risque du Fonds, à diversifier les investissements en capital de développement et à assurer un niveau de liquidité permettant au Fonds de respecter tous ses engagements.

Les actifs du secteur Placements sont gérés à l'interne par une équipe de spécialistes et à l'externe par des gestionnaires spécialisés. L'équipe interne de spécialistes gère le portefeuille d'encaisse et de marché monétaire, une partie du portefeuille obligataire, et le portefeuille à revenu élevé. Les portefeuilles gérés à l'interne représentaient 2,1 milliards \$ au 31 mai 2015, soit 38 % du montant total des autres investissements (40 % au 31 mai 2014). Afin de bonifier la performance totale de ces portefeuilles, les spécialistes du Fonds disposent d'une certaine latitude pour mettre en place des stratégies tactiques sur les marchés; ces opérations doivent respecter la *Politique du portefeuille autres investissements* et les encadrements autorisés par le comité de gestion des actifs financiers.

En ce qui concerne les portefeuilles gérés à l'externe, le Fonds retient les services de gestionnaires spécialisés pour la gestion de l'ensemble des actions détenues dans le portefeuille autres investissements et pour la gestion active d'une partie des obligations. Une approche active est adoptée par les gestionnaires externes pour les actions canadiennes, tandis qu'une approche passive, incluant la réplique d'indices de bêta alternatif, est préconisée pour la gestion des portefeuilles d'actions mondiales. Les fonds internationaux d'infrastructures sont aussi gérés à l'externe.

Par ailleurs, le secteur Placements peut utiliser des instruments dérivés afin de faciliter la gestion des portefeuilles, d'augmenter les revenus du Fonds et de gérer ses risques de marché. De plus, le gestionnaire de placements interne est autorisé à gérer des portefeuilles de répartition tactique et d'opportunités de marché en gestion superposée selon des budgets de risque prédéterminés et approuvés par les instances responsables.

NORME D'INVESTISSEMENT

La norme d'investissement, qui est prescrite par la loi constitutive du Fonds, prévoit que les investissements en capital de développement admissibles doivent respecter le seuil minimum de la norme d'investissement à la fin de chaque exercice financier. Au 31 mai 2015, ce seuil minimum se situait à 60 % de l'actif net moyen du Fonds de l'exercice précédent. Le Fonds peut placer le solde dans d'autres véhicules financiers, dans le but de diversifier ses actifs et d'assurer une saine gestion. La méthode de calcul de la norme d'investissement repose sur la valeur des actifs du Fonds, qui est tributaire, entre autres, de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que de la performance des marchés boursiers et de l'économie en général.

Si le Fonds n'atteint pas le seuil minimum de la norme d'investissement, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises au cours de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 mai 2015, la valeur des investissements moyens admissibles⁹ s'élevait à 6,3 milliards \$, soit 65,1 % de l'actif net moyen de l'exercice précédent (comparativement à 65,1 % au 31 mai 2014 et 66,0 % au 31 mai 2013). Puisque le seuil minimum de la norme d'investissement était atteint au 31 mai 2015, les règles régissant celle-ci ne limitent pas le montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice 2015-2016.

Au 31 mai 2015, le Fonds respectait, en plus des règles régissant la norme d'investissement, l'ensemble des autres limites et règles énoncées dans sa loi constitutive. Le Fonds prévoit respecter l'ensemble des limites et règles énoncées dans sa loi constitutive au cours des prochaines années.

Il est à noter que dans le cadre du dernier budget du gouvernement du Québec, il a été annoncé que le seuil de la norme d'investissement sera graduellement rehaussé (à raison de 1 % par année à partir de 2016) pour atteindre 65 % en 2020.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

CONVENTIONS COMPTABLES – NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Le Fonds a adopté les IFRS pour son exercice ouvert le 1^{er} juin 2014 comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. La note 28 des états financiers du 31 mai 2015 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements importants de méthodes comptables.

AMENDEMENTS À LA LOI CONSTITUANT LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Les amendements proposés à la Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) ont été adoptés le 20 avril 2015 par l'Assemblée nationale. Ces amendements visaient principalement le cadre de gouvernance du Fonds (pour plus d'informations, voir la section « Gouvernance » à la page 61).

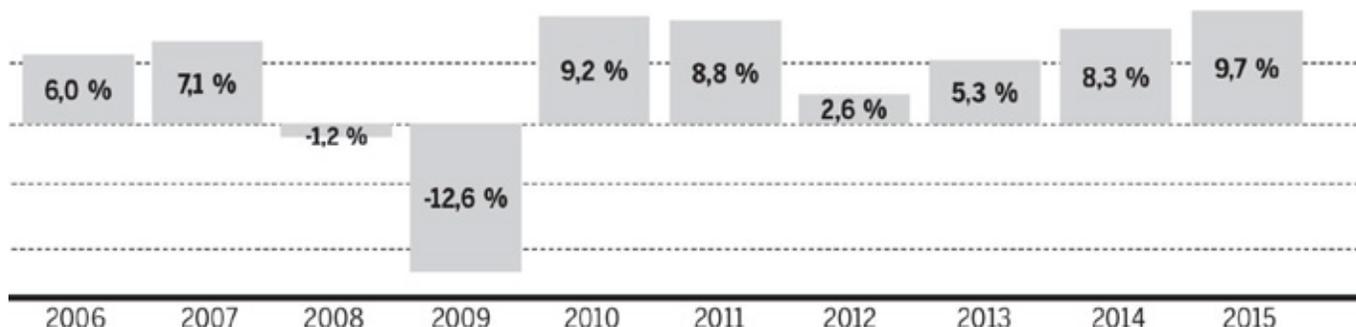
⁹ Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

RENDEMENT PASSÉ

Cette section présente les rendements passés du Fonds. Ces rendements ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

RENDEMENT ANNUEL DU FONDS

Le graphique ci-dessous montre le rendement annuel du Fonds et fait ressortir la variation de ce rendement d'un exercice à l'autre, pour les 10 derniers exercices.



Le rendement annuel du Fonds est calculé en divisant le résultat net par action de l'exercice par l'actif net par action au début de l'exercice. Ce rendement est parfois différent du rendement composé annuel à l'actionnaire, puisque, contrairement à celui-ci, le rendement annuel du Fonds ne tient pas compte de l'autre élément du résultat global mais tient compte des émissions et des rachats d'actions qui ont eu lieu en cours d'exercice et qui ont un effet dilutif ou relatif sur le résultat net par action, selon le cas.

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

À la valeur actuelle de l'action de 33,26 \$, un actionnaire ayant investi au début de chacune des périodes indiquées ci-dessous obtient les rendements composés annuels suivants :

10 ans	5 ans	3 ans	1 an
4,0 %	6,9 %	7,7 %	9,8 %

Le rendement composé annuel à l'actionnaire est calculé en tenant compte de la variation annualisée de la valeur de l'action pendant chacune des périodes indiquées. Ce rendement est parfois différent du rendement annuel du Fonds, puisqu'il tient compte de l'autre élément du résultat global mais ne tient pas compte de l'effet dilutif ou relatif des émissions et des rachats d'actions en cours d'exercice.

Le rendement composé annuel à l'actionnaire depuis la création du Fonds est de 4,0 %.

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE (INCLUANT LES CRÉDITS D'IMPÔT)

L'actionnaire qui, par exemple, a investi, grâce à des retenues sur le salaire, le même montant chaque année a obtenu, à la valeur actuelle de l'action (33,26 \$) et compte tenu des crédits d'impôt du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour fonds de travailleurs (de 15 % au provincial et 15 % au fédéral), un rendement composé annuel de 17,4 % et de 12,3 % sur une période de 7 ans et de 10 ans, respectivement. En plus de ce rendement, l'actionnaire peut bénéficier d'avantages fiscaux supplémentaires s'il transfère les actions du Fonds dans un REER. Il est à noter que l'élimination graduelle du crédit d'impôt fédéral qui s'applique à compter de l'année d'imposition 2015 aura un impact à la baisse sur ces rendements dans l'avenir.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

Au 31 mai 2015, les actifs sous gestion du Fonds se répartissaient entre les catégories suivantes des portefeuilles d'investissements en capital de développement et des autres investissements :

Catégories d'actifs	% de l'actif net
Investissements en capital de développement	
Titres privés	31,7
Fonds spécialisés	11,1
Titres cotés	8,3
	51,1
Autres investissements	
Encaisse et marché monétaire	2,3
Obligations	21,8
Actions	24,3
Actions à dividendes élevés ¹⁰	0,3
Fonds internationaux d'infrastructures	0,5
	49,2

Au 31 mai 2015, les émetteurs des 25 principales positions détenues par le Fonds, dont 18 proviennent du portefeuille d'investissements en capital de développement et 7 du portefeuille des autres investissements sont présentés dans le tableau ci-dessous. Lorsque le Fonds détient plus d'une catégorie des titres d'un émetteur dans le portefeuille d'investissement en capital de développement, les catégories détenues sont regroupées. Toutefois, pour le portefeuille des autres investissements, les titres de créance et les titres de capitaux propres ne sont pas regroupés.

Émetteurs	% de l'actif net
Investissements en capital de développement (18 émetteurs)*	32,0
Autres investissements (7 émetteurs)**	13,1
	45,1

* Les 18 émetteurs représentant collectivement 32,0 % de l'actif net du Fonds (présentés en ordre alphabétique) sont :

Camoplast Solideal inc.
Cogeco Câble inc.
Corporation Financière L'Excellence Itée
Entreprises québécoises publiques ¹¹
FinTaxi, s.e.c.
Fonds immobilier de solidarité FTQ inc. ¹¹
Fonds immobilier de solidarité FTQ I, s.e.c. ¹¹
Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c. ¹¹
Fonds régionaux de solidarité FTQ, s.e.c. ¹¹
Gestion TFI inc.
Groupe TMX Limitée
Metro inc.
Société de gestion d'actifs forestiers Solifor, société en commandite ¹¹
Société en commandite Groupe CH
SSQ Groupe financier ¹²
Transcontinental inc.
Trencap s.e.c.
VC, société en commandite

** Les 7 émetteurs représentant collectivement 13,1 % de l'actif net du Fonds sont :

Province de l'Ontario	4,5 %
Province de Québec	3,1 %
Gouvernement du Canada	1,8 %
Financement-Québec	1,2 %
Province de la Colombie-Britannique	0,9 %
Canada Housing Trust No 1	0,9 %
Hydro-Québec	0,7 %

Cet aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds.

¹⁰ Les actions à dividendes élevés font partie du portefeuille de titres à revenu élevé.

¹¹ Malgré leur poids relativement important dans le portefeuille global du Fonds, ces émetteurs ne constituent pas un risque de concentration élevé étant donné le grand nombre d'entreprises dans lesquelles ceux-ci ont investi.

¹² Inclut l'ensemble des investissements du Fonds dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. et dans sa filiale SSQ, Société d'assurances générales inc. ainsi que l'investissement du Fonds dans SSQ, Société de participation mutualiste inc.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Fidèle à sa mission, le Fonds a effectué, au cours de l'exercice, des investissements qui ont contribué à créer, à maintenir ou à sauvegarder des emplois de qualité dans différents secteurs de l'économie du Québec. Dans le contexte économique actuel, encore marqué par de l'incertitude, le Fonds continue à jouer un rôle actif dans le développement et la croissance des entreprises québécoises. Ainsi, au cours de l'exercice, sur une base d'engagements, le Fonds a investi 640 millions \$ afin d'appuyer les entrepreneurs québécois dans leurs projets de développement. Voici quelques exemples de la contribution du Fonds au développement économique du Québec au cours de l'exercice.

La croissance économique des entreprises performantes du Québec passe par leur expansion sur de nouveaux marchés. En participant à la transaction historique de 470 millions \$ dans Agropur Coopérative, l'investissement du Fonds de 75 millions \$ s'inscrit parfaitement dans cette stratégie et permet de démontrer l'importance que le Fonds accorde au développement des entreprises agroalimentaires québécoises de toutes tailles. Cette transaction permet d'appuyer la stratégie de croissance de l'entreprise et de financer les acquisitions annoncées. La Coopérative compte 3 473 producteurs de lait qui en sont membres et quelque 8 000 employés y œuvrent.

Le Fonds s'est joint à un consortium majoritairement québécois pour l'acquisition de la société Terminaux Montréal Gateway. Cet investissement de 60 millions \$ s'inscrit dans la volonté du Fonds d'appuyer le secteur maritime et les infrastructures stratégiques du Québec et il permettra de ramener au Québec la propriété et le centre décisionnel d'une infrastructure stratégique. De plus, un projet conjoint Fonds-gouvernement du Québec annoncé dans le dernier budget du Québec verra le jour dans le but de soutenir la stratégie maritime du Québec. Dans le cadre de ce projet, le Fonds rendra disponible une enveloppe de 100 millions \$ et le gouvernement du Québec, une enveloppe de 200 millions \$, au cours des cinq prochaines années.

La transaction avec Groupe ATIS est un bel exemple de vitalité au sein du secteur manufacturier québécois. L'investissement de 39 millions \$ effectué par le Fonds dans cette entreprise a pour objectif de rapatrier la propriété de l'entreprise au Québec et il lui permettra d'amorcer en force son plan de croissance stratégique. Groupe ATIS est l'un des plus importants fabricants de portes et fenêtres du Canada et compte 1 400 employés dont 900 au Québec.

Présent dans le secteur des médias depuis plusieurs années, le Fonds s'est associé avec la société Média-Participations, un partenaire stratégique européen, pour investir un montant total de 7,5 millions \$ (dont 4,9 millions \$ proviennent du Fonds) dans Frima, un fleuron de l'industrie du jeu et du divertissement au Québec. Grâce à cet investissement de 4,9 millions \$, le Fonds appuie plus de 300 emplois de qualité dans une des plus grandes maisons de production de la région de Québec. Par l'entremise de cette association, Frima entend procéder notamment à des acquisitions ciblées au Canada et ailleurs. De plus, le Fonds a investi 5 millions \$ dans Colo-D, une entreprise de Drummondville, dans le but de supporter la croissance de cette société de la nouvelle économie dans le développement des centres de données.

Au cours de leur exercice terminé le 31 mars 2015, les fonds régionaux de solidarité FTQ ont investi un montant total de 48,1 millions \$ sur une base d'engagement. Il s'agit d'une hausse de 32,8 % par rapport au montant de 36,1 millions \$ investi au cours de l'exercice précédent. En tout, 84 investissements ont été effectués, dont 58 dans des nouvelles entreprises.

Au cours de son exercice terminé le 31 décembre 2014, le fonds immobilier de solidarité FTQ a investi dans 14 nouveaux projets immobiliers dans diverses régions du Québec et divers secteurs (résidentiel, commercial, bureaux ou industriel). Le montant total des investissements autorisés s'est élevé à 114 millions \$. À titre d'exemple, un investissement de 2,5 millions \$ a été autorisé pour la construction d'un immeuble commercial situé rue de l'Évêché à Rimouski. De plus, un investissement de 7,2 millions \$ a été autorisé pour le projet résidentiel Urbania 2, qui sera construit selon les principes du développement lié au transport collectif (Transit-Oriented Development) à proximité de la station de métro Montmorency et qui fera partie d'un ensemble immobilier créant un nouveau centre-ville à Laval.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT HORS QUÉBEC¹³

Au fil des années, le Fonds a fait, en vertu de la *Politique d'investissement hors Québec*, des investissements à l'extérieur du Québec, mais qui ont eu d'importantes retombées économiques pour la province. Au cours de l'exercice, le Fonds a investi, en vertu de cette politique, 47,7 millions \$ (20,1 millions \$ pour l'exercice précédent).

Cinq investissements totalisant 32,2 millions \$ (3,7 millions \$ pour l'exercice précédent) ont été effectués dans des entreprises répondant aux critères d'entreprise à impact économique québécois. Un de ces investissements, d'un montant de 17,0 millions \$, a été réalisé dans AJ Walter Aviation Limited afin qu'elle soutienne le développement de sa société sœur basée à Montréal (AJW Technique), qui est l'un de ses fournisseurs. Un autre investissement de 4,0 millions \$ a été fait dans Zymeworks inc., qui met au point plusieurs produits destinés au traitement du cancer. De plus, deux investissements totalisant 10,2 millions \$ ont été effectués dans des sociétés œuvrant dans le secteur des sciences de la vie. Enfin, pour faire suite à l'investissement de l'an dernier, une aide supplémentaire de 1,0 million \$ a été accordée à Adetel Group.

¹³ Depuis 1998, le Fonds est autorisé par le ministre des Finances du Québec à investir à l'extérieur du Québec dans la mesure où certaines conditions bien définies sont respectées, notamment en ce qui a trait aux retombées économiques au Québec. Les principaux groupes d'investissements admissibles sont les fonds privés hors Québec, les entreprises à impact économique québécois et les projets d'investissements importants (financement d'une expansion, modernisation, accroissement de la productivité).

Un investissement de 14,3 millions \$ (16,4 millions \$ pour l'exercice précédent) a été fait dans un fonds privé hors Québec. Plus précisément, cet investissement a été effectué dans Forbion Capital Fund III C.V., un fonds néerlandais spécialisé en sciences de la vie qui vise à investir dans des entreprises à un stade variant entre la fin des activités précliniques et la pré-commercialisation, et qui sont actives dans le développement de médicaments, les technologies médicales et le diagnostic.

Par ailleurs, un investissement de 1,2 million \$ (aucun pour l'exercice précédent) a été effectué dans la catégorie des entreprises qui réaliseront des projets importants au Québec. Cet investissement dans la société Gladius Pharmaceutiques Inc. permettra à celle-ci de créer cinq nouveaux emplois à son bureau de Montréal et de poursuivre ses projets de découverte et de développement d'antibiotiques pour le traitement d'infections bactériennes multirésistantes et potentiellement mortelles.

LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Depuis sa fondation, en 1983, le Fonds a développé un solide réseau d'investissement qui permet aux entrepreneurs à l'écoute de leurs ambitions d'avoir accès à du capital patient selon leurs besoins. Véritable carrefour d'affaires qui regorge d'idées, de talents et de connaissances, ce réseau donne la possibilité aux entreprises partenaires du Fonds de partager leurs préoccupations avec d'autres PME, de tirer profit des expériences passées et d'amorcer de nouvelles relations d'affaires. Le réseau d'investissement du Fonds, qui couvre l'ensemble du territoire québécois, se déploie essentiellement sur cinq paliers d'investissement.

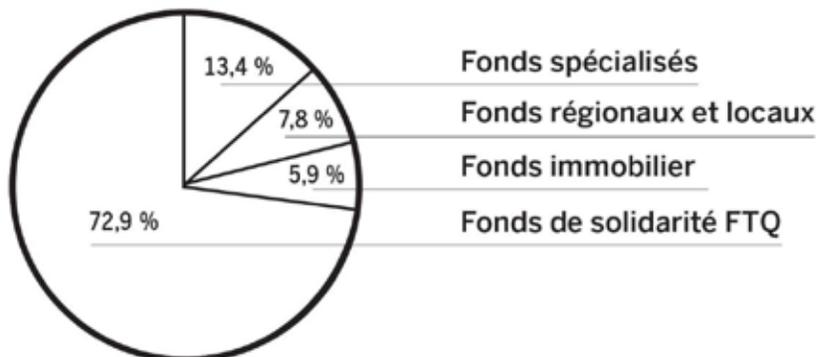
- Le Fonds répond aux besoins des entreprises de taille plus importante en offrant un niveau d'investissement se chiffrant généralement à 2 millions \$ et plus. Le Fonds intervient notamment lors du financement d'une fusion, d'une acquisition, d'une expansion, du développement de nouveaux marchés ou d'un rachat.
- Les fonds régionaux de solidarité FTQ offrent du capital allant généralement de 100 000 \$ à 3 millions \$ pour répondre aux besoins des entreprises de leur région.
- Les fonds locaux de solidarité FTQ, établis par le Fonds et la Fédération québécoise des municipalités, répondent aux besoins des plus petites entreprises qui désirent obtenir du financement variant généralement entre 5 000 \$ et 100 000 \$.
- Le fonds immobilier de solidarité FTQ se spécialise en investissement et en développement immobilier. Son principal objectif est la création et la sauvegarde d'emplois grâce à la construction ou à la rénovation majeure d'immeubles de bureaux et de propriétés commerciales, industrielles, institutionnelles et résidentielles.
- Les autres fonds spécialisés forment un réseau d'investissement présent au Québec et à l'étranger, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité. L'engagement du Fonds envers ce réseau s'est poursuivi en 2014-2015, toujours dans le but de faciliter l'accès à des capitaux aux PME québécoises à tous les stades de leur développement.

Les entrepreneurs québécois ont accès à l'ensemble du réseau d'investissement du Fonds à partir de son site Internet www.fondsftq.com. En plus de faciliter la recherche de nos dossiers de financement et des membres de nos équipes d'experts, ce guichet unique de l'investissement présente toutes les particularités du Fonds, des fonds régionaux, des fonds locaux et du fonds immobilier.

Le graphique suivant présente la répartition des investissements du Fonds en fonction des différentes composantes de son réseau.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR COMPOSANTES DU RÉSEAU (AU COÛT)

Au 31 mai 2015



TENDANCES ET PERSPECTIVES

TENDANCES DE L'INDUSTRIE DU CAPITAL DE RISQUE¹⁴

L'activité d'investissement dans le marché québécois du capital de risque a affiché une hausse pour une deuxième année consécutive. Au total, 604 millions \$ ont été investis par des fonds de capital de risque au 31 décembre 2014, ce qui dépasse les 599 millions \$ investis en 2013. Le montant investi au Québec en 2014 a été le plus élevé depuis 2007, année record du cycle précédant la crise financière de 2008-2009.

Il faut noter que l'ensemble du marché nord-américain a connu une hausse de son activité en 2014 par rapport à l'année précédente. Au Canada, la hausse a été de 21 % de 2013 à 2014 pour atteindre un montant total de 2,4 milliards \$. Dans ce contexte, la hausse du marché québécois, qui n'a été que de 0,8 %, a fait perdre à ce dernier une partie de sa part de marché au Canada, passant de 31 % en 2013 à 25,5 % en 2014.

Dans les faits, la diminution importante des montants investis par les fonds étrangers explique en grande partie la faiblesse de la progression des montants totaux investis en 2014 au Québec. En effet, les montants investis par les fonds privés indépendants, les fonds gouvernementaux, les fonds de travailleurs et autres fonds fiscalisés ont augmenté de 19 %, (passant de 406 millions \$ en 2013 à 484 millions \$ en 2014), mais les montants investis par les fonds étrangers ont diminué de 38 % (passant de 193 millions \$ en 2013 à 120 millions \$ en 2014).

La répartition sectorielle de ces investissements a aussi varié par rapport à 2013. Cette année-là, les secteurs non technologiques et des technologies propres avaient été les grands gagnants avec respectivement 36 % et 34 % du capital de risque total investi au Québec. En 2014, on a assisté au retour des secteurs des technologies de l'information (TI) et des sciences de la vie. Au total, ces deux secteurs ont attiré 54 % des montants investis. Le secteur des TI a bénéficié d'un investissement total de 225 millions \$ (soit 73 % de plus qu'en 2013) et celui des sciences de la vie d'un investissement total de 104 millions \$, soit une hausse de 56 % par rapport à 2013.

TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ÉPARGNE ET LE REER

Au Québec, dès l'entrée en fonction du gouvernement libéral en avril 2014, un processus d'assainissement des finances publiques s'est mis en place, l'objectif étant de revenir rapidement à l'équilibre budgétaire. Pour ce gouvernement, un facteur important appuyant l'atteinte de cet objectif est le vieillissement de la population, qui amènera des départs massifs à la retraite, ce qui exercera une pression croissante sur les régimes de retraite¹⁵. Les conclusions du rapport d'Amours, qui traite de la pérennité de ces régimes, sont donc toujours omniprésentes.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2014, la loi sur les RVER (régimes volontaires d'épargne-retraite) est en vigueur, et sa mise en application s'échelonnait sur quelques années. Ainsi, la nécessité de la prise en charge par les citoyens de leurs épargnes personnelles reste plus que jamais un sujet d'actualité. Malgré ce constat, la situation financière actuelle des citoyens reste peu favorable à cette prise en charge. Bien que le revenu disponible ait augmenté au cours des dernières années tant au Québec qu'au Canada, le taux d'endettement personnel a continué à croître et le taux d'épargne au Québec est demeuré significativement inférieur à celui du Canada (en 2013 : 2,7 % au Québec contre 5,2 % au Canada)¹⁶.

La tendance ne s'est pas améliorée en 2014, puisque l'on constate le même pourcentage de Québécois ayant contribué à leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) qu'en 2013, soit 62 %, comparativement à 66 % en 2012¹⁷. Malgré tout, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) demeure très populaire comme outil pour financer les projets à moyen terme (augmentation de 89 % de 2009 à 2013)¹⁸, car il est moins restrictif au moment de l'encaissement que le REER.

Ces constatations rappellent l'importance de la mission du Fonds auprès de la population du Québec. La perte graduelle du crédit d'impôt fédéral ainsi que la limite imposée en 2014-2015 par le gouvernement du Québec aux émissions d'actions du Fonds donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs ne semblent pas avoir joué sur la confiance des actionnaires du Fonds et de la population du Québec en général; les cotisations de la dernière campagne de souscription ont été au rendez-vous, et la limite a été atteinte le 18 février 2015. La force de nos quelque 2 000 RL et de notre service à la clientèle, combiné à un rendement concurrentiel, devraient positionner favorablement le Fonds pour le prochain exercice, surtout que la limite aux émissions d'actions du Fonds donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs dont il est question plus haut n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015.

¹⁴ Les données présentées dans cette section ne concernent que la catégorie du capital de risque et ne sont donc pas représentatives de l'ensemble des investissements en capital de développement effectués par le Fonds. Par ailleurs, la plupart des données présentées dans cette section couvrent l'année civile 2014, qui diffère de l'exercice du Fonds.

¹⁵ Statistique Canada, L'Observateur économique canadien : La population active canadienne : tendances projetées à l'horizon 2031.

¹⁶ Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

¹⁷ SOM-REER, Le marché des REER et des CELI pour l'année d'imposition 2014.

¹⁸ Agence du revenu du Canada (les données ont été tirées des déclarations de revenus et d'annexes connexes produites par les particuliers).

PERSPECTIVES POUR LE FONDS¹⁹

Note aux lecteurs : Les perspectives qui suivent ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de la mise en place de nouvelles orientations stratégiques sur les rentrées de fonds et leur redéploiement en termes d'investissements ainsi que sur les charges opérationnelles.

En fonction des perspectives économiques et financières actuelles, et compte tenu de notre mission et de nos stratégies d'investissement, nous anticipons un rendement annuel de 2,5 % à 3 % en moyenne sur un horizon à long terme. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés aux actionnaires lors de l'achat d'actions du Fonds, et est sujet à de la volatilité sur une base semestrielle et annuelle.

Bien que le Fonds soit confiant de réaliser son objectif de rendement sur une longue période, le rendement annuel dépend quant à lui de la conjoncture économique du moment ainsi que des aléas des marchés boursiers et financiers. Ainsi, le rendement du Fonds au cours de l'exercice 2015-2016 sera grandement influencé par les rendements des marchés boursiers. Le rendement des titres privés est également tributaire de la performance de l'économie en général, et il pourrait être inférieur à leur rendement historique moyen, notamment en raison d'une augmentation du coût du crédit, de contrecoups liés au contexte économique, de la volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain et des effets de la concurrence étrangère. Par ailleurs, en ce qui concerne le ratio des charges opérationnelles totales sur l'actif net moyen, l'objectif visé est qu'il soit semblable à celui que le Fonds a obtenu pour l'exercice terminé le 31 mai 2015.

Avec des émissions d'actions projetées supérieures aux rachats d'actions prévus, l'actif net devrait augmenter au cours de l'exercice 2015-2016. Les rentrées nettes de fonds (émissions d'actions moins rachats) pourraient même être supérieures à celles de l'exercice 2014-2015, compte tenu de l'absence de plafonnement, et ce, malgré la réduction du crédit d'impôt fédéral. Cependant, il est à noter que les rentrées nettes de fonds devraient devenir négatives par la suite en raison de l'effet combiné de la réduction du crédit d'impôt fédéral sur les émissions d'actions et de l'augmentation prévue des rachats d'actions. En raison, notamment, de la hausse du seuil de la norme d'investissement de 60 % à 61 % en 2016 annoncé dans le dernier budget du gouvernement du Québec (plus précisément, le seuil de la norme d'investissement augmentera de 1 % par année à partir de 2016 pour atteindre 65 % en 2020), le volume d'investissements réalisés par le Fonds devrait dépasser le niveau des investissements enregistrés au cours de l'exercice 2014-2015.

L'élimination progressive du crédit d'impôt fédéral n'aura pas d'incidence à proprement parler sur la solidité générale des actifs du Fonds, la valeur de l'action, le rendement aux actionnaires et la capacité du Fonds de procéder aux rachats des actions, même à long terme. Cependant, tel que mentionné précédemment, la décision du gouvernement fédéral, qui représentera une hausse d'impôt importante pour les travailleurs-épargnants du Québec, pourrait entraîner une baisse des souscriptions et conséquemment une réduction des investissements créateurs d'emplois du Fonds dans l'économie du Québec.

¹⁹ Les perspectives énoncées au présent rapport de gestion reflètent l'analyse du Fonds quant à des événements futurs, se fondent sur l'information dont le Fonds disposait au 23 juin 2015 et supposent certains risques, incertitudes et hypothèses. Bon nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels du Fonds diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou de réalisations futurs exprès ou implicites anticipés.

GESTION DES RISQUES

De saines pratiques en matière de gestion des risques sont essentielles à la réussite du Fonds. Notre gestion des risques se fait à l'intérieur d'un cadre qui tient compte de la nature de nos activités ainsi que des risques qu'il est raisonnable d'assumer en prenant en considération le rapport rendement-risque souhaité et les attentes de nos parties prenantes. À cette fin, nous tablons sur une démarche structurée afin de déterminer, de mesurer et de contrôler les risques significatifs avec lesquels nous devons composer.

Note aux lecteurs : les paragraphes suivants ainsi que les sections portant sur le risque de marché, le risque de crédit et de contrepartie et le risque de liquidité font partie intégrante des états financiers sur lesquels une opinion non modifiée a été exprimée dans un rapport des auditeurs indépendants daté du 23 juin 2015.

Le Fonds gère l'ensemble de ses instruments financiers de façon intégrée et globale selon des normes établies dans la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Ces politiques adoptées par le conseil d'administration fixent les objectifs, les balises et plusieurs limites qui permettent à la direction du Fonds de s'assurer que le profil rendement-risque visé est respecté. Par ailleurs, le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés notamment afin de faciliter la gestion des portefeuilles, d'augmenter ses revenus, de préserver la valeur de ses actifs et de gérer ses risques de marché.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2015, le Fonds a poursuivi la mise en place de son cadre de gestion intégrée des risques. Cette démarche, entreprise il y a quelques années, a principalement pour objectif de doter la direction du Fonds d'une vision globale de l'ensemble des risques, pour lui permettre de s'assurer qu'ils sont tous gérés selon leur degré d'importance. La production d'un profil de risque intégré a permis le classement par ordre de priorité des principaux risques financiers et non financiers touchant le Fonds, avant et après la prise en considération de l'efficacité des contrôles mis en place pour atténuer l'exposition du Fonds à ces risques. Une stratégie d'atténuation a été déterminée pour certains de ces risques, et des plans d'action ont été élaborés et déployés. De plus, le Fonds produit, sur une base trimestrielle, un tableau de bord portant sur ces risques. Ce tableau de bord, intégré à son tableau de bord d'entreprise, permet à la direction de suivre l'évolution des risques en lien avec les objectifs d'affaires et les stratégies.

Par ailleurs, la démarche de gestion intégrée des risques visait aussi à améliorer la gouvernance, la vigie et la reddition de comptes à l'égard des risques. À cet effet, le conseil d'administration du Fonds a adopté en mai 2012 la *Politique de gestion intégrée des risques*, qui établit les exigences du Fonds en cette matière, tout en précisant les responsabilités des principaux intervenants concernés. Cette politique est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2012.

Le Fonds ayant choisi de gérer ses risques en respectant le principe de subsidiarité, les secteurs d'affaires du Fonds ont entamé une révision de leurs procédures et processus afin d'intégrer la gestion des risques identifiés dans la *Politique de gestion intégrée des risques* dans la gestion de leurs opérations. Le travail de révision des processus, déjà finalisé dans les secteurs Placements et Investissements, a été achevé au cours de l'exercice dans deux autres secteurs d'activité (Actionnariat et Technologies de l'information).

Dans la poursuite de ses activités, le Fonds s'expose à différents risques, dont les principaux sont présentés ci-après.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché, inhérent à la participation du Fonds aux marchés financiers, correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des instruments financiers cotés entraînent des pertes de valeur. De façon plus précise, ce risque varie en fonction de la conjoncture des marchés financiers et de certains paramètres de ces marchés, telle la volatilité, qui peuvent causer des fluctuations à la baisse de la valeur des actifs financiers du Fonds et ainsi avoir une incidence négative sur son bilan et ses résultats. Une conjoncture économique ou financière difficile peut donc avoir un impact défavorable sur la valeur de l'action du Fonds.

Le Fonds gère le risque de marché en répartissant ses actifs financiers en plusieurs catégories. Il s'engage également dans une diversité de secteurs d'activité économique (gouvernements et organismes gouvernementaux, finance et services aux collectivités; technologies de l'information, télécommunications et santé; consommation discrétionnaire et biens de consommation de base; industries; énergie et matériaux) et géographique, dans la mesure permise par sa loi constitutive.

Les actifs financiers du Fonds sont sensibles au cours des actions cotées, à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire (taux des obligations du Canada et écarts de crédit) et à une variation des taux de change.

Le Fonds fait des analyses de sensibilité et des simulations pour permettre à la direction d'être informée des niveaux significatifs d'exposition au risque de marché. Il peut utiliser des instruments financiers dérivés dans le but de gérer son risque de marché. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour chacune des trois catégories de risques de marché auxquelles sont exposés les actifs financiers du Fonds, soit les variations des taux d'intérêt, du cours des actions cotées et des taux de change.

Dans le cadre des travaux de la refonte du portefeuille autres investissements dont la mise en place a été achevée le 30 juin 2014, la répartition cible en actions a été augmentée. Cette modification a eu pour effet d'augmenter la sensibilité des actifs du Fonds aux fluctuations des marchés boursiers. De plus, l'élimination graduelle de la couverture de change sur les actions mondiales a augmenté l'exposition au risque de change.

SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS DU FONDS AU RISQUE DE MARCHÉ

(en millions de dollars)	31 mai 2015 (IFRS)	31 mai 2014 (IFRS)	1 ^{er} juin 2013 (IFRS)
Variation des taux d'intérêt du marché obligataire*			
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt du marché obligataire	(186)	(180)	(179)
Diminution de 1 % des taux d'intérêt du marché obligataire	186	180	179
Variation du cours des actions cotées**			
Augmentation de 10 % du cours des actions cotées	364	333	253
Diminution de 10 % du cours des actions cotées	(364)	(333)	(253)
Variation des taux de change***			
Appréciation de 10 % du dollar canadien	(246)	(216)	(95)
Dépréciation de 10 % du dollar canadien	246	216	95

* Cette analyse est effectuée sur les obligations détenues par le Fonds présentées aux états financiers sous Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur taux d'intérêt visant la préservation des actifs, le cas échéant.

** Cette analyse est effectuée sur les actions cotées détenues par le Fonds présentées aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur indices boursiers, le cas échéant.

*** Cette analyse est effectuée sur les titres libellés en devises détenus par le Fonds présentés aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur devises, le cas échéant.

L'évaluation des instruments financiers non cotés du portefeuille d'investissements en capital de développement repose sur l'utilisation de techniques d'évaluation approuvées et reconnues. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'hypothèses qui tiennent compte des conditions de marché, telles que la croissance économique et les écarts de crédit, à la date de l'évaluation. Les hypothèses utilisées ayant un degré important d'interaction entre elles, une analyse de sensibilité isolant l'effet de l'une de ces variables sur le portefeuille de titres non cotés n'est pas considérée comme une représentation fidèle de la sensibilité des résultats. De plus, la juste valeur de certains instruments financiers, notamment les autres investissements et les titres cotés du portefeuille d'investissements en capital de développement, est déterminée en fonction d'informations de provenance externe et, par conséquent, aucune autre hypothèse raisonnablement possible ne peut être appliquée aux techniques d'évaluation. La direction a tout de même évalué la situation pour les prêts, obligations et avances, ainsi que pour les titres non cotés évalués selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne résulterait pas en de justes valeurs significativement différentes.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le Fonds est exposé au risque de crédit en raison, principalement, de ses investissements dans le domaine du capital de développement liés à sa mission, des investissements qui ne sont généralement pas garantis. En ce qui concerne les activités touchant les autres investissements, ce risque est généralement moindre, car les contreparties concernées présentent une solidité financière généralement supérieure (gouvernements, banques, etc.).

Le risque de crédit est lié à l'éventualité de subir une perte de valeur dans le cas où une entreprise partenaire (instruments financiers présentés sous Investissements en capital de développement), un émetteur ou une contrepartie à une transaction (instruments financiers présentés sous Autres investissements) n'honorerait pas ses engagements contractuels ou verrait sa situation financière se dégrader. Le Fonds gère ce risque grâce à divers moyens, notamment un processus de vérification diligente qui permet de veiller à ce que le niveau du risque de crédit soit acceptable.

Le Fonds assure une diversification de ses actifs grâce à la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* qui est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Le respect de ces politiques permet ainsi une gestion du risque de concentration lié à l'exposition à un émetteur ou à un groupe d'émetteurs présentant des caractéristiques communes (secteurs d'activité, cotes de crédit, etc.).

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

(juste valeur en pourcentage de l'actif net)	31 mai 2015 (IFRS)	31 mai 2014 (IFRS)	1 ^{er} juin 2013 (IFRS)
Poids des cinq plus importantes participations (Investissements en capital de développement)	18,9*	17,1*	19,5*
Poids des cinq plus importants émetteurs ou contreparties (Autres investissements)	11,5**	13,0**	14,2**

* La part attribuable à des participations qui ne constituent pas un risque de concentration élevé étant donné le grand nombre d'entreprises dans lesquelles celles-ci ont investi représentait 10,4 % au 31 mai 2015 (8,9 % au 31 mai 2014 et 9,6 % au 1^{er} juin 2013).

** La totalité de ces titres sont émis ou garantis par des émetteurs gouvernementaux (Canada ou provinces).

L'aperçu du portefeuille présenté précédemment fournit également des informations pertinentes quant à la concentration du risque de crédit et de contrepartie.

En ce qui a trait au portefeuille d'investissements en capital de développement, le Fonds approuve, sur une base annuelle, des cibles par secteur de l'économie, en lien avec sa structure interne. La détermination de ces cibles sectorielles se fait dans le cadre d'une gestion par enveloppe de risque. Il est à noter que le résultat réel peut toutefois différer des cibles sectorielles établies en fonction des occasions d'investissement qu'offre le marché. À partir d'un risque optimal que le Fonds définit pour l'ensemble de ce portefeuille en tenant compte de sa mission, la gestion par enveloppe de risque facilite un suivi et un contrôle plus efficaces du profil et de la répartition sectorielle du portefeuille par niveau de risque. De cette façon, l'adéquation rendement-risque de ce portefeuille se fait grâce à une répartition sectorielle des enveloppes de risque qui tient compte du niveau de risque plus élevé de nos investissements dans certains secteurs.

De façon régulière, le Fonds réévalue l'état de ses investissements en capital de développement afin de s'assurer de leur classement adéquat dans l'une des trois catégories suivantes : conformes aux critères internes, sous surveillance, en situation de redressement. Afin de faire face aux situations plus difficiles, un comité interne suit étroitement les dossiers qui présentent des risques de crédit accrus.

CLASSEMENT DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(juste valeur en millions de dollars)	31 mai 2015 (IFRS)	31 mai 2014 (IFRS)	1 ^{er} juin 2013 (IFRS)
Conformes aux critères internes	5 818	5 142	4 989
Sous surveillance	236	285	293
Situation de redressement	40	17	24
	6 094	5 444	5 306

Dans le cas du portefeuille des autres investissements, la cote de crédit des émetteurs et des contreparties ainsi que le respect des limites d'exposition par emprunteur ou contrepartie contribuent à une saine gestion du risque de crédit et de contrepartie de ce portefeuille, et à la diversification des actifs. Ces critères sont établis en fonction des risques propres à chaque catégorie d'actifs, et atténuent les risques qu'un défaut de paiement influe de manière significative sur nos résultats. Au 31 mai 2015, la cote de crédit moyenne pondérée des obligations était AA-, tout comme au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013.

CLASSEMENT DES OBLIGATIONS DU PORTEFEUILLE DES AUTRES INVESTISSEMENTS

(juste valeur en millions de dollars)	31 mai 2015* (IFRS)	31 mai 2014** (IFRS)	1 ^{er} juin 2013** (IFRS)
AAA	402	459	445
AA	924	775	707
A	892	966	976
BBB	220	310	264
	2 438	2 510	2 392

* Présenté selon l'échelle de notation Dominion Bond Rating Services (DBRS).

** Présenté selon l'échelle de notation Standard and Poor's.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Fonds doit faire quotidiennement des sorties d'argent – quand il rachète des actions détenues par des actionnaires, quand il débourse les sommes qu'il s'est engagé à investir dans des entreprises partenaires, quand il rembourse des billets à payer ou quand il paie des charges. Rappelons que le Fonds n'est tenu de racheter des actions que dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou de les acheter de gré à gré dans des situations exceptionnelles prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec.

Le Fonds doit être en mesure d'obtenir les liquidités nécessaires pour satisfaire à ses engagements, et le risque de liquidité est donc lié à la possibilité de subir une perte s'il n'est pas en mesure de les respecter. Dans certains cas, des titres achetés sur le marché peuvent faire l'objet de restrictions relativement à leur vente, ce qui peut diminuer d'autant la liquidité de ces actifs.

La loi constitutive du Fonds fait en sorte qu'une partie de ses actifs financiers peut être investie dans des titres négociables de marchés organisés, tels les marchés boursiers et obligataires, afin qu'il puisse obtenir facilement des liquidités. Par ailleurs, le Fonds dispose de marges de crédit bancaire qui lui accordent un accès supplémentaire à des liquidités.

Au 31 mai 2015, le ratio d'actifs financiers liquides²⁰, exprimé en pourcentage des actifs sous gestion, était de 57,6 % (59,2 % au 31 mai 2014 et 53,8 % au 1^{er} juin 2013), ce qui démontre, de l'avis de la direction, que le Fonds dispose des liquidités nécessaires pour faire face à toutes ses obligations et à tous ses engagements, même dans l'éventualité de scénarios qui lui seraient moins favorables.

²⁰ Les actifs financiers liquides sont les titres à revenu fixe (encaisse, marché monétaire et obligations) ainsi que les actions cotées du portefeuille des autres investissements et certaines actions cotées du portefeuille d'investissements en capital de développement.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Fonds et correspond au risque de subir des pertes en raison de l'inadéquation ou de l'échec de certains processus ou systèmes mis en place, de facteurs humains ou d'événements externes. Ce risque comprend également le risque juridique et le risque de conformité réglementaire.

Nous gérons le risque opérationnel en assurant la mise en place et l'efficacité des politiques, normes et procédures nécessaires. Dans un souci d'amélioration continue, les principes et mécanismes de contrôle sont surveillés et révisés périodiquement. Les principes directeurs suivants appuient la gestion du risque opérationnel et l'efficacité du cadre de gestion dont s'est doté le Fonds :

- un personnel compétent et bien formé;
- un programme de gestion de la relève;
- une culture d'intégrité;
- la séparation des fonctions incompatibles;
- l'adoption d'un concept d'indépendance inspiré de la réglementation en valeurs mobilières applicable aux sociétés publiques;
- la délégation de pouvoirs décisionnels à des comités d'investissement dont la majorité des membres sont indépendants du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés;
- l'encadrement du processus d'évaluation des investissements en capital de développement;
- l'encadrement du processus de vérification diligente;
- la mise en place d'un programme-cadre de conformité financière;
- la mise en place d'un programme-cadre de conformité réglementaire;
- la mise en place d'une fonction d'audit interne;
- l'encadrement du développement technologique et de la sécurité de l'information;
- un processus de planification de la reprise des activités advenant une interruption des affaires;
- une vigie continue concernant l'évolution de la législation, de la réglementation et des normes applicables, incluant la conformité du Fonds à leur égard;
- la détermination et l'évaluation des risques au moment de la mise en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Des codes d'éthique et de déontologie définissent, entre autres, les règles de conduite des employés, des dirigeants et des administrateurs, afin d'éviter, par exemple, les situations de conflit d'intérêts. Chaque employé ou dirigeant doit, dans le cadre de ses fonctions, accorder priorité aux intérêts du Fonds par rapport à ses intérêts personnels et à ceux de tierces parties. Il doit également éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent. Les codes d'éthique et de déontologie prohibent, entre autres, la réalisation de certaines transactions personnelles jugées conflictuelles, incluant la réception de certains cadeaux et l'utilisation d'un avantage, d'une information ou d'un intérêt quelconque lié au Fonds et qui serait incompatible avec les fonctions et responsabilités professionnelles d'un employé. Les codes proscrivent également la divulgation par les administrateurs et les employés, pour des fins autres que celles qu'implique l'exercice de leurs fonctions, des informations confidentielles obtenues dans cet exercice. Tous les employés doivent remplir chaque année une déclaration d'intérêts détenus et une déclaration sur la conformité de leur conduite au code.

Le code d'éthique et de déontologie du personnel cadre et syndiqué a été mis à jour en 2014, et une formation a été dispensée à tous les employés. Une ligne téléphonique gérée par un cabinet d'experts-comptables est en place et permet aux employés de signaler de façon anonyme des situations non conformes au code ayant trait aux informations financières ou comptables ou à des illégalités.

Il y a quelques années, le Fonds a réalisé une démarche sur le risque de fraude et de mauvaise conduite auquel il est exposé. Bien qu'à la suite de cette démarche ce risque n'ait pas été évalué comme étant élevé, des recommandations visant l'amélioration de son environnement de contrôle ont été mises en œuvre par le Fonds au cours des derniers exercices.

AUTRES RISQUES

Le Fonds est également soumis à d'autres risques, tels le risque stratégique et le risque de réputation, qui peuvent aussi entraîner des incidences financières défavorables.

Le risque stratégique, lequel comprend le risque de concurrence et le risque lié à des modifications de la réglementation, correspond à l'éventualité de subir une perte résultant de l'application de stratégies inefficaces, de l'absence de stratégies d'affaires intégrées ou de l'incapacité d'adapter les stratégies à l'évolution de la conjoncture des affaires. Ce risque est géré grâce à des processus de vigie et de planification stratégique et opérationnelle qui font appel à tous les secteurs de l'organisation; les planifications sont ensuite approuvées par le conseil d'administration. Le comité de direction assure pour sa part un suivi périodique des plans d'affaires et des objectifs stratégiques du Fonds ainsi que de tous les secteurs. Toute décision stratégique ou modification des orientations déjà adoptées qui pourrait avoir une incidence significative sur le Fonds est préalablement autorisée par les instances appropriées, en fonction de leur autorité déléguée.

En ce qui a trait au risque stratégique, la suppression graduelle du crédit d'impôt annoncée par le gouvernement fédéral dans son budget de mars 2013 et qui a débuté à compter du 1^{er} janvier 2015 (pour l'année d'imposition 2015, le crédit d'impôt total du contribuable sera de 25 % comparativement à 30 % antérieurement), obligera le Fonds à adapter et à revoir ses stratégies d'évolution à court, à moyen et à long terme en tenant compte d'une diminution potentielle des rentrées de fonds. Tel qu'expliqué précédemment dans le présent rapport, la suppression graduelle du crédit d'impôt fédéral n'affecte pas l'équilibre du modèle du Fonds (capacité à racheter les actions, à conserver des liquidités suffisantes, à viser un rendement raisonnable, à respecter la norme d'investissement, etc.), mais elle forcera le Fonds à adapter ses volumes d'investissement annuels en fonction du montant des souscriptions qu'il recueillera année après année. Advenant que les rentrées de fonds diminuent et que les rachats maintiennent leur tendance, l'incidence financière de la mesure serait, pour le Fonds, une éventuelle diminution progressive et lente de son actif. Celui-ci demeurera néanmoins très substantiel et sa diminution n'affectera en rien l'équilibre du modèle précité, notamment la capacité du Fonds à racheter les actions de ses actionnaires. Par ailleurs, tel que mentionné précédemment dans ce rapport, le Fonds a lancé, au cours de l'exercice financier 2014–2015, une vaste réflexion stratégique pour s'assurer, à moyen terme, de continuer à accroître son impact socio-économique et d'optimiser ses activités actuelles et, à long terme, de faire évoluer son modèle d'affaires pour tenir compte de la possibilité de la perte permanente du crédit d'impôt fédéral. La réflexion stratégique devrait se finaliser à l'automne 2015.

Par ailleurs, la limite que le gouvernement du Québec avait décidé d'imposer aux émissions d'actions des fonds fiscalisés pour l'année financière 2014–2015 (pour le Fonds, cette limite s'est établie à 650 millions \$ d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs) a eu pour effet de réduire la capacité des travailleurs québécois d'épargner en vue de la retraite. Par contre, cette limite n'a eu aucun effet sur le rendement du Fonds ni sur sa capacité de racheter ses actions. Il est à noter que cette limite n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015.

Le risque de réputation correspond à la possibilité qu'une publicité négative, fondée ou non, entraîne des dépenses, des pertes de revenus, une baisse des liquidités ou un effritement de la clientèle. Le Fonds gère et contrôle son risque de réputation notamment par les moyens suivants : des programmes de formation appropriés, une vérification diligente légale et financière de tous ses dossiers d'investissements en capital de développement, de saines pratiques de gouvernance, l'application d'un ensemble de politiques et procédures, et l'appropriation des codes d'éthique et de déontologie par l'ensemble des dirigeants et du personnel. Le Fonds a pour pratique d'être un citoyen corporatif responsable qui tient compte des considérations d'ordres éthique, social et environnemental dans ses décisions d'investissement. À ce titre, le Fonds a mis en place en août 2014 la *Politique de développement durable*. Le Fonds a aussi une politique guidant l'exercice du droit de vote dans ses entreprises publiques ainsi qu'un code de conduite à l'international. Il veille également à ce que toute information financière communiquée à l'externe soit véridique et ait été préalablement validée.

Le risque de réputation a évolué favorablement au cours de l'exercice, comme en témoigne le renforcement du message sur la pertinence du Fonds dans le rapport Godbout et le budget du Québec déposés en mars dernier ainsi que l'adoption par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015 des amendements à la *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)*, qui permettront au Fonds de compléter la mise en place de sa nouvelle gouvernance. Ces modifications à la loi reprennent les recommandations du comité spécial sur la gouvernance du conseil d'administration du Fonds, publiées en février 2014.

Le Fonds est doté depuis quelques années d'une *Politique de divulgation*, qui touche l'ensemble des informations financières et non financières qui sont publiées ou communiquées à l'externe, ainsi que celles qui font l'objet d'une diffusion à l'interne à un grand nombre d'employés. La politique a pour principaux objectifs de fournir un cadre de référence et des normes en matière de communication de l'information; d'assurer que les informations communiquées ont été préparées et validées avec rigueur; de sensibiliser les employés du Fonds aux principes applicables en matière de divulgation; et de préciser les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de divulgation.

L'application de cette politique est encadrée par un comité de divulgation, lequel est composé de dirigeants du Fonds. Ce comité a pour principales responsabilités d'établir des balises en matière de communication de l'information; de mettre en œuvre, de tenir à jour et d'assurer le respect de la *Politique de divulgation*; et de s'assurer de l'existence, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information. Le comité de divulgation rend compte de ses activités au comité d'audit.

Étant donné l'utilisation de plus en plus grande des médias sociaux par le Fonds et ses employés, le Fonds est doté depuis quelques années d'une *Politique sur l'utilisation des médias sociaux*. Cette politique sert à encadrer l'utilisation de ces outils, afin d'éviter que cela porte atteinte ou nuise à l'image et à la réputation du Fonds. Une formation obligatoire a été donnée à l'ensemble des employés après la mise en place de cette politique.

GOVERNANCE

Par suite de l'annonce, en février 2014, de l'importante réforme de la gouvernance du Fonds, ce dernier a mis en œuvre plusieurs éléments ayant pour but de contribuer à renforcer sa gouvernance :

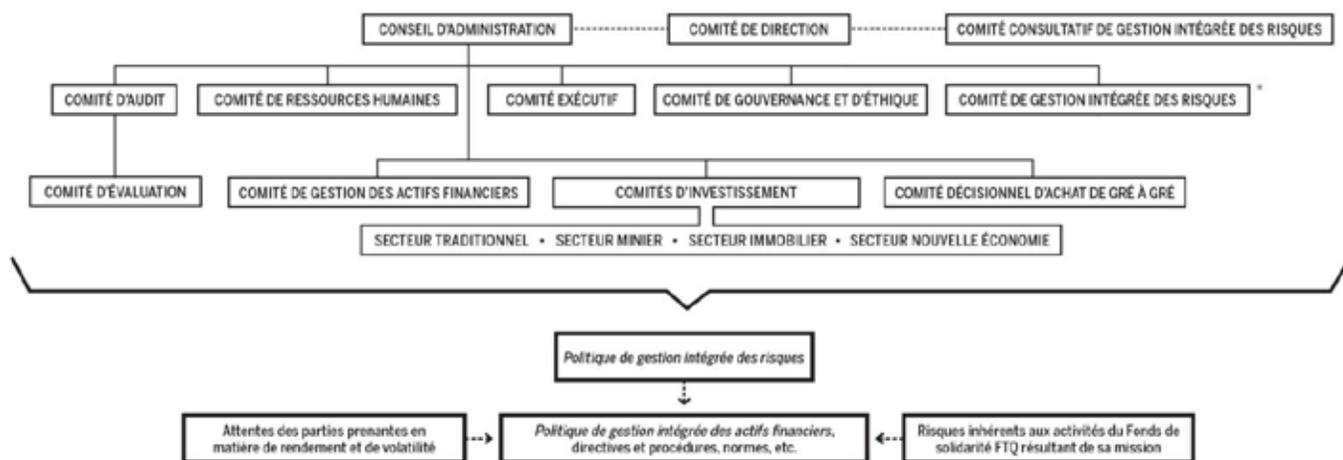
- présidence du conseil d'administration et de tous les comités du conseil (incluant ceux autorisant les investissements aux fonds régionaux et au fonds immobilier) réservée à une personne indépendante tant du Fonds que de la FTQ et de ses syndicats affiliés;
- création de deux nouveaux comités composés d'une majorité de personnes indépendantes du Fonds et de la FTQ et de ses syndicats affiliés, soit le comité de gouvernance et éthique et le comité de ressources humaines;
- mise en place d'un groupe de travail constitué de membres indépendants pour revoir le processus décisionnel des dossiers d'investissement et dont les travaux ont un impact immédiat sur l'étendue du mandat, les rôles, les responsabilités et la composition des diverses instances de gouvernance du Fonds.

En marge de cette réforme déjà entreprise au sein du Fonds, M. Robert Parizeau, président du conseil d'administration du Fonds, et M. Gaétan Morin, président et chef de la direction du Fonds, ont appuyé, devant la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale en janvier 2015, les amendements proposés à la *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)*, qui ont finalement été adoptés le 20 avril 2015. Les amendements enchâssent par ailleurs les réformes déjà effectuées par le Fonds dès 2009 qui exigent que tout investissement doit préalablement obtenir une recommandation favorable d'un comité d'investissement formé par une majorité de membres indépendants du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés. De plus, le nombre de membres composant le conseil d'administration passe de 17 à 19, la majorité devant être dorénavant élue par les actionnaires annuellement pour un mandat n'excédant pas 12 ans.

Le Fonds a donc lancé un avis d'appel de candidatures en prévision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires le 26 septembre 2015. Celui-ci a été diffusé dans les principaux quotidiens du Québec et sur le site Internet du Fonds pour les quatre postes d'administrateurs à élire lors de l'assemblée parmi les candidats retenus à la suite de l'appel. Toute l'information relative aux critères d'éligibilité au poste d'administrateur et à la procédure de mise en candidature est disponible sur le site Internet du Fonds. Quant à l'élection des sept administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique du Fonds au conseil d'administration, l'avis de convocation pour l'assemblée annuelle et une circulaire de sollicitation de procuration seront disponibles aux actionnaires en août 2015.

GOVERNANCE DES RISQUES

La gestion générale des opérations du Fonds est assurée par un comité de direction, composé du président et chef de la direction et de hauts dirigeants. La gestion intégrée des actifs financiers étant une composante essentielle de la gouvernance des risques du Fonds, ce dernier s'est muni d'un cadre de gestion visant à assurer que l'application des stratégies de gestion et de contrôle des risques ainsi que les décisions opérationnelles qui en découlent tiennent compte du niveau du risque acceptable établi. La structure de gouvernance sur laquelle s'appuie le Fonds, notamment dans sa gestion des risques, est la suivante :



* sera constitué au cours de l'exercice 2015-2016

La structure de gouvernance du Fonds, sur le plan des risques, s'appuie sur un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Le Fonds réévalue régulièrement les politiques, normes, directives et procédures afin qu'elles intègrent les meilleures pratiques qui soient.

La démarche qui vise la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des risques, lancée il y a quelques années et qui a conduit à l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques* par le conseil d'administration en mai 2012 (voir à ce sujet la section « Gestion des risques »), a également eu certains effets sur la structure de gouvernance des risques. Les rôles et responsabilités des instances du Fonds, des comités à l'interne et des principaux intervenants concernés ont été précisés dans cette politique. C'est ainsi que le conseil d'administration du Fonds a reconfirmé sa responsabilité à l'égard de la gestion intégrée des risques, tout en déléguant au comité de gestion intégrée des risques, lorsque celui-ci sera constitué, le suivi de certains travaux et de leurs résultats. La *Politique de gestion intégrée des risques* permet également d'établir les exigences pour l'organisation en matière de gestion intégrée de tous les types de risques; d'assurer que la gestion des risques est intimement liée à l'appétit « total » pour le risque; et d'établir une approche où tous les risques importants et leurs interrelations sont pris en considération dans l'évolution de l'organisation et le maintien de l'équilibre rendement-risque. La responsabilité de la gestion intégrée des risques est confiée au premier vice-président aux finances, qui préside le comité consultatif de gestion intégrée des risques, composé de membres internes, et qui sera appuyé dans l'exercice de ses fonctions par un vice-président - gestion intégrée des risques et stratégies financières, poste qui sera comblé au cours de l'exercice 2015-2016.

Sous la *Politique de gestion intégrée des risques*, on retrouve la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, laquelle est une pièce maîtresse du cadre de gouvernance des risques. Cette politique vise à gérer les actifs financiers de façon intégrée et globale afin d'assurer une saine diversification et un profil rendement-risque optimal en respectant la mission du Fonds et les attentes de ses parties prenantes. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Les politiques ont pour objet de formuler les principes et les règles d'investissement des actifs financiers, de définir les rôles et responsabilités des intervenants ainsi que la procédure de suivi à appliquer. Des directives complètent les politiques afin de préciser la façon dont les gestionnaires de placements doivent procéder, y compris, mais sans s'y limiter, les limites discrétionnaires, les exigences de diversification, les normes de qualité et les objectifs de rendement et de risque.

PRINCIPALES INSTANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration exerce les fonctions suivantes :

- s'assurer du respect de la mission du Fonds, de la loi constitutive du Fonds et de toute autre loi qui lui est applicable, le tout dans le respect de ses valeurs de solidarité et de responsabilité;
- approuver les grandes orientations, politiques et stratégies d'affaires du Fonds, notamment en ce qui a trait à la gestion intégrée des actifs financiers et à la gestion intégrée des risques;
- s'assurer de l'existence de contrôles relativement à la gestion du Fonds, incluant celle de ses risques, et d'une culture d'intégrité;
- approuver les recommandations en matière d'investissement qui relèvent de sa responsabilité et leur suivi;
- s'assurer que le Fonds, en tant qu'investisseur, se comporte en entreprise socialement responsable;
- évaluer la performance du Fonds sur une base régulière.

Les membres du conseil d'administration sont nommés ou élus selon les règles énoncées dans la loi constitutive du Fonds. Dans la réalisation de son mandat, le conseil délègue une partie de ses responsabilités à des conseils et comités afin de l'appuyer dans le maintien des normes les plus élevées. Les comités du Fonds rendent compte au moins annuellement de leurs activités au conseil d'administration.

CONSEILS ET COMITÉS D'INVESTISSEMENT

Des conseils et comités d'investissement assurent les décisions relatives aux investissements en capital de développement. Ces conseils et comités d'investissement sont constitués des trois comités d'investissement des secteurs économiques dits Traditionnel, Nouvelle économie et Minier ainsi que des conseils décisionnels du fonds immobilier de solidarité FTQ (qui sont assimilés, à des fins opérationnelles, à un comité d'investissement). Tout dossier d'investissement en capital de développement de 15 millions \$ ou plus (10 millions \$ pour le secteur immobilier) doit être soumis à l'autorisation du conseil d'administration, ou à l'autorisation du comité exécutif lorsque le conseil d'administration n'est pas en mesure de se réunir en temps opportun; de plus, chacun de ces dossiers doit être recommandé par le conseil ou comité d'investissement correspondant. Tout dossier d'investissement en deçà de ces seuils relève de l'autorité du comité d'investissement correspondant au secteur d'activité économique ou des conseils décisionnels du fonds immobilier de solidarité FTQ. Tous les dossiers de participation majoritaire sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration sur recommandation des comités d'investissement appropriés. Les trois comités d'investissement et les conseils décisionnels du fonds immobilier de solidarité FTQ sont composés majoritairement de membres indépendants du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est composé d'un minimum de sept administrateurs incluant (i) le président du conseil d'administration, (ii) le premier vice-président du conseil d'administration, (iii) le président et chef de la direction, (iv) un membre nommé par la FTQ, (v) trois membres indépendants siégeant au conseil d'administration. Le Comité exécutif ne peut délibérer ou prendre de décisions qu'en présence d'une majorité de membres indépendants. Il peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration pourvu qu'il n'ait en aucun temps le pouvoir de répartir les actions ou d'octroyer des options sur ces actions, de destituer ou de remplacer les administrateurs, de déclarer ou d'autoriser les versements de dividendes ou d'adopter, de modifier ou de révoquer les règlements.

COMITÉ D'AUDIT

Ce comité est composé exclusivement de membres indépendants du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés en vertu de la loi constitutive du Fonds et du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, et a notamment pour mandat de recommander pour approbation par le conseil d'administration les états financiers audités et le rapport de gestion; d'approuver les principes d'évaluation des investissements en capital de développement et de recevoir le rapport du comité d'évaluation; de s'enquérir de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction et du fait qu'ils ne sont pas contournés; de s'enquérir du processus de conformité et de gestion des risques visant la préparation des états financiers du Fonds et de formuler des commentaires. Le comité s'assure aussi de la conformité du Fonds aux lois, règlements et ententes qui régissent ses opérations et qui peuvent avoir une incidence financière significative. Le comité d'audit fait des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire. Une fonction audit interne, encadrée par le comité d'audit, a été mise en place, ce qui permet de disposer d'une fonction d'assurance indépendante.

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Composé majoritairement d'administrateurs indépendants (du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés), ce nouveau comité a notamment pour mandat de proposer au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction, ses conditions d'emploi et de rémunération ainsi que d'évaluer sa performance. Plus largement, le comité devra examiner les questions relatives à la rémunération de la direction du Fonds et par ailleurs assurer un rôle d'évaluation et de planification de la relève de celle-ci. Il aura également pour mandat d'encadrer la négociation de la convention collective des employés du Fonds. Le comité a aussi comme mandat la supervision des pratiques générales en matière des ressources humaines du réseau du Fonds, notamment au fonds immobilier, aux fonds régionaux et aux fonds locaux.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composé majoritairement d'administrateurs indépendants (du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés), ce nouveau comité avait reçu pour premier mandat à court terme de piloter la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance du Fonds. Ce comité a par ailleurs pour responsabilité de soutenir le conseil d'administration dans le déploiement d'un programme de formation continue et d'auto-évaluation en plus des aspects globaux de gouvernance générale du Fonds, notamment quant aux nominations aux instances du Fonds. Plus spécifiquement, il détermine les modalités encadrant l'élection des membres du conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires. Il veille également, avec la direction du Fonds, au maintien en continu d'une culture et de pratiques éthiques par les administrateurs, les membres des instances, la direction et tous les employés du Fonds. Le comité de gouvernance et d'éthique examine aussi certains documents d'information continue à être déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers ou transmis aux actionnaires.

COMITÉ DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Ce comité, qui sera mis en place au cours de l'exercice 2015-2016, aura comme mandat principal de superviser les pratiques générales du Fonds en matière de gestion intégrée des risques en formulant des recommandations pour que celui-ci observe de bonnes pratiques de surveillance et de gestion intégrée des risques auxquels il est exposé. Il devra en outre s'assurer que les risques auxquels fait face le Fonds sont clairement identifiés, examiner les mesures que la direction prend pour les gérer adéquatement, incluant l'examen du profil de risque intégré et ses plans d'action, et examiner les énoncés quantitatifs et qualitatifs d'appétit pour le risque ainsi que les niveaux de tolérance aux risques. Un travail de coordination avec le comité de gestion des actifs financiers sera effectué.

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Le comité consultatif de gestion intégrée des risques, composé de membres internes, appuie le comité de direction dans la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques et dans ses décisions, conformément aux exigences de la *Politique de gestion intégrée des risques*.

COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS FINANCIERS

Ce comité est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, du maintien à jour ainsi que du contrôle et suivi de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, y compris de la *Politique d'investissement* et de la *Politique du portefeuille autres investissements*. Son principal mandat est d'assurer la coordination et l'harmonisation de la gestion de ces actifs. À ce titre, il recommande au conseil d'administration les grandes orientations en matière d'investissement. Il s'assure également du suivi de la performance et de l'évolution du rapport rendement-risque, veille à ce que la gestion des actifs du Fonds soit conforme à toutes ses politiques et approuve les directives requises pour la gestion de ses actifs financiers. Ce comité fait des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire.

COMITÉ DÉCISIONNEL D'ACHAT DE GRÉ À GRÉ

Le comité décisionnel d'achat de gré à gré, composé de membres internes, a été mis en place conformément à l'article 8 de la loi constitutive du Fonds. Il a pour principale fonction d'autoriser l'achat de gré à gré d'actions et de fractions d'actions du Fonds conformément à la *Politique d'achat de gré à gré* adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances du Québec.

COMITÉ D'ÉVALUATION

Composé majoritairement d'évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés, le comité d'évaluation a pour mandat de réviser le processus d'évaluation des investissements privés et de fournir une assurance raisonnable que le processus utilisé pour l'évaluation du portefeuille d'investissements en capital de développement est conforme aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Le comité d'évaluation rend compte semestriellement de ses activités au comité d'audit.

CADRE D'ÉVALUATION

Les investissements en capital de développement et les autres investissements sont présentés au bilan à leur juste valeur²¹. Toutefois, la majorité des investissements en capital de développement réalisés par le Fonds sont faits dans des entreprises privées ou des fonds spécialisés pour lesquels une juste valeur doit être établie, puisque les titres émis par ces entreprises ou ces fonds ne font pas l'objet de transactions sur un marché public organisé. Des évaluateurs qualifiés à l'emploi du Fonds déterminent la juste valeur de ces investissements. Au plan hiérarchique, ils relèvent de la première vice-présidence aux finances, et leurs travaux sont appuyés par un processus structuré comportant plusieurs étapes de vérification et de validation. Ce cadre permet d'attester la qualité, l'uniformité et l'intégrité du travail effectué, et ainsi la juste valeur établie.

Le cadre de gestion qui s'applique au processus d'évaluation des investissements en capital de développement est précisé dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Le Règlement précise entre autres les qualifications minimales exigées des évaluateurs qualifiés à l'emploi du Fonds, ainsi que l'instance responsable de l'approbation des principes d'évaluation utilisés. Le Règlement exige aussi que toute information pertinente concernant les évaluations (à l'exclusion des entreprises publiques évaluées à la cote) soit soumise à un comité d'évaluation indépendant. De plus, la réglementation exige que le directeur général et le chef de la direction financière d'un fonds d'investissement signent une attestation semestrielle selon laquelle le processus d'évaluation précisé dans le Règlement a été respecté et confirmant la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement. Cette attestation est signée et déposée au comité d'audit sur une base semestrielle depuis le 31 mai 2009. Pour le semestre terminé le 31 mai 2015, l'attestation a été signée par le président et chef de la direction ainsi que par le premier vice-président aux finances du Fonds.

GOVERNANCE FINANCIÈRE

Bien qu'il ne soit pas assujéti à l'application du *Règlement 52-109* des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Fonds a choisi de s'inspirer des principes édictés dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Notre programme-cadre de conformité financière, communément nommé Confor, vise les contrôles fournissant une assurance raisonnable que l'information financière produite et communiquée est fiable, et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a pour responsabilité de concevoir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information. Elle doit également évaluer périodiquement la conception et l'efficacité.

²¹ L'utilisation de la juste valeur correspond aux meilleures pratiques reconnues par les sociétés de capital de risque et les fonds de capitaux privés. En résumé, la juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Au cours de l'exercice, le Fonds a réalisé les travaux nécessaires à l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information, à l'aide du nouveau cadre de référence COSO (publié en 2013 par The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), et, en ce qui concerne les contrôles liés aux technologies de l'information, le cadre de référence COBIT (Control Objectives for Information and Related Technology), deux cadres reconnus en matière de gouvernance financière. Les travaux permettant au Fonds de se conformer au nouveau cadre de référence COSO 2013 ont été terminés au cours de l'exercice; le Fonds utilisait auparavant la version 1992 du cadre de référence COSO.

La réglementation exige que le président et chef de la direction et le chef des finances confirment leur responsabilité à l'égard des contrôles en signant une attestation à cet effet. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 mai 2015, une attestation a été signée par le président et chef de la direction et le premier vice-président aux finances du Fonds, confirmant leur responsabilité à cet égard. Ces attestations ont été déposées sur SEDAR. Un mécanisme de sous-attestation par plusieurs des dirigeants et gestionnaires du Fonds est également venu appuyer la signature de ces attestations.

Les conclusions de la direction sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information sont présentées ci-après.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend l'ensemble des processus et contrôles en place, incluant les politiques et procédures, qui encadrent la tenue des registres comptables et la préparation des états financiers, de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du premier vice-président aux finances, a évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 mai 2015 le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante. Toutefois, étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas permettre de prévenir ou de déceler certaines inexactitudes en temps opportun. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2015, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière n'a été apporté qui aurait eu, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ceux-ci.

CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication incluent les processus et mécanismes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière publiée à l'externe est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais requis pour révision et approbation par la direction; et qu'elle est communiquée à l'externe en respectant les échéances prévues par la réglementation et la législation applicables. La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du premier vice-président aux finances, a évalué la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 mai 2015 les contrôles et procédures de communication de l'information étaient adéquatement conçus et efficaces.

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MAI 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) qui comprennent les bilans au 31 mai 2015, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mai 2015 et 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) au 31 mai 2015, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mai 2015 et 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Signé,
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110972

Signé,
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ²

² CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125741

Montréal, le 23 juin 2015

BILANS

(en millions de dollars canadiens, sauf l'actif net par action)	Note	31 mai 2015	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Actif				
Investissements en capital de développement	5	6 094	5 444	5 306
Autres investissements	6	5 384	5 075	4 380
Immeuble de placement	11	31	28	25
Débiteurs	12	244	220	259
Encaisse		18	16	9
Autres actifs				
Impôts différés	24	–	–	1
Immobilisations corporelles	13	47	48	49
Immobilisations incorporelles	14	6	7	5
Impôts en main remboursables	24	–	2	7
Impôts sur les résultats		9	1	5
Titres achetés en vertu de conventions de revente		–	255	274
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		257	101	149
		12 090	11 197	10 469
Passif				
Billets	15	419	452	396
Créditeurs	17	188	180	266
Autres passifs				
Impôts différés	24	3	–	–
Passif net au titre des prestations définies	25	43	44	45
Rachats d'actions à payer		30	34	30
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		257	356	423
		940	1 066	1 160
Actif net	18	11 150	10 131	9 309
Actif net par action de catégorie A	28	33,26	30,31	28,00

Éventualités (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Robert Parizeau »

Robert Parizeau, administrateur

(signé) « Gaétan Morin »

Gaétan Morin, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)	Note	2015	2014
Produits	21		
Intérêts		143	166
Dividendes et distributions		182	183
Loyers, honoraires et autres		16	11
		<u>341</u>	<u>360</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		226	177
Non réalisés		584	405
Frais de transaction		(2)	(2)
		<u>808</u>	<u>580</u>
		<u>1 149</u>	<u>940</u>
Charges opérationnelles totales	22		
Corporatif		70	65
Investissements en capital de développement et autres investissements		33	35
Actionnariat et formation économique		44	49
		<u>147</u>	<u>149</u>
Résultat avant impôts		1 002	791
Impôts	24	17	19
Résultat net		<u>985</u>	<u>772</u>
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	25	7	1
Résultat global		<u>992</u>	<u>773</u>
Information supplémentaire			
Résultat net par action de catégorie A	18 et 28	2,94	2,31

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

	Note	Capital-actions de catégorie A			Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Cumul de l'autre élément du résultat global	Actif net
		Série 1	Série 2	Souscrit				
(en millions de dollars canadiens)								
2015								
Solde au début		7 793	78	1	841	1 417	1	10 131
Résultat net						985		985
Autre élément du résultat global							7	7
Émissions d'actions	19	658	9					667
Variation nette des souscriptions d'actions				1				1
Rachats d'actions		(490)	(8)		(51)	(94)		(643)
Variation des rachats en attente		2			1	(1)		2
Virements	18	80				(80)		-
Solde à la fin		8 043	79	2	791	2 227	8	11 150
2014								
Solde au début		7 509	80	1	910	809	-	9 309
Résultat net						772		772
Autre élément du résultat global							1	1
Émissions d'actions		778	9					787
Variation nette des souscriptions d'actions				-				-
Rachats d'actions		(578)	(11)		(69)	(72)		(730)
Variation des rachats en attente		(6)			-	(2)		(8)
Virements	18	90				(90)		-
Solde à la fin		7 793	78	1	841	1 417	1	10 131

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Activités opérationnelles		
Résultat net	985	772
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Intérêts capitalisés sur investissements en capital de développement	(4)	(2)
Intérêts capitalisés sur billets	18	19
Amortissement des primes et escomptes	11	10
(Gains) pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement		
Réalisés	(226)	(177)
Non réalisés	(584)	(405)
Avantages postérieurs à l'emploi	8	-
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	7	6
Impôts différés	1	-
	<u>216</u>	<u>223</u>
Variation des éléments hors-caisse		
Débiteurs	11	67
Impôts en main remboursables	2	5
Impôts sur les résultats	(8)	4
Créditeurs	(2)	(68)
Autres	1	2
	<u>220</u>	<u>233</u>
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(620)	(380)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	299	473
Acquisitions d'autres investissements	(7 792)	(9 458)
Produits de cessions d'autres investissements	7 932	9 056
Augmentations de billets	108	179
Remboursements de billets	(159)	(142)
Acquisitions d'immeuble de placement	(3)	-
	<u>(15)</u>	<u>(39)</u>
Activités de financement		
Émissions et souscriptions d'actions	668	787
Actions rachetées	(645)	(733)
	<u>23</u>	<u>54</u>
Activité d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	(8)
Augmentation de l'encaisse	2	7
Encaisse au début	<u>16</u>	<u>9</u>
Encaisse à la fin	<u>18</u>	<u>16</u>
Informations supplémentaires (montants inclus aux activités opérationnelles)		
Intérêts reçus	165	187
Dividendes et distributions reçus	179	190
Impôts versés	22	11

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. DESCRIPTION DU FONDS

STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le Fonds), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social dont le bureau principal est situé au 545, boulevard Crémazie Est, Bureau 200, Montréal (Québec), Canada et ayant pour objectifs :

- de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
- de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
- de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1. ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le Fonds a adopté ce référentiel comptable pour son exercice ouvert le 1^{er} juin 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité (les PCGR du Canada – Partie V). Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} juin 2013 et pour tous les exercices présentés, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 28 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements importants de méthodes comptables par rapport aux méthodes utilisées aux fins de la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR du Canada – Partie V, pour l'exercice terminé le 31 mai 2014.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût historique, ainsi que certains instruments financiers tel qu'indiqué au point 5 de la note 2. Les présents états financiers individuels sont les seuls états financiers présentés par le Fonds. Ils ont été approuvés pour publication le 23 juin 2015 par le conseil d'administration du Fonds.

3. ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés* car les conditions suivantes sont rencontrées :

- le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

4. FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur via le résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET CLASSEMENT

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, sans tenir compte des frais de transaction. Les frais de transaction sont constatés au résultat net lorsqu'ils sont engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, des prêts inclus dans les débiteurs autres, l'encaisse, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, les créiteurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les instruments financiers dérivés ainsi que les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré et dont la performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Les billets et les autres comptes créiteurs sont classés dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs natures et leurs courtes échéances.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation est éteinte, annulée ou échue.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de présentation de l'information financière.

a) Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs

Pour établir la juste valeur des actifs et des passifs financiers cotés sur des marchés actifs, tels que les actions cotées, les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés cotés, le Fonds retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause, à la date de présentation de l'information financière.

b) Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des actifs et passifs financiers, qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (y compris les instruments financiers dérivés non cotés), est déterminée au moyen de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation utilisées se basent sur des principes d'évaluation inspirés des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés semestriellement par le comité d'audit du Fonds. La technique d'évaluation utilisée pour un instrument financier est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement de technique d'évaluation résulte en des estimations plus précises de la juste valeur.

i) Actions et parts non cotées

Lorsqu'une méthode de rendement est utilisée, la juste valeur des actions non cotées est principalement déterminée par la technique de capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux monétaire caractéristique reflète la façon selon laquelle l'entité émettrice pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue sous certaines conditions. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique d'évaluation basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers. Le jugement est nécessaire afin de déterminer si le prix issu de cette transaction récente ou de cette offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

b) Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (SUITE)

i) Actions et parts non cotées (SUITE)

La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque situation.

Dans certaines circonstances ou selon la nature des activités, le potentiel de gain futur est mieux reflété par la valeur des actifs et la méthode de l'actif net redressé est privilégiée. La même méthode est également retenue pour déterminer la juste valeur des parts non cotées détenues dans des fonds d'investissement. Dans ce cas, cette méthode consiste à retenir la quote-part de l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité émettrice à leur juste valeur et à y appliquer les ajustements requis. Les principaux ajustements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité émettrice et la date de présentation de l'information financière.

La juste valeur de certaines parts non cotées est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

ii) Parts de fonds de couverture

La juste valeur des parts de fonds de couverture est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

iii) Prêts et avances

La juste valeur des prêts et avances, garantis et non garantis, est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par le Fonds en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement que le Fonds exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité émettrice. Certains prêts et avances faits à une société en propriété exclusive sont considérés comme de la quasi-équité et leur juste valeur est déterminée selon la technique de l'actif net redressé.

iv) Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par le Fonds relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une approche fondée sur l'actif selon une technique de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

v) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés non cotés est déterminée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

vi) Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement

La juste valeur des débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépendent d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

7. PRÊTS DE TITRES, TITRES ACHETÉS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son dépositaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Les conventions de reventes sont inscrites au bilan à leur juste valeur et les conventions de rachat sont inscrites au bilan au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés au résultat net sous Intérêts.

8. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Fonds à des fins locatives et d'appréciation de valeur. L'immeuble de placement est occupé par plusieurs locataires. Le Fonds présente son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée à chaque date de présentation de l'information financière. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

8. IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

La juste valeur retenue est établie selon la technique d'actualisation des flux monétaires qui représente la sommation de la valeur actuelle des flux monétaires projetés et de sa valeur de réversion à la fin de la période de projection. Afin de s'assurer que la juste valeur retenue est appropriée, le résultat est comparé avec d'autres techniques telles que la technique de l'actualisation directe qui consiste à appliquer un taux global d'actualisation au revenu net d'opération normalisé ainsi que la technique de la méthode de comparaison directe qui consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

9. ENCAISSE

L'encaisse comprend tous les comptes bancaires d'opération, de traitement des transactions sur le capital-actions et de gestion des investissements en capital de développement et autres investissements.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Les éléments de coût ultérieur d'une immobilisation sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques en découlant reviendront au Fonds et que le coût peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés aux charges opérationnelles totales via le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, durées et taux annuels suivants :

	Méthodes	Durées / taux
Corporelles		
Bâtisses	linéaire	de 15 ans à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	solde dégressif	20 %
Équipement informatique	linéaire	4 ans
Incorporelles		
Développement informatique	linéaire	3 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et les amortit séparément. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

À chaque date de présentation de l'information financière, les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'immobilisations. Le Fonds évalue les reprises de valeur possibles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires du personnel est comptabilisé via le résultat net et se compose du coût des services courants et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisées sous Autre élément du résultat global. Elles ne seront pas reclassées ultérieurement au résultat net et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

Le passif net au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

12. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et sont classées dans l'actif net car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en vigueur, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

13. DEVISE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DE DEVISES

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'écart de conversion sur la trésorerie et les autres écarts de conversion sont présentés au résultat net sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement.

14. CONSTATATION DES PRODUITS

a) Intérêts

Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous Intérêts.

b) Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement. Les distributions sont comptabilisées lors de leur encaissement.

c) Loyers, honoraires et autres

Les loyers sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du bail et les produits d'honoraires et autres produits sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

d) Gains et pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen.

Les gains et les pertes non réalisés, résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers et de l'immeuble de placement, sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et sont présentés au résultat net.

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôts différée. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net; en pareil cas, l'impôt est aussi comptabilisé directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du résultat imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière, dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt du Québec sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Pour les fins de l'impôt fédéral, le Fonds peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital, en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Le Fonds se considère en substance exempté des impôts fédéraux sur les résultats reliés aux gains en capital pour les fins de l'application des IFRS, et par conséquent ne constate aucun passif d'impôt différé relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

16. RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice.

17. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE ADOPTÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

a) IFRS 9 Instruments financiers

L'IASB a publié la norme définitive sur les instruments financiers portant sur le classement, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

b) IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, toutefois l'IASB a proposé un report au 1^{er} janvier 2018 qui n'a pas été encore adopté. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application de certaines méthodes comptables. Des modifications apportées à certaines hypothèses peuvent avoir une incidence sur les états financiers de l'exercice au cours duquel ces hypothèses ont été modifiées. Le Fonds estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations comptables et des jugements critiques les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation de ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

1. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation.

Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données non observables sur le marché qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs qualifiés du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances.

Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants qui participent activement au marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Afin d'évaluer à la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant le portefeuille et sont constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs qualifiés effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments de sociétés similaires.

À l'exception des entreprises publiques évaluées à la cote, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, tel que prévu au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport écrit au comité d'audit qui doit revoir la conformité des états financiers. Le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président aux finances signent une attestation pour le comité d'audit concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

2. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'IMMEUBLE DE PLACEMENT

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluent entre autres le taux de rendement interne et le taux de capitalisation. L'immeuble de placement est évalué en fonction de son utilisation optimale. Le Fonds mandate une firme d'experts indépendants en évaluation immobilière pour l'établissement de la juste valeur et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

3. ÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent entre autres le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat global sous Autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté au bilan.

4. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers audités et sont traités dans la section audité « Gestion des risques » du *Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2015*. Ce rapport est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsftq.com ou au sedar.com.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
31 mai 2015			
Non garantis			
Actions cotées	768 070	161 207	929 277
Actions et parts non cotées	2 846 408	755 334	3 601 742
Prêts, obligations et avances	1 552 409	8 261	1 560 670
Garantis			
Prêts	2 638	-	2 638
	5 169 525	924 802	6 094 327
31 mai 2014			
Non garantis			
Actions cotées	657 394	194 313	851 707
Actions et parts non cotées	2 583 215	470 761	3 053 976
Prêts, obligations et avances	1 522 159	5 086	1 527 245
Garantis			
Prêts et avances	30 988	(20 113)	10 875
	4 793 756	650 047	5 443 803
1^{er} juin 2013			
Non garantis			
Actions cotées	761 142	114 403	875 545
Actions et parts non cotées	2 454 011	353 550	2 807 561
Prêts, obligations et avances	1 612 955	(181)	1 612 774
Garantis			
Prêts et avances	11 590	(1 114)	10 476
	4 839 698	466 658	5 306 356

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 452,5 M\$ (31 mai 2014 : 394,4 M\$; 1^{er} juin 2013 : 287,4 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables	Taux fixes			Total
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
31 mai 2015					
Non garantis	81 878	310 498	685 503	482 791	1 560 670
Taux moyen effectif (%)	7,6	1,3 ¹	7,6	7,2	
Garantis		138	2 500		2 638
Taux moyen effectif (%)		13,0	6,4		
31 mai 2014					
Non garantis	75 999	296 909	584 879	569 458	1 527 245
Taux moyen effectif (%)	7,1	1,0 ¹	7,0	5,5	
Garantis	4 110	1 031	5 734		10 875
Taux moyen effectif (%)	14,0	5,2	8,9		
1^{er} juin 2013					
Non garantis	100 685	342 346	628 564	541 179	1 612 774
Taux moyen effectif (%)	9,0	2,1 ¹	7,8	6,9	
Garantis			6 009	4 467	10 476
Taux moyen effectif (%)			6,9	16,5	

1. Ce taux moyen inclut des avances remboursables à demande ne portant pas intérêt faites à une société en propriété exclusive au montant de 253,8 M\$ (31 mai 2014 : 258,2 M\$; 1^{er} juin 2013 : 268,9 M\$). En excluant ces avances, le taux moyen effectif serait de 8,1 % (31 mai 2014 : 8,7 % ; 1^{er} juin 2013 : 8,4 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommuni- cations et santé	Total
31 mai 2015						
Coût	571 931	893 424	1 003 051	2 046 577	654 542	5 169 525
Plus-value (moins-value) non réalisée	51 642	73 234	261 650	557 929	(19 653)	924 802
Juste valeur	623 573	966 658	1 264 701	2 604 506	634 889	6 094 327
Fonds engagés mais non déboursés ¹	104 600	187 894	135 689	222 068	357 791	1 008 042
Garanties et cautionnements ²			9 655			9 655
	728 173	1 154 552	1 410 045	2 826 574	992 680	7 112 024
31 mai 2014						
Coût	528 093	721 573	917 995	1 982 376	643 719	4 793 756
Plus-value (moins-value) non réalisée	19 895	104 398	208 712	441 101	(124 059)	650 047
Juste valeur	547 988	825 971	1 126 707	2 423 477	519 660	5 443 803
Fonds engagés mais non déboursés ¹	110 366	89 549	102 758	223 837	436 500	963 010
Garanties et cautionnements ²			8 227			8 227
	658 354	915 520	1 237 692	2 647 314	956 160	6 415 040
1^{er} juin 2013						
Coût	539 299	701 695	937 292	2 040 819	620 593	4 839 698
Plus-value (moins-value) non réalisée	7 876	80 471	81 010	463 539	(166 238)	466 658
Juste valeur	547 175	782 166	1 018 302	2 504 358	454 355	5 306 356
Fonds engagés mais non déboursés ¹	105 000	88 443	91 083	141 044	412 116	837 686
Garanties et cautionnements ²			7 814			7 814
	652 175	870 609	1 117 199	2 645 402	866 471	6 151 856

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Des fonds engagés mais non déboursés, un montant de 234,8 M\$ (31 mai 2014 : 278,1 M\$; 1^{er} juin 2013 : 171,8 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 30 mois (31 mai 2014 : 20 mois ; 1^{er} juin 2013 : 18 mois); et un montant de 773,2 M\$ (31 mai 2014 : 684,9 M\$; 1^{er} juin 2013 : 665,9 M\$) représente des engagements, qui seront déboursés par tranches, auprès de fonds spécialisés, dont l'échéance moyenne pondérée est de 7,8 ans (31 mai 2014 : 7,2 ans; 1^{er} juin 2013 : 8,1 ans). Des engagements d'un montant de 186,2 M\$ (31 mai 2014 : 189,5 M\$; 1^{er} juin 2013 : 103,6 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains.
2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements à des fins d'exploitation et pour des marges de crédit d'exploitation sans recours qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers.

Au 31 mai 2015, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013, il n'y a aucune provision relativement aux garanties et cautionnements.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges significatives.

6. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des Autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsftq.com ou au sedar.com.

(en milliers \$)	Plus-value (moins-value)		Juste valeur
	Coût	non réalisée	
31 mai 2015			
Actions cotées et parts non cotées	2 183 840	576 379	2 760 219
Obligations	2 320 097	117 936	2 438 033
Instruments du marché monétaire	185 074	77	185 151
	4 689 011	694 392	5 383 403
Instruments financiers dérivés	-	172	172
	4 689 011	694 564	5 383 575
31 mai 2014			
Actions cotées et parts non cotées	2 168 611	310 678	2 479 289
Parts de fonds de couverture	25 097	388	25 485
Obligations	2 431 186	78 575	2 509 761
Instruments du marché monétaire	59 803	52	59 855
	4 684 697	389 693	5 074 390
Instruments financiers dérivés	-	817	817
	4 684 697	390 510	5 075 207
1^{er} juin 2013			
Actions cotées et parts non cotées	1 665 829	69 420	1 735 249
Parts de fonds de couverture	242 630	4 663	247 293
Obligations	2 325 705	65 971	2 391 676
Instruments du marché monétaire	848	1	849
	4 235 012	140 055	4 375 067
Instruments financiers dérivés	1 492	2 989	4 481
	4 236 504	143 044	4 379 548

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 2 062,4 M\$ (31 mai 2014 : 1 847,1 M\$; 1^{er} juin 2013 : 1 522,3 M\$), dont principalement 1 192,4 M\$ (31 mai 2014 : 1 020,9 M\$; 1^{er} juin 2013 : 910,3 M\$) en dollars américains, 201,0 M\$ (31 mai 2014 : 199,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 199,8 M\$) en euros, 199,0 M\$ (31 mai 2014 : 172,4 M\$; 1^{er} juin 2013 : 92,4 M\$) en yen et 166,4 M\$ (31 mai 2014 : 167,0 M\$; 1^{er} juin 2013 : 180,6 M\$) en livres sterling.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

OBLIGATIONS

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
31 mai 2015							
Juste valeur	55 750	691 773	811 750	382 468	328 021	168 271	2 438 033
Coût	55 587	675 473	787 124	343 566	299 717	158 630	2 320 097
Valeur nominale	55 147	664 944	749 833	297 639	259 329	152 431	2 179 323
Taux moyen effectif (%)	1,5	2,1	2,7	3,8	3,6	3,7	2,8
Taux moyen nominal (%)	2,6	2,7	3,5	5,2	4,6	3,9	3,6
31 mai 2014							
Juste valeur	163 631	740 105	707 059	427 440	342 574	128 952	2 509 761
Coût	163 844	725 050	686 243	409 063	323 215	123 771	2 431 186
Valeur nominale	162 896	711 707	671 306	363 711	295 539	123 609	2 328 768
Taux moyen effectif (%)	1,5	2,4	3,2	3,7	4,2	3,9	3,1
Taux moyen nominal (%)	2,5	3,1	3,6	4,8	4,9	3,9	3,7
1^{er} juin 2013							
Juste valeur	84 080	739 268	783 978	310 227	361 787	112 336	2 391 676
Coût	84 714	733 505	764 198	296 973	336 942	109 373	2 325 705
Valeur nominale	82 972	712 346	724 150	236 004	293 689	103 369	2 152 530
Taux moyen effectif (%)	2,1	2,2	3,2	3,9	4,1	3,8	3,1
Taux moyen nominal (%)	4,0	3,2	4,0	6,0	5,1	4,3	4,1

INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
31 mai 2015				
Juste valeur	78 683	104 481	1 987	185 151
Taux moyen effectif (%)	0,8	0,8	0,7	0,8
31 mai 2014				
Juste valeur	59 565	290		59 855
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,0		1,0
1^{er} juin 2013				
Juste valeur	90	759		849
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,0		1,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
31 mai 2015				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Ventes d'options de vente	(27)	(97)		(124)
Contrats à terme de gré à gré sur devises	(1 495)			(1 495)
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		(184)		(184)
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	-			-
	(1 522)	(281)		(1 803)
Valeur notionnelle				
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Ventes d'options de vente	2 361	4 652		7 013
Contrats à terme de gré à gré sur devises	50 925			50 925
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		72 483		72 483
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	10 382			10 382
31 mai 2014				
Juste valeur ¹				
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	(4)			(4)
Ventes	413			413
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	144			144
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	-			-
	553	-	-	553
Valeur notionnelle				
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	1 481			1 481
Ventes	81 487			81 487
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	16 228	78 369	1 516 453	1 611 050
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	56 981			56 981
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	66 511		6 745	73 256

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 0,2 M\$ (31 mai 2014 : 0,8 M\$; 1^{er} juin 2013 : 4,5 M\$) et est présentée sous *Autres investissements*. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 2,0 M\$ (31 mai 2014 : 0,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 19,7 M\$) et est présentée sous *Créditeurs*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
1 ^{er} juin 2013				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options de gré à gré sur actions				
Achats d'options de vente			750	750
Ventes d'options de vente			(2 327)	(2 327)
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente	2	254		256
Ventes d'options d'achat	(60)	(179)		(239)
Ventes d'options de vente		(93)		(93)
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	150	(1)		149
Ventes	(14 573)	(67)		(14 640)
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		896		896
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	-	-	-	-
	(14 481)	810	(1 577)	(15 248)
Valeur notionnelle				
Contrats d'options de gré à gré sur actions				
Achats d'options de vente			18 900	18 900
Ventes d'options de vente			31 500	31 500
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente	1 550	11 724		13 274
Ventes d'options d'achat	1 633	12 636		14 269
Ventes d'options de vente		9 367		9 367
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	630 656	77 298		707 954
Ventes	931 659	639 582		1 571 241
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	25 612	67 646	1 357 638	1 450 896
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		159 738		159 738
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	124 603		7 925	132 528

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 0,2 M\$ (31 mai 2014 : 0,8 M\$; 1^{er} juin 2013 : 4,5 M\$) et est présentée sous *Autres investissements*. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 2,0 M\$ (31 mai 2014 : 0,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 19,7 M\$) et est présentée sous *Créditeurs*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommuni- cations et santé	Gouverne- ments et organismes gouverne- mentaux	Total
31 mai 2015							
Actions cotées et parts non cotées	466 610	252 632	570 021	732 508	738 448		2 760 219
Obligations	81 714	46 424	74 609	621 771	55 550	1 557 965	2 438 033
Instruments du marché monétaire	14 993			9 999	7 984	152 175	185 151
Juste valeur	563 317	299 056	644 630	1 364 278	801 982	1 710 140	5 383 403
Fonds engagés mais non déboursés ¹				20 234			20 234
	563 317	299 056	644 630	1 384 512	801 982	1 710 140	5 403 637
31 mai 2014							
Actions cotées, parts non cotées et parts de fonds de couverture	502 645	220 701	468 003	738 581	574 844		2 504 774
Obligations	101 305	38 474	66 687	600 923	59 545	1 642 827	2 509 761
Instruments du marché monétaire				6 999		52 856	59 855
Juste valeur	603 950	259 175	534 690	1 346 503	634 389	1 695 683	5 074 390
Fonds engagés mais non déboursés ¹				19 102			19 102
	603 950	259 175	534 690	1 365 605	634 389	1 695 683	5 093 492
1^{er} juin 2013							
Actions cotées, parts non cotées et parts de fonds de couverture	752 823		270 143	681 827	277 749		1 982 542
Obligations	87 007	42 613	34 518	545 758	81 026	1 600 754	2 391 676
Instruments du marché monétaire						849	849
Juste valeur	839 830	42 613	304 661	1 227 585	358 775	1 601 603	4 375 067
Fonds engagés mais non déboursés ¹				16 903			16 903
	839 830	42 613	304 661	1 244 488	358 775	1 601 603	4 391 970

1. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 5,6 ans (31 mai 2014 : 6,6 ans ; 1^{er} juin 2013 : 7,4 ans), sont en dollars américains.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des conventions-cadres de compensation exécutoire de l'International Swaps & Derivatives Association Inc. (ISDA) avec la majorité des contreparties avec qui il réalise des transactions de gré à gré d'instruments financiers dérivés. Ces conventions-cadres peuvent rendre possible la pleine compensation des transactions de gré à gré visant des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoire sont présentés aux états financiers sans compensation. La juste valeur des actifs d'instruments financiers dérivés visés est de 0,2 M\$ (31 mai 2014 : 0,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 1,9 M\$) et la juste valeur des passifs d'instruments financiers dérivés visés est de 2,0 M\$ (31 mai 2014 : 0,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 7,4 M\$).

Pour ce qui est des titres achetés en vertu de conventions de revente et des titres vendus en vertu de conventions de rachat, le Fonds reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit. En cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée peuvent être réglés sur une base nette aux termes de la convention-cadre de rachat de la Global Master Repurchase Agreement. Aux 31 mai 2015, 31 mai 2014 et 1^{er} juin 2013, aucun de ces montants n'a fait l'objet d'une compensation au bilan.

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur le cours le plus représentatif dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, observé sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2015				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	929 204	73		929 277
Actions et parts non cotées			3 601 742	3 601 742
Prêts, obligations et avances		471 073	1 089 597	1 560 670
Garantis				
Prêts			2 638	2 638
	929 204	471 146	4 693 977	6 094 327
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	2 709 312		50 907	2 760 219
Obligations		2 426 699	11 334	2 438 033
Instruments du marché monétaire		185 151		185 151
Instruments financiers dérivés	-	172		172
	2 709 312	2 612 022	62 241	5 383 575
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		154 160		154 160
Encaisse	17 734			17 734
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		256 810		256 810
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(130 961)		(130 961)
Instruments financiers dérivés	(124)	(1 851)		(1 975)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(256 810)		(256 810)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2014				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	851 654	53		851 707
Actions et parts non cotées			3 053 976	3 053 976
Prêts, obligations et avances		451 101	1 076 144	1 527 245
Garantis				
Prêts et avances			10 875	10 875
	851 654	451 154	4 140 995	5 443 803
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	2 428 238		51 051	2 479 289
Parts de fonds de couverture			25 485	25 485
Obligations		2 498 500	11 261	2 509 761
Instruments du marché monétaire		59 855		59 855
Instruments financiers dérivés	-	817		817
	2 428 238	2 559 172	87 797	5 075 207
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		121 547		121 547
Encaisse	15 939			15 939
Titres achetés en vertu de conventions de revente		254 980		254 980
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		101 252		101 252
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		122 121		122 121
Instruments financiers dérivés		(264)		(264)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(356 232)		(356 232)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
1 ^{er} juin 2013				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	875 162	383	–	875 545
Actions et parts non cotées			2 807 561	2 807 561
Prêts, obligations et avances		442 405	1 170 369	1 612 774
Garantis				
Prêts et avances			10 476	10 476
	875 162	442 788	3 988 406	5 306 356
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	1 677 809		57 440	1 735 249
Parts de fonds de couverture			247 293	247 293
Obligations		2 380 940	10 736	2 391 676
Instruments du marché monétaire		849		849
Instruments financiers dérivés	256	4 225		4 481
	1 678 065	2 386 014	315 469	4 379 548
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		159 421		159 421
Encaisse	9 172			9 172
Titres achetés en vertu de conventions de revente		274 123		274 123
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		148 819		148 819
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		185 862		185 862
Instruments financiers dérivés	(332)	(19 397)		(19 729)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(422 942)		(422 942)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des justes valeurs de niveau 3. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice. Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	Actions et parts non cotées	Prêts, obligations et avances		Total
		Non garantis	Garantis	
31 mai 2015				
Juste valeur au 31 mai 2014	3 053 976	1 076 144	10 875	4 140 995
Achats	370 678	177 267	1 323	549 268
Ventes et règlements	(118 745)	(131 503)	(13 971)	(264 219)
Gains (pertes) réalisés	11 260	73	(15 702)	(4 369)
Gains (pertes) non réalisés	284 573	(2 384)	20 113	302 302
Transfert d'instrument financier hors du niveau 3		(30 000) ¹		(30 000)
Juste valeur au 31 mai 2015	3 601 742	1 089 597	2 638	4 693 977
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2015	280 957	(4 799)	95	276 253
31 mai 2014				
Juste valeur au 31 mai 2013	2 807 561	1 170 369	10 476	3 988 406
Achats	224 397	182 695	23 555	430 647
Ventes et règlements	(83 294)	(267 476)	(3 346)	(354 116)
Gains (pertes) réalisés	(11 899)	(1 540)	(811)	(14 250)
Gains (pertes) non réalisés	117 211	15 235	(18 999)	113 447
Transfert d'instrument financier hors du niveau 3		(23 139) ¹		(23 139)
Juste valeur au 31 mai 2014	3 053 976	1 076 144	10 875	4 140 995
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2014	96 775	6 205	(19 809)	83 171

1. Le transfert du niveau 3 au niveau 2 a été réalisé puisque la méthode d'évaluation repose dorénavant sur des informations de marché observables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	Actions cotées et parts non cotées	Parts de fonds de couverture	Obligations	Total
31 mai 2015				
Juste valeur au 31 mai 2014	51 051	25 485	11 261	87 797
Achats	749			749
Ventes et règlements	(8 497)	(25 868)		(34 365)
Gains (pertes) réalisés	(66)	988		922
Gains (pertes) non réalisés	7 670	(605)	73	7 138
Juste valeur au 31 mai 2015	50 907		11 334	62 241
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 31 mai 2015	7 441		73	7 514
31 mai 2014				
Juste valeur au 31 mai 2013	57 440	247 293	10 736	315 469
Achats	817	22 361		23 178
Ventes et règlements	(13 818)	(247 567)	(1)	(261 386)
Gains (pertes) réalisés	8 046	7 673	-	15 719
Gains (pertes) non réalisés	(1 434)	(4 275)	526	(5 183)
Juste valeur au 31 mai 2014	51 051	25 485	11 261	87 797
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 31 mai 2014	(1 434)	1 888	526	980

UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
31 mai 2015				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	598 342	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA ¹	5,2 % – 12,7 % (7,8 %)
	2 460 854	Actif net redressé	Actif net redressé	s/σ ²
	335 265	Transactions récentes	-	-
	207 281	Autres ³	-	-
Prêts, obligations et avances	810 415	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 15,0 % (8,6 %)
	253 821	Actif net redressé	Actif net redressé	s/σ ²
	27 999	Autres	-	-
	4 693 977			
Autres investissements				
Parts non cotées	50 907	Cote de l'administrateur	-	-
Obligations	11 334	Autres	-	-
	62 241			

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 (SUITE)

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
31 mai 2014				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	1 035 939	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA ¹	5,9 % – 14,5 % (8,8 %) 4,1 % – 42,4 % (16,8 %)
	1 704 547	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	94 251	Transactions récentes	-	-
	219 239	Autres ³	-	-
Prêts, obligations et avances	811 817	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	2,6 % – 18,0 % (7,8 %)
	258 182	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	17 020	Autres	-	-
	<u>4 140 995</u>			
Autres investissements				
Parts non cotées	51 051	Cote de l'administrateur	-	-
Parts de fonds de couverture	25 485	Cote de l'administrateur	-	-
Obligations	11 261	Autres	-	-
	<u>87 797</u>			
1 ^{er} juin 2013				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	395 100	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA ¹	5,7 % – 16,3 % (9,1 %) 4,4 % – 31,8 % (15,3 %)
	1 670 748	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	486 647	Transactions récentes	-	-
	255 066	Autres ³	-	-
Prêts, obligations et avances	835 070	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 18,0 % (8,6 %)
	316 187	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	29 588	Autres	-	-
	<u>3 988 406</u>			
Autres investissements				
Parts non cotées	57 440	Cote de l'administrateur	-	-
Parts de fonds de couverture	247 293	Cote de l'administrateur	-	-
Obligations	10 736	Autres	-	-
	<u>315 469</u>			

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.
2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature et de taille très différentes selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
3. Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat, d'actualisation des flux monétaires, de la valeur de liquidation et d'offre d'achat.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Nos analyses de sensibilité sur les prêts et avances nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de +/- 0,50 % résulterait en une variation non significative de la juste valeur en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que la direction juge que ses évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées au BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas. En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu pour les fins de préparation des états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Selon la direction, l'augmentation ou la diminution de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle. Ainsi, la direction juge que seule une portion de l'augmentation ou de la diminution de la valeur ne devrait être retenue pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par le biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. La direction a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

9. PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la direction a déterminé que le Fonds détient le contrôle ou qu'il exerce une influence notable sur des sociétés en exploitation et des entités d'investissement :

	31 mai 2015		31 mai 2014		1 ^{er} juin 2013	
	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)
Filiales						
Sociétés en exploitation	16	1 107 181	16	793 368	17	836 838
Entités d'investissement	15	1 002 662	30	1 149 949	31	1 123 706
Entreprises associées						
Sociétés en exploitation	65	796 314	59	498 036	59	477 405
Entités d'investissement	28	294 403	27	254 457	29	232 113

L'établissement principal des filiales et des entreprises associées est en majorité situé au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds dans les filiales est de plus de 50 % et il se situe de 20 % à 49 % pour les entreprises associées. Les participations dans le capital-actions des sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Les fonds engagés mais non déboursés auprès des filiales sont de 133,4 M\$ (31 mai 2014 : 140,9 M\$; 1^{er} juin 2013 : 140,7 M\$). Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds : par exemple, le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires. Le Fonds considère cependant qu'il n'y a aucune limite importante à ces transferts, à l'exception du cas d'une filiale dans le domaine de l'assurance. Dans ce cas, la loi et la réglementation ne permettent pas au Fonds de recevoir des dividendes ou de faire racheter ses actions ou faire rembourser ses prêts sans l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque le Fonds contrôle une entité d'investissement, il doit également considérer dans son périmètre de filiales et entreprises associées, celles de cette entité d'investissement. Ainsi, le Fonds a de façon indirecte en date du 31 mai 2015, 83 filiales et 105 entreprises associées supplémentaires en vertu de ce critère (31 mai 2014 : 83 filiales et 105 entreprises associées ; 1^{er} juin 2013 : 92 filiales et 101 entreprises associées).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

10. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, le Fonds obtient, en échange des titres prêtés, des garanties ou des éléments d'actif, principalement des obligations gouvernementales et corporatives, représentant un montant minimal prescrit par toute loi ou entente applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage se situe entre 102 % et 105 % au 31 mai 2015 (31 mai 2014 : entre 102 % et 105 % ; 1^{er} juin 2013 : 102 %) et la juste valeur des titres prêtés s'établit à 418,3 M\$ (31 mai 2014 : 311,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 83,6 M\$).

11. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces destinés à la location. Le tableau suivant présente les changements de juste valeur pour l'immeuble de placement pour les exercices terminés les 31 mai :

(en milliers \$)	2015	2014
Solde au début	27 689	25 328
Augmentation des espaces destinés à la location	2 871	
Variation de juste valeur comptabilisée au résultat net	816	2 361
Solde à la fin	31 376	27 689

DONNÉES NON OBSERVABLES

L'immeuble de placement évalué à la juste valeur est un actif classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, car des données d'entrée non observables significatives sont utilisées dans les techniques d'évaluation appliquées. Les principales données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	Techniques d'évaluation	Données non observables	Valeur des données
31 mai 2015				
Immeuble de placement	31 376	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,50 %
			Taux de capitalisation	6,75 %
31 mai 2014				
Immeuble de placement	27 689	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,50 %
			Taux de capitalisation	6,75 %
1^{er} juin 2013				
Immeuble de placement	25 328	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,25 %
			Taux de capitalisation	6,50 %

12. DÉBITEURS

(en milliers \$)	31 mai 2015	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	154 160	121 547	159 421
Dividendes et intérêts courus	64 854	73 580	71 597
Autres	24 993	25 358	28 031
	244 007	220 485	259 049

NOTES COMPLÉMENTAIRES

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Bâtisses	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
31 mai 2015				
Coût	42 615	11 890	16 776	71 281
Cumul des amortissements	(2 697)	(9 049)	(13 010)	(24 756)
Valeur comptable nette	39 918	2 841	3 766	46 525
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2014	41 099	2 556	3 923	47 578
Acquisitions	390	917	1 831	3 138
Dispositions	(214)	-	-	(214)
Amortissements	(1 357)	(632)	(1 988)	(3 977)
Valeur comptable nette au 31 mai 2015	39 918	2 841	3 766	46 525
31 mai 2014				
Coût	42 451	10 973	15 674	69 098
Cumul des amortissements	(1 352)	(8 417)	(11 751)	(21 520)
Valeur comptable nette	41 099	2 556	3 923	47 578
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2013	42 393	2 275	4 315	48 983
Acquisitions	58	836	1 675	2 569
Dispositions	-	-	-	-
Amortissements	(1 352)	(555)	(2 067)	(3 974)
Valeur comptable nette au 31 mai 2014	41 099	2 556	3 923	47 578
1^{er} juin 2013				
Coût	42 393	10 137	14 303	66 833
Cumul des amortissements	-	(7 862)	(9 988)	(17 850)
Valeur comptable nette	42 393	2 275	4 315	48 983

Aux 31 mai 2015, 31 mai 2014 et 1^{er} juin 2013, aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, aux 31 mai 2015, 31 mai 2014 et 1^{er} juin 2013, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif à l'état du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Développement informatique		
	31 mai 2015	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Coût	26 558	24 028	20 283
Cumul des amortissements	(20 091)	(17 486)	(15 689)
Valeur comptable nette	6 467	6 542	4 594
Variation de l'exercice			
Valeur comptable nette au début	6 542	4 594	
Acquisitions	2 530	3 745	
Amortissements	(2 605)	(1 797)	
Valeur comptable nette à la fin	6 467	6 542	

Aux 31 mai 2015, 31 mai 2014 et 1^{er} juin 2013, aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, aux 31 mai 2015, 31 mai 2014 et 1^{er} juin 2013, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif à l'état du résultat global.

15. BILLETS

Les billets, provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux et locaux et de certains fonds spécialisés, sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement des Autres investissements. Le taux d'intérêt au 31 mai 2015, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013 est de 4 %.

16. MARGES DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de marges de crédit au 31 mai 2015, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013 d'un montant de 80 M\$. Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables annuellement. Au 31 mai 2015, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013, ces marges ne sont pas utilisées et elles n'ont pas été utilisées au cours de ces exercices.

17. CRÉDITEURS

(en milliers \$)	31 mai 2015	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	130 961	122 121	185 862
Charges à payer et autres	55 008	57 573	60 752
Instruments financiers dérivés	1 975	264	19 729
	187 944	179 958	266 343

NOTES COMPLÉMENTAIRES

18. ACTIF NET

1. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé

i) Actions de catégorie A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Cependant, les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

ii) Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégorie A.

b) Souscrit

Le capital souscrit représente les sommes d'argent encaissées et pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de la politique d'achat de gré à gré. Ces sommes d'argent feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A au moment prévu dans cette politique, au prix de l'action en vigueur à cette date.

c) Modalités de rachat

Le Fonds est tenu de racheter les actions dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

d) Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

e) Virements

Au cours de l'exercice, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 80 M\$ par virements des résultats nets non distribués (31 mai 2014 : 90 M\$).

Au 31 mai 2015, le Fonds a, depuis sa constitution, procédé aux virements cumulatifs suivants : virements des résultats nets non distribués au capital-actions de 1 982 M\$, virements du capital-actions au surplus d'apport de 1 500 M\$ et virements du surplus d'apport aux résultats nets non distribués de 291 M\$.

2. CUMUL DE L'AUTRE ÉLÉMENT DU RÉSULTAT GLOBAL

Le cumul de l'autre élément du résultat global a été constitué depuis la première application des normes IFRS.

3. RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A qui est de 335 330 928 (31 mai 2014 : 333 514 006).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

18. ACTIF NET (SUITE)

4. ACTIF NET DE CATÉGORIE A

(en milliers)	Série 1		Série 2		Souscrit	Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
31 mai 2015						
Actif net au 31 mai 2014	330 886	10 029 119	3 348	101 472	612	10 131 203
Résultat net		974 641		9 883		984 524
Autre élément du résultat global		7 011		70		7 081
Émissions d'actions	21 424	658 419	293	8 895		667 314
Variation nette des souscriptions d'actions					700	700
Rachats d'actions	(20 544)	(632 851)	(322)	(9 942)		(642 793)
Variation des rachats en attente	112	1 659				1 659
Actif net au 31 mai 2015	331 878	11 037 998	3 319	110 378	1 312	11 149 688
31 mai 2014						
Actif net au 31 mai 2013	328 951	9 210 014	3 490	97 724	778	9 308 516
Résultat net		763 579		7 889		771 468
Autre élément du résultat global		1 025		9		1 034
Émissions d'actions	27 166	778 264	317	9 007		787 271
Variation nette des souscriptions d'actions					(166)	(166)
Rachats d'actions	(25 011)	(716 048)	(459)	(13 157)		(729 205)
Variation des rachats en attente	(220)	(7 715)				(7 715)
Actif net au 31 mai 2014	330 886	10 029 119	3 348	101 472	612	10 131 203

19. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements en capital de développement conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachat d'actions présentées par les actionnaires et pour satisfaire à ses engagements. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

1. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS

a) Norme d'investissement

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, à la fin de chaque exercice financier, les investissements en capital de développement admissibles doivent respecter le seuil minimum de la norme d'investissement tel que prescrit par la loi constitutive du Fonds. Au 31 mai 2015, le seuil minimum s'établit à 60 %.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent. Le pourcentage de la norme d'investissement se situe à 65,1 % au 31 mai 2015 (31 mai 2014 : 65,1 % ; 31 mai 2013 : 66,0 %). Puisque le pourcentage minimal de la norme d'investissement est atteint au 31 mai 2015, il n'y a aucune limite au montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2016.

Il est à noter que dans le cadre du budget du gouvernement du Québec déposé le 26 mars 2015, il a été annoncé que la norme d'investissement sera graduellement rehaussée, à raison de 1 % par année à partir de l'exercice financier se terminant le 31 mai 2016, pour atteindre 65 % en 2020.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

19. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

1. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS (SUITE)

b) Budget du gouvernement du Québec

Selon le budget 2014-2015 du gouvernement du Québec présenté à l'Assemblée nationale le 4 juin 2014, le montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt relatifs à un fonds de travailleurs que le Fonds pouvait effectuer au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2015 était limité à 650 M \$. Le Fonds a respecté cette limite et a également émis des actions ne donnant pas droit aux crédits d'impôts et non visées par cette limite pour un montant de 17 M \$, conformément aux dispositions relatives aux acquisitions d'actions de remplacement prévues au régime d'accession à la propriété et au régime d'encouragement à l'éducation permanente. Cette limite n'est plus en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015.

2. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES RACHATS D' ACTIONS

La Loi sur les impôts du Québec prévoit que le Fonds doit payer une pénalité lorsque la totalité des sommes payées à la suite d'achats de gré à gré effectuées au cours d'un exercice financier excède 2 % du capital versé, certains critères d'achat de gré à gré étant exclus du calcul. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition, le Fonds a toujours respecté cette limite.

20. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des pertes éventuelles n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

21. PRODUITS

Des intérêts de 17,6 M\$ (31 mai 2014 : 18,7 M\$) sur les billets sont présentés en diminution des Intérêts à l'état du résultat global et capitalisés sous Billets au bilan.

22. CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

(en milliers \$)	31 mai 2015	31 mai 2014
Traitements et charges sociales	80 797	87 347
Publicité et information	18 294	17 979
Frais d'occupation et loyers	13 770	10 567
Honoraires de gestion	7 006	6 173
Honoraires professionnels	8 229	9 069
Fournitures et matériel de bureau	5 019	4 697
Déplacements, voyages et représentation	3 423	3 757
Communication de l'information aux actionnaires	2 915	3 243
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	877	868
Amortissement des immobilisations corporelles	3 977	3 974
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 605	1 797
	146 912	149 471

23. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

(en milliers \$)	31 mai 2015	31 mai 2014
Salaires et avantage du personnel à court terme	2 709	3 758
Avantages postérieurs à l'emploi	1 429	1 833
Rémunération et jetons de présence aux administrateurs	1 194	1 108
	5 332	6 699

NOTES COMPLÉMENTAIRES

24. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté à l'état du résultat global, mais est présenté au bilan sous Impôts en main remboursables. Le solde de cet impôt est de zéro (31 mai 2014 : 2,2 M\$; 1^{er} juin 2013 : 7,2 M\$).

Le Fonds, ayant le statut de société privée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats nets non distribués. La totalité de cet impôt au montant de 23,7 M\$ (31 mai 2014 : 29,2 M\$; 1^{er} juin 2013 : 30,3 M\$) a été appliquée en réduction des impôts sur les résultats à payer à la suite de virements approuvés par les administrateurs au cours de l'exercice.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

Les impôts sur le résultat avant impôts se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2015	31 mai 2014
Exigibles	15 924	18 549
Différés	1 596	211
	17 520	18 760

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si l'on appliquait le taux d'imposition de base combiné (Québec et fédéral) au résultat avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	31 mai 2015	31 mai 2014
Résultat avant impôts	1 002 045	790 229
Taux d'impôt auquel le Fonds est assujéti	46,6 %	46,6 %
Impôts sur le résultat	466 953	368 247
Dividendes et distributions non imposables	(61 662)	(67 142)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(23 659)	(29 246)
Gains (pertes) en capital réalisés et non réalisés		
Partie non imposable et écart de taux au fédéral	(209 149)	(142 938)
Impôt fédéral remboursable	(109 995)	(75 140)
Déduction d'impôt du Québec	(46 748)	(32 000)
Autres éléments	1 780	(3 021)
	17 520	18 760

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2015	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Investissements en capital de développement	(5 910)	(2 846)	(3 447)
Immeuble de placement	(1 614)	(1 650)	(1 514)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(4 073)	(3 925)	(3 733)
Passif net au titre des prestations définies	8 385	8 329	8 538
Autres	261	496	1 027
	(2 951)	404	871

NOTES COMPLÉMENTAIRES

25. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le 1^{er} janvier 2001, le Fonds a mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart de ses employés le paiement de prestations de retraite. De plus, depuis le 1^{er} juillet 2003, le Fonds maintient un régime facultatif d'assurance individuelle pour les employés retraités.

Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 31 mai 2015.

1. RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les prestations déterminées de ces régimes de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée. La responsabilité de ces régimes incombe au Fonds. Le Fonds a mis sur pied des comités de retraite pour gérer les régimes et ces comités ont retenu les services professionnels de gestionnaires de placement, d'actuaires et de fiduciaires indépendants.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes au cours de l'exercice sont établies comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2015			31 mai 2014		
	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
Solde au début	(228 410)	187 378	(41 032)	(189 433)	147 207	(42 226)
Coût des services rendus	(12 788)		(12 788)	(11 907)		(11 907)
Intérêts	(10 130)		(10 130)	(8 671)		(8 671)
Revenus d'intérêt		7 886	7 886		6 490	6 490
Incidence sur le résultat net	(22 918)	7 886	(15 032)	(20 578)	6 490	(14 088)
Réévaluations						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des revenus d'intérêts		14 862	14 862		18 310	18 310
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	863		863	(14 143)		(14 143)
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(5 127)		(5 127)	(3 123)		(3 123)
Gain (perte) liée à l'expérience	(1 593)		(1 593)	400		400
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(5 857)	14 862	9 005	(16 866)	18 310	1 444
Cotisations du Fonds		7 249	7 249		13 838	13 838
Cotisations des employés	(4 782)	4 782	-	(4 877)	4 877	-
Prestations versées	4 855	(4 855)	-	3 344	(3 344)	-
	73	7 176	7 249	(1 533)	15 371	13 838
Solde à la fin	(257 112)	217 302	(39 810)	(228 410)	187 378	(41 032)

Au 31 mai 2015, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 18,3 années.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

25. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

2. RÉGIMES D'ASSISTANCE MÉDICALE POSTÉRIEURE À L'EMPLOI

Le Fonds offre des régimes d'assistance médicale postérieure à l'emploi qui couvre le coût de l'hospitalisation et des médicaments des retraités admissibles. Ces régimes sont non capitalisés. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies qui constituent le passif au titre des prestations définies, au cours de l'exercice sont établies comme suit :

(en milliers \$)	Valeur actualisée de l'obligation et passif net au titre des prestations définies	
	31 mai 2015	31 mai 2014
Solde au début	(2 860)	(2 546)
Coût des services rendus	(107)	(103)
Intérêts	(124)	(112)
Incidence sur le résultat net	(231)	(215)
Réévaluations		
Perte découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(9)	(153)
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(156)	
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(165)	(153)
Prestations versées	68	54
Solde à la fin	(3 188)	(2 860)

3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations définies et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

(en %)	31 mai 2015		31 mai 2014	
	Régimes			
	de retraite	d'assistance médicale	de retraite	d'assistance médicale
Obligations au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice</i>				
Taux d'actualisation	4,00	3,75	4,00 et 4,25	4,25
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Coûts constatés au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice précédent</i>				
Taux d'actualisation	4,00 et 4,25	4,25	4,25	4,25
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurance. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur pour ce montant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

25. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

4. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été calculées en fonction des changements raisonnablement possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément. Toute modification d'une hypothèse actuarielle pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 mai 2015		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(21 469)	24 026
Taux de croissance des salaires	0,50 %	6 080	(6 042)
Espérance de vie	1 an	4 956	(5 178)

5. COMPOSITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	31 mai 2015	31 mai 2014
Fonds commun d'actions	62,3	62,4
Fonds commun d'obligations	37,4	37,4
Encaisse et autres	0,3	0,2
	100,0	100,0

6. EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

De par ses régimes à prestations définies, le Fonds est exposé à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

a) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des obligations à taux fixe, qui aura pour effet de réduire le taux d'actualisation utilisé, accroîtra la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette augmentation sera toutefois partiellement atténuée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes.

b) Risque de salaire et de longévité

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations pendant la durée de vie du retraité, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes. De la même façon, une augmentation du taux de croissance des salaires des participants aux régimes ferait augmenter les passifs des régimes.

7. RÉÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

	31 mai 2015	31 mai 2014
Gain (perte) actuariel découlant des avantages postérieurs à l'emploi	8 840	1 291
Impôts différés	(1 759)	(257)
	7 081	1 034

NOTES COMPLÉMENTAIRES

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

1. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Fonds sont les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité de direction. L'information sur la rémunération des principaux dirigeants au cours de l'exercice est présentée à la note 23.

2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des transactions avec ses parties liées, qui sont des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il a une influence notable. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Le nombre de participations dans des filiales et des entreprises associées est présenté à la note 9. Le tableau suivant présente les montants des transactions réalisées avec l'ensemble des filiales et entreprises associées du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que les soldes de fin au bilan.

(en milliers \$)	31 mai 2015	31 mai 2014
Transactions		
Intérêts	23 273	27 376
Dividendes et distributions	51 391	8 167
Loyers, honoraires et autres	3 673	1 278
Charges opérationnelles totales	6 395	6 433
Frais d'intérêts sur billets	17 425	18 551
Augmentations de billets	355 860	178 324
Remboursements de billets	406 431	142 031
Déboursés d'investissements en capital de développement	250 911	95 536
Encaissements d'investissements en capital de développement	62 166	102 340
Soldes		
Investissements en capital de développement au coût	2 603 863	2 401 628
Débiteurs	16 321	16 325
Créditeurs	249	110
Billets	414 313	447 459
Autre information		
Fonds engagés mais non déboursés	451 314	565 255

Le Fonds a confié à deux de ses entreprises associées un mandat de gestion de portefeuille pour des actifs totalisant 652,4 M\$ (31 mai 2014 : 600,7 M\$).

3. AUTRES TRANSACTIONS

Le Fonds, dont la majorité des administrateurs sont nommés par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a convenu de verser 2,5 M\$ à cette dernière pour l'exercice terminé le 31 mai 2015 (31 mai 2014 : 2,2 M\$) en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de bilans sociaux, de développement de l'actionnariat, de présences aux instances du Fonds et de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a constitué la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et il en nomme les membres du conseil d'administration. Le Fonds lui a consenti un prêt de 5 M\$, à un taux d'intérêt variable et conditionnel, d'une juste valeur de 3,9 M\$ (31 mai 2014 : 3,6 M\$; 1^{er} juin 2013 : 3,8 M\$). Le Fonds a émis un billet d'un montant de 4,1 M\$ (31 mai 2014 : 3,8 M\$; 1^{er} juin 2013 : 3,8 M\$).

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêts de 15 M\$ (31 mai 2014 : 15 M\$; 1^{er} juin 2013 : 20 M\$) d'une juste valeur de 11,6 M\$ (31 mai 2014 : 10,6 M\$; 1^{er} juin 2013 : 13,7 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

3. AUTRES TRANSACTIONS (SUITE)

Le Fonds a consenti un prêt sans intérêt de 5 M\$ (31 mai 2014 : 5 M\$; 1^{er} juin 2013 : sans objet) d'une juste valeur de 3,4 M\$ (31 mai 2014 : 3,2 M\$; 1^{er} juin 2013 : sans objet) à Fiducie de Montréal inc., une entité apparentée au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs de l'entité.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs.

27. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mai 2015 sont les premiers états financiers annuels selon les IFRS. Ces états financiers ont été préparés comme décrits aux notes 2 et 3. Le Fonds a mis en application la norme IFRS 1 pour la préparation de ces états financiers.

La date d'adoption des IFRS par le Fonds est le 1^{er} juin 2014. Toutefois, la date de transition est le 1^{er} juin 2013, soit la date d'ouverture du premier exercice comparatif.

Lors de la préparation des premiers états financiers selon les IFRS conformément à l'IFRS 1, le Fonds a choisi d'utiliser certaines exemptions permises à l'application rétrospective de certaines normes IFRS tout en tenant compte des exceptions à l'application rétrospective des autres IFRS.

1. CHOIX À LA TRANSITION

Conformément à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, le Fonds s'est prévalu des exceptions suivantes à l'application rétrospective intégrale des IFRS à la transition:

Coût présumé des immobilisations corporelles

Le Fonds s'est prévalu de la possibilité offerte par IFRS 1 de prendre comme coût d'acquisition de ses bâtisses, leur juste valeur à la date de transition.

Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement

L'IFRS 1 offre la possibilité de désigner irrévocablement tout instrument financier comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à condition de respecter certains critères à la date de transition. Le Fonds a ainsi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net tous les investissements en capital de développement, tous les autres investissements, l'encaisse ainsi que certains débiteurs et créiteurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

2. RAPPROCHEMENT RELATIF À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS

Rapprochement du bilan et de l'actif net

(en milliers \$)	Note	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Actif net présenté selon les PCGR du Canada – Partie V		10 125 598	9 301 300
Investissements en capital de développement	a	6 648	7 513
Autres investissements	a	6 188	9 362
Avantages postérieurs à l'emploi	b	(29 170)	(28 691)
Immeuble de placement	c	8 456	6 095
Immobilisations corporelles	d	10 202	10 202
Cumul des amortissements des immobilisations corporelles	d	562	–
Impôts différés	e	2 719	2 735
Actif net présenté selon les IFRS		10 131 203	9 308 516
Actif net par action présenté selon les PCGR du Canada – Partie V		30,29 \$	27,98 \$
Actif net par action présenté selon les IFRS		30,31 \$	28,00 \$

Rapprochement du résultat global

(en milliers \$)	Note	Exercice terminé le 31 mai 2014		
		Résultat net	Autre élément du résultat global	Résultat global
Résultats selon les PCGR du Canada – Partie V		774 113		774 113
Gains (pertes) non réalisés	a,c	(1 677)		(1 677)
Avantages postérieurs à l'emploi	b	(1 770)	1 291	(479)
Amortissement des immobilisations corporelles	d	562		562
Impôts	e	240	(257)	(17)
Résultats selon les IFRS		771 468	1 034	772 502
Résultat par action présenté selon les PCGR du Canada – Partie V		2,32		2,32
Résultat par action présenté selon les IFRS		2,31		2,32

3. NOTES RELATIVES À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS

a) Investissements en capital de développement et autres investissements

Aux termes des PCGR du Canada – Partie V, le Fonds déterminait la juste valeur de ses investissements en capital de développement et autres investissements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait l'utilisation du cours acheteur pour les positions acheteur et du cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses instruments financiers cotés conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, et retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

3. NOTES RELATIVES À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

a) Investissements en capital de développement et autres investissements (SUITE)

En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé à la valeur comptable des instruments financiers suivants :

(en milliers \$)	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Investissements en capital de développement		
Actions cotées	5 964	6 332
Obligations	684	1 181
	<u>6 648</u>	<u>7 513</u>
Autres investissements		
Actions cotées	3 809	3 488
Obligations	2 377	5 874
Instruments du marché monétaire	2	–
	<u>6 188</u>	<u>9 362</u>

Cet ajustement a eu pour effet de réduire le résultat global du Fonds de 4,0 M\$ au poste Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 mai 2014.

b) Avantages postérieurs à l'emploi

Selon les IFRS, les écarts actuariels découlant de la réévaluation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global lorsqu'ils surviennent. Selon les PCGR du Canada – Partie V, le Fonds appliquait la méthode comptable dite « du corridor » pour la comptabilisation de ces écarts. Selon cette méthode, les écarts étaient comptabilisés graduellement aux résultats seulement s'ils excédaient les seuils spécifiés.

De plus, selon les IFRS, la composante de la charge de retraite reflétant le revenu d'intérêt sur l'actif du régime est mesurée selon le taux d'actualisation appliqué sur l'obligation. Selon les PCGR du Canada – Partie V, cet élément était mesuré selon le taux de rendement prévu de l'actif.

Finalement, selon les IFRS, les coûts reliés aux services passés sont constatés immédiatement au résultat net alors qu'ils étaient amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs selon les PCGR du Canada – Partie V.

La valeur comptable du passif net au titre des prestations définies correspondant aux obligations au titre des avantages futurs postérieurs à l'emploi a été augmentée de 28,7 M\$ au 1^{er} juin 2013 et de 29,2 M\$ au 31 mai 2014 pour constater au bilan le montant net des écarts actuariels et des gains non amortis à ces dates. Ces ajustements ont eu pour effet de réduire le résultat net et d'accroître l'autre élément du résultat global respectivement de –1,8 M\$ et de 1,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2014.

c) Immeuble de placement

Selon les IFRS, l'immeuble de placement est soumis aux exigences de la norme IAS 40, *Immeubles de placement*, pour la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir en relation avec ce dernier. Selon cette norme, un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value ou les deux. Une entité qui en possède doit choisir comme méthode comptable soit le modèle de la juste valeur, soit le modèle du coût et l'appliquer à son immeuble de placement. Aux termes des PCGR du Canada – Partie V, cet immeuble était classé comme une immobilisation corporelle et était comptabilisé selon la méthode du coût et faisait l'objet d'un amortissement.

En tant que société répondant à la définition d'entité d'investissement, le Fonds doit comptabiliser son immeuble de placement à la juste valeur, la variation de la juste valeur étant inscrite au résultat net. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître la valeur comptable de l'immeuble de placement de 6,1 M\$ au 1^{er} juin 2013 et de 8,5 M\$ au 31 mai 2014 et ainsi refléter la juste valeur de l'immeuble de placement. Cet ajustement a eu pour effet d'augmenter le résultat global du Fonds de 2,3 M\$ au poste Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 mai 2014.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

3. NOTES RELATIVES À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

d) Immobilisations corporelles

i) Évaluation à la juste valeur

Comme mentionné précédemment, le Fonds a choisi de réévaluer à la juste valeur en date de transition les bâtisses incluses aux immobilisations corporelles d'une juste valeur supplémentaire de 10,2 M\$ au 1^{er} juin 2013.

ii) Amortissements

En PCGR du Canada – Partie V, la totalité des bâtisses étaient des immobilisations corporelles comptabilisées au coût et amorties. Selon les IFRS, une partie des bâtisses a été comptabilisée comme immeuble de placement. L'amortissement sur le solde restant des immobilisations corporelles est donc réduit en fonction de la part qui est demeurée dans les immobilisations corporelles. De plus, en IFRS les bâtisses sont séparées en leurs principaux composants et amorties selon les durées spécifiques de ces composants. Ces ajustements font en sorte de réduire la charge d'amortissement des immobilisations corporelles de 0,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2014 et de réduire le cumul des amortissements de 0,6 M\$ au 31 mai 2014.

e) Impôts

Les impôts ont été ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

(en milliers \$)	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Avantages postérieurs à l'emploi	5 805	5 709
Immeuble de placement	(944)	(944)
Immobilisations corporelles	(2 030)	(2 030)
Amortissement des immobilisations corporelles	(112)	-
Ajustement total à l'impôt différé présenté selon les IFRS	2 719	2 735

(en milliers \$)	Exercice terminé le 31 mai 2014		
	Résultat net	Autre élément du résultat global	Résultat global
Avantages postérieurs à l'emploi	352	(257)	95
Renversement de la charge d'amortissement inscrite en PCGR attribuable à la portion immeuble de placement	(142)		(142)
Impact découlant de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles différente en IFRS	30		30
Ajustement total à l'impôt sur le résultat présenté selon les IFRS	240	(257)	(17)

f) Ajustements de reclassement

Outre les ajustements susmentionnés au titre de l'évaluation, le Fonds a reclassé certains montants à la transition pour assurer la conformité de la présentation de ses états financiers aux IFRS. Les principaux reclassements effectués sont les suivants :

- Conformément à IAS 1 *Présentation des états financiers*, le Fonds a reclassé les gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements à même les produits dans l'état du résultat global.
- Selon les IFRS, le Fonds se considère exempté des impôts sur les résultats reliés aux gains en capital et par conséquent ne constate aucun passif d'impôts différés relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Les sommes que le Fonds est en droit de recevoir en vertu des règles applicables aux impôts en main remboursables sont présentées distinctement aux bilans.
- Le Fonds a reclassé les distributions au résultat net sous Dividendes et distributions alors qu'elles étaient auparavant présentées sous les Gains (pertes) réalisés et non réalisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

3. NOTES RELATIVES À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

g) Ajustements à l'état des flux de trésorerie

Les acquisitions et produits de cession des investissements ont été reclassés des activités d'investissement aux activités opérationnelles pour refléter la nature des activités du Fonds et sa qualification à titre d'entité d'investissement.

LE COMITÉ DE DIRECTION



1



2



3



4



5



6



7

- 1 GAÉTAN MORIN** ^{A, C}
Président et chef de la direction
- 2 NORMAND CHOUINARD**
Premier vice-président aux investissements
- 3 CHANTAL DORÉ**
Vice-présidente aux technologies de l'information, à la gestion de projets et à l'administration
- 4 DANNY LE BRACEUR**
Vice-président aux ressources humaines
- 5 DENIS LECLERC**
Premier vice-président à l'actionnariat, président de la Fondation de la formation économique et président de SÉCURIFONDS inc.
- 6 SYLVAIN PARÉ**
Premier vice-président aux finances
- 7 MARIO TREMBLAY**
Vice-président aux affaires publiques et corporatives et secrétaire corporatif

Afin de l'accompagner dans certaines réflexions stratégiques, le comité de direction se réunit occasionnellement sous la forme d'un conseil de direction. Celui-ci joue un rôle consultatif et inclut les gestionnaires suivants :

Janie Béïque, vice-présidente principale – Industries, divertissement et biens de consommation

Normand Bélanger, président-directeur général, Fonds immobilier de solidarité FTQ

Pierre Bélanger, vice-président à la gestion du portefeuille placements

Pierre Blaising, directeur de la vigie et orientation stratégique

François L'Heureux, directeur général de la Fondation de la formation économique

Julie Marchand, directrice des communications corporatives et marketing investissement

André McDonald, vice-président – Contrôle financier

Jean-Pierre Ouellet, vice-président au développement de la souscription

Luc Pinard, président-directeur général, Fonds régionaux de solidarité FTQ

Patrick Schumann, vice-président marketing et campagne

Laurent Themens, vice-président aux affaires juridiques

A Membre du comité exécutif

C Membre du comité de gestion des actifs financiers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 9 juillet 2015



1 CHRISTINE BEAUBIEN ^{A, E, G, I}

Présidente du Groupe BSC et administratrice de sociétés

2 RICHARD BELHUMEUR

Président du Syndicat québécois des employés et employés de service (SQEES), section locale 298, et vice-président FTQ

3 GERRY BOUTIN ^H

Président des Teamsters Québec, section locale 931, et vice-président FTQ

4 DANIEL BOYER ^{A, E, F, G}

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et premier vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

5 SERGE CADIEUX ^{A, E, F, G, J}

Secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et troisième vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

6 LOUISE CHABOT

Présidente de la Centrale des syndicats du Québec

7 ANOUK COLLET ^I

Directrice régionale des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) et vice-présidente FTQ

8 MICHÈLE COLPRON ^{A, B, C, D, F, G}

Administratrice de sociétés

9 RENAUD GAGNÉ ^J

Directeur québécois d'Unifor et vice-président FTQ

10 DENIS LABRÈCHE ^{A, B, D, E, G, J}

Administrateur de sociétés

11 LUCIE LEVASSEUR

Présidente du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) Québec et vice-présidente FTQ

12 GAÉTAN MORIN ^{A, C}

Président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ

13 YVES OUELLET

Directeur général de la FTQ-Construction et vice-président FTQ

14 ROBERT PARIZEAU ^{A, E, F, J}

Administrateur de sociétés et président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

15 MAGALI PICARD ^I

Vice-présidente exécutive régionale – Québec de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et vice-présidente FTQ

16 DANIEL ROY ^H

Directeur québécois du Syndicat des Métallus et vice-président FTQ

17 PIERRE-MAURICE VACHON ^{A, B, E, F, G, H}

Administrateur de sociétés et deuxième vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

A Membre du comité exécutif

B Membre du comité d'audit

C Membre du comité de gestion des actifs financiers

D Membre du comité d'évaluation

E Membre du comité de gouvernance et d'éthique

F Membre du comité de ressources humaines

G Membre du comité d'investissement – Secteur traditionnel

H Membre du comité d'investissement – Secteur minier

I Membre du comité d'investissement – Nouvelle économie

J Membre du comité consultatif, Fonds immobilier de solidarité FTQ I, s.e.c. et Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c., et du conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ inc.

LES MEMBRES INDÉPENDANTS DU FONDS ET DE LA FTQ SIÉGEANT À NOS CONSEILS ET COMITÉS



1 CHRISTINE BEAUBIEN ^{A, E, G, I}
Présidente du Groupe BSC et administratrice
de sociétés

2 CLAUDE BRITT ^H
Aviseur au comité technique de sociétés minières

3 MICHÈLE COLPRON ^{A, B, C, D, F, G}
Administratrice de sociétés

4 MARCEL GAGNON ^G
Administrateur de sociétés

5 MICHEL GILBERT ^H
Administrateur de sociétés

6 CHANTAL LABERGE ^I
Administratrice de sociétés et consultante en gestion

7 DENIS LABRÈCHE ^{A, B, D, E, G, J}
Administrateur de sociétés

8 MARIO LAVALLÉE ^C
Professeur, département de finance,
Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

9 MICHEL M. LESSARD ^{G, J}
Administrateur de sociétés

10 HUBERT MANSEAU ^I
Administrateur de sociétés

11 ANDRÉ MONETTE ^{L, J}
Conseiller en gestion, planification stratégique,
fusions et acquisitions, financement corporatif

12 JOSÉE MORIN ^I
Administratrice de sociétés et consultante

13 MICHEL NADEAU ^D
Directeur général, Institut sur la gouvernance
d'organisations privées et publiques (IGOPP)

14 CLAUDE NORMANDEAU ^J
Consultant en immobilier et administrateur de sociétés

15 ROBERT PARIZEAU ^{A, E, F, J}
Administrateur de sociétés et président du conseil
d'administration du Fonds de solidarité FTQ

16 CHRISTIAN PICHETTE ^H
Administrateur de sociétés

17 JACQUES SIMARD ^I
Professeur titulaire, Université Laval, et directeur,
Laboratoire de génomique des cancers du
Centre de recherche du CHUQ/CHUL

18 LOUISE ST-CYR ^D
Professeure honoraire, HEC Montréal

19 YVON TESSIER ^J
Administrateur de sociétés

20 MICHEL THÉRIEN ^C
Conseiller stratégique et administrateur de sociétés

21 PIERRE-MAURICE VACHON ^{A, B, E, F, G, H}
Administrateur de sociétés et deuxième
vice-président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ

A Membre du comité exécutif
B Membre du comité d'audit
C Membre du comité de gestion des actifs financiers
D Membre du comité d'évaluation
E Membre du comité de gouvernance et d'éthique
F Membre du comité de ressources humaines
G Membre du comité d'investissement - Secteur traditionnel

H Membre du comité d'investissement - Secteur minier
I Membre du comité d'investissement - Nouvelle économie
J Membre du comité consultatif, Fonds immobilier de solidarité
FTQ I, s.e.c. et Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c., et du
conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ inc.

LES INSTANCES DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Outre le conseil d'administration et le comité exécutif, le Fonds compte les instances suivantes :

COMITÉ D'INVESTISSEMENT – SECTEUR TRADITIONNEL¹

Pierre-Maurice Vachon, président²
Daniel Boyer
Christine Beaubien²
Serge Cadieux
Michèle Colpron²
Marcel Gagnon²
Denis Labrèche²
Michel M. Lessard²

COMITÉ D'INVESTISSEMENT – NOUVELLE ÉCONOMIE¹

Christine Beaubien, présidente²
Magali Picard
Anouk Collet
Chantal Laberge²
Hubert Manseau²
André Monette²
Josée Morin²
Jacques Simard²

COMITÉ D'INVESTISSEMENT – SECTEUR MINIER¹

Pierre-Maurice Vachon, président²
Gerry Boutin
Daniel Roy
Claude Britt²
Michel Gilbert²
Christian Pichette²

COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS FINANCIERS

Michèle Colpron, présidente²
Mario Lavallée²
Gaétan Morin
Michel Parenteau
Michel Thérien²

CONSEILS DÉCISIONNELS DES FONDS IMMOBILIERS DE SOLIDARITÉ FTQ¹

Robert Parizeau, président²
Serge Cadieux
Normand Chouinard
Renaud Gagné
Denis Labrèche²
Michel M. Lessard²
André Monette²
Claude Normandeau²
René Roy
Yvon Tessier²

COMITÉ D'ÉVALUATION

Louise St-Cyr, présidente²
Michèle Colpron²
Denis Labrèche²
Michel Nadeau²

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Robert Parizeau, président²
Christine Beaubien²
Daniel Boyer
Serge Cadieux
Denis Labrèche²
Pierre-Maurice Vachon²

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Robert Parizeau, président²
Daniel Boyer
Serge Cadieux
Michèle Colpron²
Pierre-Maurice Vachon²

COMITÉ D'AUDIT

Denis Labrèche, président²
Michèle Colpron²
Pierre-Maurice Vachon²

LE SYNDICAT



EXÉCUTIF SYNDICAL

(de gauche à droite)

Julie Proulx, trésorière
Robert Charpentier, deuxième vice-président
Josée Lachapelle, secrétaire
Peyman Eslami, conseiller
Marie-Claude Rouleau, première vice-présidente
Guy Trépanier, président

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX, SOCIAUX, RESPONSABLES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RESPONSABLES LOCAUX

Lucie Adam
Samia Aklil
Louise Bergeron
Nathalie Bilodeau
Cédric Brabant
Daniel Champagne
François Champoux
Johanne Dupont
Nathalie Garcia
André Godin
Jacques Grégoire
Diane Lacharité
Réjean Langevin
Patricia Larocque
Jean Martel
Robert Paradis
Martin Rivest
Jean-Marc Wassef

1. Tout investissement doit être autorisé par une instance, selon le secteur économique approprié. Dans le cas où le montant atteint un minimum de 15 millions \$, il doit, de plus, être soumis au conseil d'administration du Fonds (secteur immobilier : 10 millions \$).

2. Réfère aux administrateurs indépendants du Fonds et de la FTQ.

VOS COMMENTAIRES SONT APPRÉCIÉS

Ce rapport annuel et de développement durable a été produit par la vice-présidence aux affaires publiques et corporatives, et par la première vice-présidence aux finances. Il contient les informations financières et extrafinancières liées aux activités du Fonds de solidarité FTQ pour le dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mai 2015.

Pour tout commentaire ou question, nous vous invitons à communiquer avec nous. Vous pouvez le faire par la poste ou par téléphone, ou par courriel à l'adresse :

vpaffairespubliques@fondstq.com

NOUS REMERCIONS TOUTES LES PERSONNES
QUI ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION
DE CE DOCUMENT.

Note : lorsqu'il y a lieu, le genre masculin inclut le féminin.

Imprimé par des travailleuses et des travailleurs syndiqués d'Imprimerie Transcontinental sur le papier Rolland Enviro 100 Print (fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz, certifié ÉcoLogo, procédé sans chlore et FSC® Recyclé et contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC®).

Selon les produits Rolland sélectionnés, en comparaison à la moyenne de l'industrie pour des produits faits à 100 % de fibres vierges, nos sauvegardes environnementales sont* :



*Calculé avec l'Éco-Calculateur Rolland au www.rollandinc.com



fondsftq.com

545, boulevard Crémazie Est
Bureau 200
Montréal (Québec) H2M 2W4
Téléphone : 514 383-8383
Télécopieur : 514 383-2502
Sans frais : 1 800 361-5017

Service aux actionnaires

Montréal : 514 383-3663
Sans frais : 1 800 567-3663

Dépot légal – 3^e trimestre 2015
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

This document is also available
in English.

B-08-00-0305



LA MISSION

CRÉER, MAINTENIR OU SAUVEGARDER DES EMPLOIS

Investir dans des entreprises à impact économique québécois et leur fournir des services en vue de contribuer à leur développement et de créer, de maintenir ou de sauvegarder des emplois.

FORMER LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS

Favoriser la formation des travailleuses et travailleurs dans le domaine de l'économie et leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleuses et travailleurs, de même qu'aux entreprises québécoises.

PRÉPARER LA RETRAITE

Sensibiliser et inciter les travailleuses et travailleurs à épargner pour leur retraite et à participer au développement de l'économie par la souscription aux actions du Fonds.